



FRANCE & MONDE

REVUE DE DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Fondateur : PROBUS (J. CORRÉARD)

Directeur : A. MERCIER

Rédacteur en Chef : Em.-A. FOURMOND

LA VIE DU PEUPLE

La question des Monopoles

II

J'ai reçu à la suite de mon dernier article une note rectificative.

Est-elle en sens contraire de mes conclusions ? vous allez en juger.

J'avais écrit, en parlant des directeurs de nos manufactures : « Je sais quelle est souvent l'intelligence, l'aptitude au travail, le dévouement de ces hommes qui reçoivent, tout compris, un traitement de 30.000 fr. à 40.000 fr. ». Or, je reçois les précisions suivantes : le traitement est de 23.000 fr. au plus. Il est question de le porter à 28.000 au plus, avec 1.500 fr. au plus d'indemnité de résidence, sans aucun autre supplément. Le Directeur général reçoit un traitement de 34.000 fr. qu'il est question de porter à 40.000 avec 1.500 fr. d'indemnité.

— 641 —

I

Bibliothèque Maison de l'Orient



150514

Par mesure d'économie, on nous propose donc de remplacer ce directeur général par un conseil dont les rémunérations, directes ou indirectes, atteindront des chiffres vertigineux et ces directeurs par des personnes qui seront aussi très amplement pourvues.

La bonne vérité française, c'est qu'il faut d'une part intéresser davantage à leurs fonctions des hommes ayant une responsabilité aussi lourde ; d'autre part, ne pas favoriser l'édification de nouvelles fortunes sans rapport avec les services rendus.

Habilement soutenue par une propagande intéressée à laquelle participent, d'ailleurs, des hommes qui, très sincèrement, n'ont en vue que l'intérêt national, mais qui sont trompés eux-mêmes, la cession des monopoles continue à faire des adeptes. On dit notamment que ses revenus nets de 1.900 millions pourraient donner lieu au versement immédiat de 20 milliards et que ce serait là une bonne opération financière. Il n'est pas douteux qu'un propriétaire peut trouver à vendre 200.000 fr. un immeuble d'un rapport net de 19.000 ; il peut même, habituellement, le vendre plus cher. Faut-il donc dire que tous les gens qui conservent aujourd'hui leurs maisons ont perdu le sens commun ?

Pour l'Etat, la situation est spéciale ? Je suis complètement d'accord. Il est beaucoup plus dangereux pour l'Etat de mettre le monopole des tabacs entre les mains d'une puissance financière, même si elle n'a pas d'attache avec l'étranger, et plus encore si elle en a, qu'il n'est dangereux pour un particulier de vendre sa maison.

L'économie annuelle réalisée sur les intérêts de la dette correspondant à un capital de 20 milliards serait inférieure à 1.900 millions. On aliénerait une branche de recettes qui, vraisemblablement, est appelée à s'accroître, car le produit net des tabacs augmentera, selon toute apparence, et l'on supprimerait une dépense qui, vraisemblablement, serait appelée à diminuer d'elle-même, car, un jour ou l'autre, on pourra faire une conversion de la dette sans la rendre

obligatoire, comme les conversions régulières qui avaient lieu avant la guerre.

Et si les preneurs du monopole pouvaient payer en bons de la Défense nationale ou en valeurs à court terme ? Alors l'économie sur la dette correspondant à un capital de 20 milliards ne serait plus que de 800 millions environ, ces valeurs se vendant moins. La perte immédiate serait de 1.900 millions : d'où un déficit net de plus d'un milliard. Cependant, l'opération vaudrait peut-être la peine d'être ainsi faite, vu les dangers que présente notre dette flottante, si elle pouvait être ainsi faite.

Mais par quel miracle, si des financiers s'intéressaient à l'exploitation des tabacs, le public français se trouverait-il avoir besoin de 20 milliards de disponibilités en moins ? car enfin, c'est le public qui les détient, ces valeurs à court terme. Et qu'est-ce qu'on lui donnerait en échange ? Des billets de la Banque de France ? Justement c'est pour éviter d'en émettre. Des dollars ? Mais ce serait plus de la moitié de la circulation fiduciaire totale des Etats-Unis !

Je vois très bien, en revanche, la possibilité d'une nouvelle campagne pour la baisse du franc, menée par des étrangers qui s'engageraient à payer à l'Etat, chaque année, 1.900 millions de francs, charge d'autant plus faible que le franc perdrait de la valeur.

Tout ce que je vous dis là, c'est de la claire raison. Il y a longtemps que Montesquieu l'écrivait : « Les sauvages coupent les arbres au ras du sol pour en cueillir les fruits. Voilà l'image du régime despotique ». Ce grand homme, s'il avait vécu en 1925, eût-il écrit : « Voilà l'image du régime... démagogique ou du régime ploutocratique » ?

Comment donc nous faut-il organiser, aujourd'hui, les services qui, par la force des choses, ne peuvent plus se prêter aux lois de la libre concurrence et constituent ainsi un monopole.

Une phrase revient souvent sous ma plume et je ne l'écris pas sans douleur. Il faut adopter une organisation à l'allemande et non pas une organisation à la chinoise. C'est un amer sacrifice pour l'amour-propre national : cependant il faut le faire. Si l'Allemagne du XVIII^e siècle n'avait pas copié les châteaux et les parcs de Versailles, elle n'eût pas fait naître, dans son peuple, une conception assez élevée des choses de l'esprit pour le rendre capable du magnifique développement qu'il a pris au XIX^e siècle. De même, nous, Français, si nous ne savons pas reconnaître les conceptions justes que les Allemands ont formées touchant l'organisation sociale du monde moderne au siècle dernier, nous ne pourrions pas faire, dans notre siècle, les progrès qui sauvegarderont l'avenir de la France.

*
* *

Un grand service d'Etat doit être géré comme une grande entreprise privée, sans prêter aux abus que le collectivisme des sociétés anonymes, pratiquement aux mains de la finance internationale, répand de plus en plus dans le pays où s'épanouissaient la belle civilisation anglo-saxonne et la belle civilisation française.

A l'image de ceux qu'ont institués les Allemands, il faut multiplier les « Offices », où un Conseil a le pouvoir délibérant, avec un Président directeur ou un Secrétaire général pour assurer l'exécution des décisions prises. Ce n'est pas un système entièrement nouveau chez nous.

Nous avons organisé quelques Offices, mais d'une manière honteuse, si l'on peut dire, sans oser les mettre pleinement en lumière dans notre organisation nationale, on ne leur a pas laissé assez de pouvoir, on leur a, parfois, laissé trop d'autonomie. On n'a pas compris qu'ils forment une partie de l'Etat et que leurs recettes et leurs dépenses doivent être récapitulées dans les comptes des

recettes et des dépenses publiques ; qu'ils doivent avoir, d'autre part, le moyen de vivre et de se développer, suivant les règles propres à toutes les entreprises appelées à prendre un large essor.

J'ai suivi de près, j'ai participé même, après la guerre, à la marche des services publics, établie d'après ce principe. Quelle différence avec la vieille administration à laquelle j'ai donné mon concours autrefois ! Quelle possibilité d'action d'un côté, quelle impuissance de l'autre ! Malheureusement si la reconstitution industrielle du Nord et de l'Est a pu être assurée grâce à cette méthode, on s'est bien gardé de la généraliser et de l'étendre pour donner à notre pays une administration en rapports avec les besoins de la Société moderne.

*
* *

Comment donc devra être organisée l'exploitation du monopole des tabacs, puisque nous l'avons pris pour exemple ?

L'Office sera pourvu d'un Conseil. 3 membres du Parlement, 2 pour présenter des rapports aux Chambres, un pour être l'œil de la minorité. 3 représentants des patrons, commerçants et industriels, 3 représentants des ouvriers, 3 représentants des consommateurs, 3 fonctionnaires, délégués directs du Conseil des ministres dans son ensemble et qui, périodiquement, suivant la merveilleuse précaution instaurée en Allemagne, passeront d'un Office à l'autre pour faire profiter successivement les uns des expériences acquises par les autres ; enfin, comme disent les Anglais : « le dernier non le moindre », le Président-directeur de l'Office, assisté de ses deux secrétaires généraux.

Les divers membres du Conseil n'ont que des jetons de présence. Le Directeur, les secrétaires généraux, comme, d'ailleurs, tout le personnel administratif, reçoivent

vent des primes allouées d'après les bons résultats de la gestion.

C'est le Conseil de l'Office qui fixe les conditions de recrutement, d'avancement, d'assurance du personnel. Il est, bien entendu, comme tout le monde en France, soumis aux lois. Il se meut dans le cadre des lois, mais il s'y meut librement.

Chaque année, au Conseil de l'Office, il est présenté, non pas un budget, mais un bilan. Les recettes et les dépenses d'exploitation y figurent ; mais aussi, les dépenses productives, les dépenses d'une fois, qui sont équilibrées, quand il y a lieu, au moyen de ressources exceptionnelles, de recettes d'emprunt comportant un intérêt fixe et une part variable avec les résultats du monopole, car il faut des emprunts pour les dépenses productives, s'il n'en faut plus pour équilibrer les déficits budgétaires.

L'excédent des recettes sur les dépenses d'exploitation sert d'abord à payer le dividende de ces emprunts ; ensuite, pour une part modeste, à intéresser aux affaires le personnel administratif et le personnel ouvrier, enfin pour la plus large part, il constitue un excédent libre avec lequel on fait face à une portion des dépenses publiques.

Les résultats généraux du compte d'exploitation, les recettes d'un côté et les dépenses de l'autre sont reprises dans le budget général de l'Etat qui ne doit être à l'avenir que la récapitulation d'ensemble des budgets des Offices ; car le système doit s'appliquer, non seulement aux services industriels pour lesquels il est particulièrement urgent, mais aussi à tous les services administratifs de l'Etat, auxquels il donnera une souplesse, un esprit de « rendement », un essor qui fera disparaître le vieil esprit chinois pour le remplacer par un esprit européen.

Plus de ces absurdités en présence desquelles nous

nous sommes trouvés si souvent. On ne refusera plus une machine dont le prix serait compensé, en un an, par l'économie qu'elle peut produire, pour ne pas augmenter les crédits budgétaires ! On aura, dans la gestion du service, les conseils éprouvés d'hommes pratiques et d'hommes d'affaires. Le personnel dirigeant sera doublement intéressé à sa prospérité, par quelques modestes avantages immédiats et par la durée plus grande qu'il assurera à ses fonctions, sans compter l'intérêt naturel que les hommes portent, quoi qu'on dise, à leur travail, quand ils sont en état de le conduire bien.

L'Office ne pourra être géré contrairement à la volonté des pouvoirs publics ; la loi reste souveraine, mais l'ingérence dans les détails, si nuisible à la marche des affaires, sera infiniment moins poignante. Le mobile supérieur pour conduire l'action de l'Office sera, en définitive, l'intérêt du public, l'intérêt de la masse du peuple, bourgeois, ouvrier, paysan et non pas celui de quelques hommes soucieux, avant tout, de gagner plus d'argent pour eux-mêmes et à qui, par je ne sais quel emballement d'une partie de l'opinion, emballement fou de la part de ceux qui s'y livrent, mais raisonné de la part de ceux qui le conduisent, on tâche de livrer, aujourd'hui, tout ce qui nous reste de richesse nationale.

PROBUS.

LE MOIS SOCIAL

Les femmes vivent aujourd'hui une période critique de leur histoire. Trop nombreuses, en face d'un clan masculin décimé par la guerre, elles se voient obligées d'empiéter sur les domaines de ce clan qui ne les reçoit pas très bien. Cette situation, d'ailleurs, n'est que passagère, les femmes la subissent comme les hommes ont subi l'existence dans les tranchées pendant la guerre ; quand les hommes redeviendront plus nombreux, les carrières que, en trop petit nombre, ils ne peuvent plus remplir maintenant, se fermeront devant leurs remplaçantes. Tout naturellement — et avec satisfaction, malgré leurs airs de bravade — celles-ci se rejeteront vers la carrière féminine par excellence : la maternité.

Sur le mariage et la vocation de la femme, la Revue Bleue a publié un inédit de Tolstoï dont nous donnons quelques passages.

Dans ce numéro, la réforme de l'enseignement tient une grande place sans qu'il y soit question de grec, ni de latin. L'enseignement ne comprend pas seulement l'instruction, les leçons à apprendre par cœur, elle comporte surtout les choses à enseigner à un enfant pour en faire un homme, les leçons à graver dans son cœur. L'éducation pacifiste est à l'ordre du jour. On discute cette question comme, il y a quelques mois, on discutait celle du grec et du latin.

Parfaite en principe, l'éducation pacifiste est d'une application très difficile. Elle doit apprendre aux enfants qu'un peuple en paix est plus beau qu'un peuple en guerre, mais elle ne doit pas détruire en eux l'idée de patrie, en leur faisant trop admirer ou trop aimer les nations ennemies. La France de Pasteur est plus grande que celle de Napoléon, car l'un a sauvé plus d'hommes que l'autre n'en a fait tuer et, si les deux France sont à admirer, celle qui doit être donnée en exemple c'est celle de Pasteur.

Les pays étrangers réforment aussi leur enseignement, ils améliorent leur protection de l'enfance. La querelle scolaire ouverte au Canada est, à un autre point de vue, curieuse à suivre et à étudier.

La Conférence travailliste de Liverpool montre les tendances pacifiques de certains révolutionnaires, ou révolutionnaires de certains pacifiques, l'ennemi visé est toujours le capital. Mais cet ennemi a la vie dure et il tend à ressusciter en Russie, où la vie sociale se réorganise sur des principes qui, en somme, se rapprochent de la vieille civilisation bourgeoise.

ET. BOUCLY.

I. — FÉMINISME ET DROIT DES FEMMES

Sur le mariage et la vocation de la femme.

Celui qui veut épouser deux ou trois femmes n'a pas une seule vraie famille. Le but du mariage, c'est les enfants. Pour les enfants, l'influence du père et de la mère vivant dans l'union de la famille est aussi nécessaire dans l'ordre moral que l'air et la chaleur dans l'ordre physique. Or, il ne peut être d'union de la famille quand il y a deux ou trois pères ou mères. Celui qui envisage le mariage avec sa conséquence nécessaire, les enfants, comme but ne peut concevoir le mariage en dehors de l'union et celui qui ne voit que l'accouplement, sans penser aux conséquences, doit trouver satisfaction complète dans les lieux de débauche de notre société.

La dignité de l'homme n'est pas d'avoir telle ou telle qualité, elle est uniquement de remplir sa destination. La destination de l'homme — cette abeille de la ruche qu'est la société humaine — est infiniment variée, mais la destination de la femme, sans laquelle sont impossibles la procréation et la perpétuation de l'espèce, est une et indiscutable. Cependant, il arrive que la femme ne voit pas cette vocation et en choisit d'autres éphémères. La dignité de la femme consiste à comprendre sa vocation.

Mais la femme qui a compris sa vocation ne peut se borner à pondre des œufs, plus elle la pénètre, plus cette vocation l'attire et lui semble infinie. Celui-là seul qui n'a pas d'yeux pour voir ne comprendra pas l'importance et l'infini de cette vocation et qu'elle ne peut être remplie en dehors de la forme : un seul mari, une seule femme. C'est pourquoi la femme est d'autant meilleure qu'elle a rejeté davantage les aspirations personnelles pour se plonger dans la vocation maternelle.

Si la vocation de la mère (supérieure comme je le crois) a la qualité de toutes les vocations humaines sérieuses et si l'instinct maternel (tous le reconnaissent) a une force d'influence supérieure à la raison, dans ce cas on ne peut pas supposer que les efforts les plus grands tendus vers lui aient de moins bons résultats que des efforts moindres. Plus la mère aime son enfant, meilleur il sera.

(Léon Tolstoï, *Revue Bleue*, 7 novembre.)

La femme et la politique.

Autrefois on pouvait parler de l'émancipation de la femme, c'est-à-dire que l'âme féminine était libre et forte, en face de l'âme masculine avec son caractère particulier. Aujourd'hui, ce n'est pas la femme qui a fait irruption dans le domaine moral de l'homme, c'est le contraire : l'homme a pénétré sur celui de la femme avec ses méthodes de travail et de culture. Jamais on n'a tant parlé d'émancipation féminine, jamais le danger n'a été plus grand que la culture féminine ne vienne à disparaître. Un activisme masculin a envahi le domaine de la femme, la rendant aussi fébrile et aussi prompte que l'homme à transformer en mécanisme tout ce qui appartient à la vie.

Auguste Comte avait déjà réagi contre la transformation masculine de la femme, de même que les Jésuites, c'est-à-dire l'Église catholique, qui, en opposition avec le protestantisme, de la façon la plus nette, donne au féminisme sa place particulière. La femme est plus près de la terre, plus concentrée ; elle est plus que l'homme, conduite par l'instinct, le sentiment et l'amour. C'est pourquoi, plus conservatrice, elle est le rempart des traditions, s'attache aux formes de pensée anciennes, peut mettre un frein aux agitations de l'homme courant après le progrès. Aux temps où la femme était vraiment émancipée, c'est-à-dire où l'âme de la femme vivait une vie indépendante sous les apparences de la soumission et de l'humilité, fidèle à sa nature, elle était la puissance qui conservait, maintenait et rassemblait en face de l'esprit divisé, révolutionnaire et anarchiste de l'homme. La place faite au caractère particulier de l'âme féminine est autrement grande dans les pays latins que dans les pays germaniques ; le pouvoir des femmes y est assuré par une série de lois non-écrites, de sorte qu'il n'est pas nécessaire qu'elles exercent par le vote leur droit à prendre part à la vie politique. Les conservateurs connaissent leur pouvoir et les partis radicaux socialistes le craignent. Les partis avancés combattent le suffrage des femmes parce qu'ils savent que la femme française qui est encore émancipée se servira du vote conformément à sa nature, dans le sens traditionnel et conservateur.

(Harry FETT, traduction du *Correspondant*.)

II. — LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

L'éducation de l'enfant et la paix.

Le premier Congrès général de l'enfant émet le vœu que dans tous les pays, l'éducation de l'enfant, tout en s'inspirant du culte de la patrie, soit guidée vers un amour plus vaste : celui de l'humanité et que, avec l'appui des autorités compétentes, il soit ainsi suscité chez les enfants de toutes les nations un courant de sympathie et de confiance susceptible de hâter l'avènement d'une ère de paix universelle.

Considérant d'une part que la guerre n'est pas une fatalité inéluctable et que l'éducation de l'individu peut être un puissant facteur de paix ;

Considérant d'autre part que tout enseignement dogmatique est néfaste autant parce qu'il entrave l'évolution de la pensée que par les dangers de réaction qu'il comporte ;

Considérant qu'il est plus facile de créer la qualité positive qui s'oppose à un défaut que de chercher à détruire directement celui-ci ;

Considérant enfin que la paix internationale aussi bien que sociale est une résultante et ne peut exister sans la justice ;

Le Congrès émet le vœu que l'éducation en vue de la paix ne soit pas conçue sous la forme d'un chapitre nouveau d'enseignement, mais comme l'introduction dans l'éducation d'un esprit nouveau qui doit se dégager de toutes les matières sans porter atteinte à l'idée de patrie (extension de l'idée de famille) qui doit garder sa place légitime dans l'éducation de l'enfant.

Que les éducateurs, parents ou membres du corps enseignant ne se bornent pas à écarter tout ce qui, dans la formation de la personnalité, peut fausser le jugement, favoriser les tendances grégaires, développer l'esprit belliqueux, créer l'esprit chauvin, susciter l'antagonisme et la haine entre les peuples.

Qu'ils ne cherchent pas à réprimer l'instinct combatif de l'enfant, mais s'emploient à le sublimer, à l'utiliser pour des buts sociaux.

Qu'ils se proposent, avant tout, de créer des personnalités libres et fortes, dépourvues d'idées préconçues, convaincues de l'unité humaine, orientées vers l'avenir et le progrès et capables de réaliser un état de choses meilleur et plus juste.

Le Congrès émet le vœu que l'enfant soit élevé dans le senti-

La Vie du Peuple.

ment que les différences de races ou de confession ne devraient jamais engendrer de haine, ni susciter de persécutions, de quelque nature qu'elles soient.

Le Congrès demande instamment à tous les membres de l'enseignement de donner dans tous les pays un enseignement historique humain et fraternel, inspiré de l'étroite solidarité des peuples ; il émet le vœu que des livres scolaires animés de cet esprit nouveau soient mis sans retard à la disposition des éducateurs.....

Le Congrès, considérant que ce serait une duperie d'instituer une Société des Nations dont le rôle se bornerait à remédier aux conflits internationaux tout en s'interdisant de les prévenir dans leurs causes permanentes et profondes, demande instamment que, sans porter atteinte aux légitimes prérogatives des Etats, la Société des Nations soit appelée par eux à la collaboration qu'implique son existence même en ce qui concerne le contenu des livres scolaires, sur la formation des maîtres, sur la rédaction des programmes, et, d'une façon générale, sur l'enseignement de la jeunesse.

Le Congrès a appris avec satisfaction la décision de la dotation Carnegie pour la paix internationale d'étendre à toutes les nations qui ont été touchées directement ou indirectement par la guerre l'enquête sur les livres scolaires d'après-guerre dont le premier volume consacré aux principaux pays belligérants a été accueilli avec un vif intérêt par tous ceux que préoccupe le grave et difficile problème de l'éducation en vue de la paix.

Il espère que cette enquête contribuera pour une large part à améliorer la littérature scolaire dans un sens favorable au désarmement des haines internationales et au rapprochement des peuples. Il demande à la Dotation Carnegie d'encourager et même de susciter la rédaction de livres scolaires propres à favoriser cette amélioration si désirable des relations internationales.

(Extrait des Vœux et Résolutions du *Premier Congrès général de l'Enfant*, Genève, août.)

Les Idées et les Faits.

« *Chaque homme est obligé de procurer, autant qu'il est en lui, le bien des autres, et c'est proprement ne valoir rien que de r'être utile à personne.* » (DESCARTES.)

L'éducation pacifiste.

Considérant que pour assurer la paix durable, une des conditions essentielles est la substitution à un enseignement de haine d'une éducation qui concilie le sentiment national et l'universalisme ;

Considérant aussi qu'au lendemain de la guerre, un certain nombre d'ouvrages scolaires à tendances bellicistes ont été introduits dans les écoles publiques avec l'encouragement des gouvernants d'alors, mais que sous la poussée des instituteurs syndiqués, un fort courant d'éducation pacifiste par l'école a déjà permis d'écarter des manuels reconnus dangereux pour leurs excitations haineuses et leur mépris de la vérité historique ;

Le Comité confédéral national engage la Commission administrative à faire participer les organisations ouvrières à la croisade des syndicats de l'enseignement contre les manuels scolaires bellicistes, les couvertures de cahier aux images provocatrices de haine, les livres de prix favorables à la violence entre les peuples.

(Extrait du compte-rendu de la 4^e séance du *Comité national de la C. G. T.*, 2-3 novembre.)

L'armistice et la Société des Nations.

Conformément à une tradition établie par mes prédécesseurs, je souhaite que le 11 novembre, dans toutes les Ecoles et Etablissements de votre Académie, les maîtres rappellent aux élèves ce qu'ils doivent aux héros de la guerre...

Il conviendra en outre de mettre en lumière les efforts faits par la France pour éviter le retour de semblables catastrophes... Grâce à ces efforts, l'Europe s'organise déjà effectivement, le monde entier s'organisera autour de principes juridiques et moraux dont les plus nobles représentants de l'humanité ont, de tout temps, affirmé la valeur : la solidarité internationale, le respect des traités, l'interdiction de recourir à la violence et l'arbitrage obligatoire des conflits. La Société des Nations symbolise ces aspirations : on ne saurait trop insister sur l'importance de son rôle.

(Extraits de la circulaire adressée pour le 11 novembre aux recteurs de toutes les Universités de France.)

La mission de l'école en Hongrie.

Pour reconquérir notre situation en Europe et ensuite pour pouvoir la maintenir, il nous faut une jeunesse désireuse de s'instruire et pénétrée de l'idéal national. Pour former notre jeunesse à ces devoirs élevés, il nous faut les maîtres les meilleurs. Il ne faut pas que le maître enseigne d'après les manuels, mais qu'il donne ce qu'il a de meilleur dans l'esprit et dans le cœur, pour faire de ses élèves de bons Hongrois dont le pays puisse être fier. Il faut que l'école fournisse une culture morale : l'âme et le corps ont un égal besoin d'être fortifiés. Les maîtres qui apportent à l'école l'influence de la politique et qui, au lieu de l'amour du prochain, enseignent la haine, commettent le plus grand crime envers la nation et envers la jeunesse. La direction à suivre est claire et nette ; elle exige avec l'instruction intellectuelle, la formation morale et celui qui s'écarte de cette ligne de conduite pêche contre sa mission et contre sa patrie.

Le système des protections a causé de grands dommages en Hongrie, surtout dans l'enseignement ; des éléments indésirables, sans valeur, s'y sont assurés des postes dont, à aucun titre, ils n'étaient dignes. C'est vraisemblablement pour cette raison que les efforts des hommes de la révolution purent faire dans ce domaine de si faciles conquêtes.

Nous avons en Hongrie des écoles irréprochables ; d'autres laissaient à désirer et, aujourd'hui, après les secousses qu'elles durent subir, plus d'une est à réformer. Si, autrefois, on n'attachait pas assez d'attention au développement physique, après on n'attachait plus assez d'importance à la culture morale : il faut, aujourd'hui, réparer cette double erreur.

En résumé, il faut que dans tous les domaines et surtout dans celui de l'enseignement, l'intérêt général passe avant l'intérêt particulier. Le chef actuel du département de l'enseignement a déclaré souvent qu'il ne poursuivait qu'une politique, celle de la culture générale, et il y a déjà obtenu quelques beaux succès. Son action sera plus appréciée encore si dans toutes les écoles il peut exercer une énergique influence pour en chasser les haines de classes et de races et y faire triompher l'esprit de l'instruction moderne, la pureté ethnique, la fraternité nationale et l'enthousiasme patriotique.

(G. DE UGRON, *Pester Lloyd*, Budapest, 2 septembre.)

L'enseignement agricole en Bulgarie.

La loi du 16 juillet 1925 vient d'instituer en Bulgarie un système complet d'enseignement agricole. Elle prévoit trois sortes d'établissements : des écoles élémentaires, pratiques et secondaires, ainsi que deux instituts, des chaires d'agronomie ambulante et des écoles d'hiver.

Les écoles d'agriculture élémentaires qui constituent dans l'esprit du législateur un complément de culture générale sont gratuites et obligatoires pour les jeunes gens et les jeunes filles âgés de moins de 18 et 16 ans respectivement, qui se destinent à l'agriculture et n'ont pas l'intention d'entrer dans une école supérieure. La durée de l'enseignement est fixée à 2 ans (4 mois par hiver, au moins). Les parents qui enfreignent les dispositions de la loi sont passibles d'amendes de 100 à 2.000 leva. Les écoles pratiques sont réservées à la même catégorie de jeunes gens avec cette différence que les élèves sont mis au régime de l'internat gratuit et doivent pendant les vacances effectuer des travaux pratiques dans les domaines appartenant aux écoles. La durée des cours est de 2 ans.

L'enseignement des cours secondaires d'agriculture est plus complet. La durée des cours est de 5 ans et les élèves, âgés de 18 ans au moins, sont admis par voie de concours.

Il sera créé deux instituts d'agronomie, l'un de viticulture-horticulture, et l'autre d'agriculture combinée avec l'économie domestique pour les jeunes filles.

La loi accorde aux élèves ayant terminé leurs études dans les établissements précités des prêts leur permettant d'acheter des instruments aratoires, etc., à condition qu'ils s'engagent à les consacrer à l'agriculture pendant 10 ans.

Les chaires ambulantes ont double but : développer l'enseignement technique et agronomique, surveiller l'application des lois relatives à l'agriculture.

Quant aux écoles d'hiver dont les cours durent 2 ans (4 mois par an au moins), elles seront créées en vue de permettre à tout agriculteur âgé de plus de 18 ans de se perfectionner et d'acquérir des connaissances agricoles générales.

(*Bulletin International de la Protection de l'Enfance*, 31 octobre.)

La question scolaire au Canada.

Jusqu'à présent le système scolaire de Montréal ne comportait que deux catégories d'écoles : les écoles catholiques et les écoles protestantes. Chaque catégorie était contrôlée par un board spécial. Si peu d'enfants appartenaient à d'autres cultes que ce système fut longtemps pratiqué sans provoquer de réclamations. Mais l'immigration progressive modifia considérablement la proportion des cultes professés par la famille des enfants. Des Grecs, des Arméniens, des Juifs surtout envahirent le Dominion. La plupart d'entre eux adoptèrent les écoles protestantes.

Devenus plus nombreux, les Israélites réclamèrent, par l'intermédiaire de leur presse, la création d'écoles confessionnelles à leur usage. Mais si l'on entrait dans cette voie, où s'arrêterait-on ? Les Irlandais, les Grecs orthodoxes, les Syriens, les Arméniens formuleraient les mêmes prétentions. Quel coup serait porté à la nationalité canadienne, à l'harmonie du Dominion ?

Une commission de 9 membres (3 catholiques, 3 protestants, 3 Juifs) fut chargée d'une enquête sur « les conditions du système scolaire dans les diverses municipalités de la cité de Montréal afin d'améliorer ce système, de le rendre plus efficace et d'assurer la stabilité financière et le crédit de ces municipalités ». Après de nombreuses délibérations et consultations, la commission générale d'enquête conclut en recommandant au gouvernement de maintenir le *statu quo* scolaire jusqu'à ce que les tribunaux aient statué sur les questions soulevées.

Le 4 février 1924, la cour du King's Banch fut saisie de l'affaire. A l'unanimité, les juges déclarèrent qu'on ne pouvait obliger le comité scolaire protestant à nommer des maîtres juifs pour enseigner les élèves de cette religion et que la législature provinciale ne pouvait faire des lois imposant des Juifs au conseil scolaire protestant, à la commission de l'instruction publique ou au corps des membres ayant voix consultative. 3 juges sur 5 répondirent que le législateur provincial ne pouvait faire une loi établissant des écoles à l'usage des enfants qui ne sont ni catholiques ni protestants.

Les Juifs, peu satisfaits de ce jugement, font appel devant la Cour suprême du Canada dont il est difficile de prévoir quel sera le verdict définitif.

(Roger LAMBELIN, *Revue universelle*, 1^{er} novembre.)

Le code des enfants et des adolescents au Brésil.

Un projet de loi portant création d'un code des mineurs vient d'être présenté au Sénat par des membres de ce corps législatif. Ce code vise à assurer, d'une manière générale, la protection physique et morale des mineurs. Il contient 99 articles divisés en 9 chapitres dont voici les titres :

Du code des mineurs et de son objet ; des enfants du premier âge ; des enfants abandonnés (2 chapitres) ; des jeunes délinquants ; des conditions de travail des mineurs ; de la surveillance des mineurs ; de quelques attentats contre la moralité, la santé et la faiblesse des mineurs ; du juge de l'enfance.

Les autorités doivent veiller, selon les principes établis par le code, sur la santé et la vie des enfants âgés de moins de deux ans, mis en nourrice ou confiés en garde, moyennant salaire, en dehors de la maison des parents. Les contrevenants aux dispositions édictées sont passibles de sanctions. L'abandon des mineurs est puni d'amende ou de prison, selon les circonstances. Des nouvelles règles sont établies conformément aux principes des législations anglaise, belge et française en ce qui concerne la suspension ou la déchéance de la puissance paternelle. Il en est de même pour ce qui est de la nomination ou de la destitution du tuteur. La réglementation du travail des enfants ou des mineurs prévoit l'interdiction de certaines occupations, notamment de celles qui les exposent à des dangers moraux ou qui sont de nature à nuire à leur santé. Aucun enfant âgé de moins de dix ans n'est autorisé à travailler. Ceux qui ont de dix à douze ans ne peuvent effectuer que les travaux qui ne les empêchent pas de fréquenter l'école primaire. D'autre part, aucun enfant, âgé de moins de 14 ans, ne peut être admis aux travaux industriels, quels qu'ils soient. Si le travail est dangereux ou insalubre, la limite d'âge est portée à 16 ans. Aucun enfant ne pourra travailler plus de 6 heures consécutives, sous réserve d'un repos d'une heure. Tout travail de nuit est interdit avant 18 ans. Enfin aucun adolescent de 18 ans ne sera autorisé à travailler s'il ne peut justifier d'un certificat médical d'aptitude physique. Les contrevenants à ces dispositions sont passibles d'amende ou de prison.

(*Bulletin International de la Protection de l'Enfance*, 30 septembre.)

Le bien-être de l'enfance dans l'Alberta.

Une loi concernant le bien-être de l'enfance a été passée pour remplacer la loi de 1909 concernant la protection des enfants. Elle pourvoit à la réunion sous un département du gouvernement de toutes les branches de l'administration se rapportant au bien-être de l'enfance.

Cette loi entrera en vigueur sur proclamation du lieutenant gouverneur en conseil. Elle établit la charge de surveillant du bien-être de l'enfance, dont le titulaire aura de nombreuses fonctions à remplir en sus de celles autrefois remplies par les surveillants des enfants abandonnés et dépendants. Ces fonctions comprennent, d'une manière générale, « l'encouragement et l'avancement de la conservation de la vie des enfants dans l'Alberta ; l'encouragement et la surveillance des associations pour le bien-être de l'enfance et des sociétés d'assistance des enfants ; l'obtention par l'intermédiaire de ces sociétés d'un système d'asiles convénables qui seront soumis à sa surveillance ; la surveillance des enfants immigrants et l'obtention de leur inscription à titre de pupilles de la province », etc. La partie II de la loi s'occupe du traitement des enfants abandonnés. Entre autres conditions justifiant les agents de police de traiter des enfants comme appartenant à la classe des enfants abandonnés, la loi mentionne le colportage par des enfants âgés de moins de 12 ans de journaux ou autres articles ou la distribution d'annonces pour un salaire dans tout endroit public, etc. Les enfants trouvés abandonnés peuvent être retournés à leurs parents, sous réserve d'une surveillance, ou peuvent être confiés aux soins d'un surveillant ou d'une société. La partie III expose la procédure à suivre relativement aux enfants handicapés et la partie IV traite des enfants immigrants qui doivent être inscrits comme pupilles de la province et placés sous la direction du surveillant du bien-être de l'enfance. La partie V régit les organisations pour le bien-être de l'enfance. La partie VI contient des dispositions générales, définit les pouvoirs et les devoirs des conseils municipaux, fait des règlements pour les asiles et les officiers du bien-être de l'enfance et prescrit des peines pour le mauvais traitement des enfants.

(*Bulletin International de la Protection de l'Enfance*, 30 septembre.)

III. — L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Évolution du chômage en 1924 et 1925.

Tant que des mesures préventives n'aurent pu être instituées contre lui, dans les diverses économies nationales aussi bien que dans l'ordre international, le chômage pèsera toujours sur le monde ouvrier comme la plus sombre des menaces. Bien plus qu'une menace, il est resté, pendant les quinze derniers mois, une très pénible réalité. Certains grands pays industriels, comme la France et l'Italie, la France surtout, en sont demeurés presque indemnes. De même les Etats-Unis, grâce à leur double politique de contrôle du crédit et de contrôle de l'immigration. D'autres ont vu leur chômage diminuer dans des proportions considérables, tels l'Allemagne, la Suisse, la Tchécoslovaquie ou, à un degré moindre, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède ; telle aussi l'Afrique du Sud.

Mais en Grande-Bretagne, après une faible diminution du mal en 1924, on constate une recrudescence inquiétante au début de 1925. En Australie, au Canada également, le chômage a augmenté en 1924. Même dans l'Inde, le problème du chômage commence à se poser pour les travailleurs anglo-hindous, dits de classe moyenne. Le Japon a été frappé d'un chômage tel qu'il n'en avait jamais connu auparavant. En Belgique, où le manque d'emploi avait pratiquement disparu en 1923, il recommence à se faire sentir depuis les derniers mois de 1924. Le chômage, enfin, s'est développé avec beaucoup d'intensité en Pologne et a pris des proportions particulièrement accablantes en Autriche et en Hongrie.

(Revue Internationale du Travail, août.)

Les Idées et les Faits.

« Il faut faire comprendre aux peuples que leur intérêt, comme leur devoir, est de lutter entre eux, non par la guerre, mais par la paix, et de substituer au sanglant et stérile antagonisme qui les a divisés jusqu'ici, un antagonisme pacifique et fécond qui n'exclue pas, mais appelle au contraire la concorde et la paix » (J. BARNI.)

La conférence travailliste de Liverpool.

Le parti travailliste, au dire de M. Cramp, s'il répudie « l'idée de la révolution par la violence », ne se propose pas « de faire la guerre aux Rouges ». Pourquoi pas ? Les divergences qui séparent l'aile droite et l'aile gauche du parti sont des divergences de principes. Il y a opposition non seulement entre leurs méthodes mais entre leurs objectifs. Aucun front unique ne peut être formé entre des hommes, dont les buts sont aussi diamétralement opposés, entre les partisans de l'évolution et les adeptes de la destruction révolutionnaire.

(*Daily Mirror*, 28 septembre.)

La conférence du parti travailliste, par les votes qu'elle a émis touchant les relations avec les communistes, a affirmé hier à nouveau sa confiance dans la capacité de la démocratie à réaliser, dans l'ordre et la paix et par le jeu des institutions démocratiques, la transformation de l'Etat capitaliste en Etat socialiste. Le parti travailliste et le parti communiste sont en désaccord quant aux méthodes à employer pour la réalisation d'un ordre nouveau. Le parti travailliste a toujours estimé que le socialisme pouvait triompher pacifiquement, grâce à l'utilisation totale des rouages du Parlement et des assemblées locales, grâce à la pression économique exercée par les trade-unions et à l'éducation politique et sociale des masses. Le parti communiste a toujours soutenu que le socialisme ne pourra l'emporter qu'à l'issue d'une lutte armée entre les classes : il faut, selon lui, se préparer dès maintenant à la lutte. Dans sa pensée, les institutions démocratiques actuelles sont un produit du capitalisme.

Pour ces motifs, le parti travailliste avait repoussé l'an dernier, à une écrasante majorité, la demande d'affiliation du parti communiste ; il avait décidé qu'aucun membre de ce parti ne pourrait être candidat officiel du Travail. Cela a été confirmé hier.

Les membres du parti seront convaincus de plus en plus de la nécessité d'une transformation radicale de la société. L'objectif du mouvement est l'abolition du capitalisme ; il estime que ce résultat ne pourra être obtenu que par des moyens pacifiques et non « en préparant la guerre ».

(*Daily Herald*, 30 septembre.)

Un contrat collectif dans la couture parisienne.

En avril 1923, un contrat collectif fut passé entre la Chambre syndicale patronale de la couture parisienne et les déléguées des syndicats féminins. Les ouvrières de la couture s'étaient mises en grève et le conflit se révélait inquiétant. Pour le terminer, les représentants des syndicats chrétiens conclurent un contrat avec les représentants du patronat réglant les conditions d'embauchage et diverses questions accessoires. Mais, surtout, résultat très important, une commission mixte permanente fut créée.

Sur la décision prise, en octobre 1923, par la commission mixte, un avenant fut ajouté au contrat. Il établissait que les salaires suivraient les fluctuations du coût de la vie, c'est-à-dire augmenteraient ou diminueraient toutes les fois que l'indice « ensemble » du coût de la vie subirait une variation de 20 points. Automatiquement, sans qu'aucune sollicitation des déléguées ouvrières fût intervenue, l'avenant a joué plusieurs fois depuis lors. Le 4^e trimestre de 1924 n'accusait qu'une augmentation de 12 points, mais la vie était réellement difficile pour les travailleuses, car les denrées de première nécessité, le pain notamment, étaient atteintes par la hausse des prix. Les déléguées des syndicats féminins firent des démarches auprès des patrons et ceux-ci consentirent à augmenter les salaires.

Mais le renchérissement des denrées s'est encore accru et actuellement l'indice « ensemble » est de 401, soit 17 points de plus et non pas 20. Les déléguées des syndicats féminins ne doutaient pas qu'une nouvelle démarche ne fût couronnée de succès, mais elles estimèrent que la signature d'un contrat est chose trop respectable pour qu'à chaque occasion on cherche à obtenir une infraction à l'avenant. Les syndicats féminins entrevirent une autre solution ; ils demandèrent à la Chambre syndicale patronale de réviser la base d'après laquelle était établi l'avenant. La Commission mixte se rendit compte que l'indice 20 manquait de souplesse ; les fluctuations du coût de la vie pouvaient, sans l'atteindre, s'élever assez pour gêner les ouvrières. Après une étude sérieuse, elle décida que le salaire ne pourra s'élever ou s'abaisser que si l'indice « ensemble » est supérieur ou inférieur à 10 points.

(E. LEGRAND, *Vie Catholique*, 24 octobre.)

L'enseignement professionnel en Russie des Soviets.

Le problème de l'enseignement professionnel ne s'est posé en Russie qu'à une date relativement récente. A la veille de la guerre, les nombres des écoles professionnelles et des élèves qui les fréquentaient étaient encore très insuffisants. Quand il arriva au pouvoir, en novembre 1917, le gouvernement des Soviets commença par se désintéresser complètement des questions d'enseignement spécial. Le but qu'il se proposa fut de donner aux ouvriers et aux paysans un enseignement complet de caractère polytechnique, capable de préparer le jeune travailleur à toutes les professions. Au point de vue de l'enseignement professionnel, les résultats de cette réforme furent négatifs. Loin d'augmenter, le nombre des écoles techniques diminua. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée, déjà sensible, s'accrut. Enfin, sous l'influence des syndicats, le gouvernement se décida à réformer sa politique. Un Comité général de l'enseignement professionnel, créé en 1920, institua un vaste système destiné à supprimer l'« analphabétisme technique ».

Les écoles d'apprentissage, après avoir connu une très grande faveur, ont déçu, par les principes mêmes de leur organisation et par leur enseignement, les espoirs qu'on avait mis en elles.

D'ailleurs l'extension trop rapide du réseau scolaire a abouti, d'une façon générale, à une certaine hypertrophie du système et à un déséquilibre entre les divers ordres d'enseignement, défauts aggravés par l'insuffisance des crédits disponibles et par les difficultés qu'offre le recrutement du corps enseignant. Aussi les autorités soviétiques admettent-elles la nécessité de procéder à de nouveaux aménagements en tenant compte, tout spécialement, des besoins effectifs de l'activité nationale.

Le *Trond* du 25 octobre 1924 constatait :

Le réseau actuel des écoles professionnelles doit être réduit autant que possible, afin d'en exclure les éléments inutiles ou peu utiles à notre industrie. Puis il faudra lui donner l'essor que réclament nos besoins réels en main-d'œuvre qualifiée.

(B. A. NIKOLSKY, *Revue Internationale du Travail*, septembre-octobre.)

Le problème du logement en Russie des Soviets.

La crise qui sévit depuis la guerre en Russie et qui a été extrêmement aggravée par la révolution et la guerre civile, atteint son point culminant et frappe particulièrement la classe ouvrière. Les dernières mesures prises par le gouvernement soviétique tendent à relever le taux des loyers, insuffisants jusqu'ici pour couvrir le coût des réparations les plus urgentes, et à faciliter la reprise de la construction considérée par toutes les publications soviétiques comme l'unique remède efficace. Le gouvernement a décidé de favoriser la création et l'activité de coopératives ouvrières pour la construction d'habitations destinées aux travailleurs de l'industrie. Mais il semble que la mise en vigueur des mesures prévues doive se heurter à de nombreux obstacles, notamment d'ordre financier et économique.

D'après l'*Economitcheskaia Jizn* les grands espoirs que l'on a mis dans la coopération ouvrière du logement ne se réaliseront pas pleinement :

« Le développement de la coopération ouvrière est faible en province, et plus encore dans les grands centres industriels où la crise est intense : les fonds que possède la Banque centrale sont tout à fait insuffisants et il est impossible de les distribuer à un nombre considérable de coopératives. Les capitaux dont disposent les coopératives elles-mêmes sont insignifiants ; il est difficile d'attirer les ouvriers vers cette coopération, car la construction est d'un coût élevé et les conditions du remboursement des subsides sont difficiles, alors que les budgets ouvriers sont très restreints. On peut donc dire que la coopération ouvrière de construction ne peut pas constituer pour le moment une arme efficace contre la crise et que son importance réelle ne sera pas considérable ».

(*Revue Internationale du Travail*, août.)

Les Idées et les Faits.

« Il n'y a ni sociétés, ni gouvernements, ni civilisations possibles, si le respect de la loi n'est pas imposé à tous. Accorder à chacun le droit de désobéir à la loi commune, c'est décréter l'anarchie. »
(A. ALBERT-PETIT.)

Le nouveau Code du mariage des Soviets.

Plus que le mariage même, le Code soviétique institue l'enregistrement du mariage pour ceux qui, vivant maritalement ou sur le point d'adopter cette condition, désirent voir régler officiellement leurs relations, plus spécialement au point de vue de la sauvegarde de leurs droits personnels, de leurs droits de propriété et des droits de leurs enfants.

Le mariage une fois enregistré, les époux peuvent porter à leur choix, tous deux le nom de l'un ou de l'autre, ou bien chacun garder le sien. Les unions entre citoyens soviétiques et étrangers sont autorisées, mais chacun des contractants garde sa nationalité. Les biens acquis pendant le mariage par l'un ou l'autre des époux tombent en propriété commune. Le divorce s'obtient par consentement mutuel des conjoints ou même par la volonté d'un seul exprimée dans les formes voulues.

Nombreuses et sévères sont les dispositions pour protéger la femme et surtout l'enfant.

Lorsqu'une femme devient enceinte hors mariage, elle a le droit de déclarer unilatéralement au département d'état civil le nom du père de l'enfant à naître. Si le citoyen déclaré comme père ne proteste pas contre cette déclaration pendant un mois à partir de la notification, il sera définitivement enregistré comme tel. Les parents ont le droit et le devoir d'élever leurs enfants. Toutes les mesures intéressant les enfants doivent être prises d'accord commun. Dans le cas de divergences d'opinions entre eux, la question litigieuse doit être soumise à la décision des organes de tutelle délibérant avec eux. Les parents ont charge de l'éducation de leurs enfants et ils doivent les préparer à une activité d'utilité publique. Réciproquement, les enfants majeurs sont obligés d'entretenir leurs parents incapables de travailler. Lorsque les parents manquent à leurs obligations envers les enfants ou s'ils abusent de leurs droits, ainsi qu'en cas de mauvais traitement, le tribunal décrète l'enlèvement des enfants aux parents et les remet aux organes de tutelle ou de curatelle.

Comme on le voit, le Code révolutionnaire n'est pas très éloigné de ceux qui régissent nos pays, la notion de « famille » y est dominante et celle de propriété y point de curieuse façon.

(*La Française*, 24 octobre.)

LA VIE DES NATIONS

En Norvège

II

La Norvège donne l'impression d'un pays en plein développement, en pleine prospérité. En 1913, ses importations se chiffraient par 567 millions de couronnes. Elles s'élevèrent en 1924 à 1.547 millions. Les exportations sont passées, aux mêmes dates, de 392 millions à 1.063 millions de couronnes. Parmi les industries spécifiquement norvégiennes, il convient de citer les pêcheries (morue, hareng, aiglefin, saumon) : 102.000 pêcheurs emploient des méthodes de pêche auprès desquelles les nôtres paraissent encore préhistoriques. La France ne possède que 1.500 bateaux à moteur, la Norvège en a 17.000. La marine marchande norvégienne a réparé les pertes cruelles subies pendant la guerre. Bien qu'elle soit descendue du quatrième rang, qu'elle détenait jadis, au sixième, elle possède 2.600.000 tonnes de navires, dont 300.000 tonnes en bâtiments à moteur et 70.000, seulement, en voiliers. Les revenus annuels que tire la Norvège de sa marine marchande ne sont pas inférieurs à 400 millions de couronnes. Toutefois, au brusque mouvement de reconstitution qui a suivi immédiatement la guerre a succédé, dans ces dernières années, une dépression assez dangereuse. L'industrie des constructions navales s'est ralentie. Les frets ont sensiblement baissé. Rares sont les grandes sociétés d'armement qui ont pu fournir des dividendes appréciables à leurs actionnaires. Certaines faillites retentissantes de banques importantes ont eu leur répercussion sur l'industrie de l'armement. Mais dans l'ensemble, les ports norvégiens se sont

vigoureusement développés. C'est ainsi qu'Oslo a, dans ces dernières années, fait une concurrence redoutable à l'antique capitale maritime de la Norvège : Bergen. Il a depuis la guerre accaparé les trois quarts du commerce d'importation de la Norvège. Il joue le rôle d'un véritable port de répartition. Son aménagement fait l'objet d'incessantes améliorations. Ses quais s'étendent sur une longueur de 11.000 mètres; ils sont pourvus de voies ferrées, d'engins de levage nombreux et puissants, de transbordeurs de charbon, d'un élévateur pneumatique de blé, bref, de tous les aménagements qui caractérisent les ports les plus modernes. Les progrès de la flotte norvégienne sont particulièrement sensibles en ce qui concerne les bâtiments à moteurs : leur nombre s'accroît constamment.

Parmi les industries norvégiennes, la fabrication de la pâte à papier est une de celles qui sont en pleine prospérité. Mais c'est sans doute de l'exploitation de ses forces hydrauliques que la Norvège peut attendre l'avenir le plus brillant. La Norvège est le pays des chutes et des cascades. On évalue leur puissance à douze ou quinze millions de chevaux, dont un sixième appartient à l'Etat. Sur ce chiffre considérable, deux millions à peine ont été jusqu'ici aménagés, 1.600.000 chevaux sont réservés aux usages domestiques et agricoles, 220.000 requis par l'industrie de la pâte à papier, 40.000 par les industries mécaniques, 20.000 par les industries textiles, 26.000 par les mines, 765.000 par les industries chimiques et électromécaniques. La plus considérable d'entre elles est l'industrie du nitrate. Nous avons été reçus pendant deux jours à Rjukan dans le club réservé spécialement aux invités de la Grande Société norvégienne de l'azote : « Hydrosk ». Au fond un lac immense, une étroite vallée où pénètre une ligne électrique qui fait suite à un ferry-boat. Le tout appartient à la Compagnie. Dans le fond de la vallée, une ville d'une dizaine de milliers d'habitants qui ne vit que pour et par la fabrication du nitrate artificiel, obtenu grâce à l'azote de l'air. En moins de

vingt ans, le génie et la volonté des ingénieurs norvégiens, au premier rang desquels il faut mentionner MM. Eyde et Birkeland, — avec le concours de capitaux étrangers, et nous sommes heureux de le constater, en grande partie français — ont créé une ville industrielle tout entière, là où n'existaient auparavant que le néant et la solitude. Dans la montagne, une immense cascade — la cascade de Rjukan — fut captée en 1906. Sa chute est de 560 mètres. Elle fournit 300.000 chevaux-vapeur. Son utilisation commença en 1912. Un lac artificiel fut créé dans les montagnes de Telemark. Il ne contient pas moins de 800 millions de tonnes d'eau. Deux tunnels de cinq kilomètres furent percés à travers la montagne pour amener l'eau jusqu'à la station de Saaheim. Les installations industrielles sont aussi gigantesques qu'impressionnantes. Le hall des turbines, celui où, comme des piliers immenses, se dressent les cuves où se fabrique l'acide nitrique, évoquent l'image d'étranges cathédrales modernes. Le nombre des ouvriers proprement dit atteint à peine un millier. Tout est mû électriquement et avec le minimum de main-d'œuvre. La ville qui a été élevée par la compagnie comprend, le long de routes magnifiques, une série de cités ouvrières. Salariés, chefs d'ateliers et ingénieurs jouissent du confort le plus raffiné. Les œuvres sociales, scolaires, d'assurances n'ont, bien entendu, pas été négligées par les créateurs, d'esprit si hardi, de la capitale du nitrate artificiel.

C'est ce même esprit d'audace que l'on est appelé à constater et à admirer quand on visite, comme nous avons pu le faire, la capitale de la Norvège, Oslo : c'est ainsi, par hommage à son vieux passé nordique, que s'appelle désormais Christiania. Depuis une dizaine d'années et depuis la guerre y sévit la crise du logement. Nous en sommes encore, en France, et notamment à Paris, à délibérer sur les meilleures méthodes capables de l'enrayer. Les vastes plans élaborés par la ville de Paris n'ont jusqu'ici reçu aucune réalisation pratique. Il semble bien que la zone des fortifications ne doive jamais, mal-

heureusement, constituer autour de Paris la ceinture d'air libre et de salubrité qu'on rêvait d'y créer. Les habitants d'Oslo ont, à cet égard, donné à ceux de Paris un exemple qu'ils feraient bien de méditer. En dix ans, cette ville, qui ne compte guère plus d'un quart de million d'habitants, a dépensé 675 millions de francs de notre monnaie pour triompher de la crise. Elle a employé deux méthodes principales : ou bien la ville a élevé elle-même des constructions communales : cette première catégorie a coûté 106 millions et demi de couronnes, ou bien elle a subventionné des entreprises privées, soit en leur consentant des prêts sans intérêt, soit en leur garantissant des emprunts spéciaux. Ceci lui a coûté encore là somme respectable de 66 millions de couronnes. Le total des logements ainsi créés s'élève à 9.526 dans les bâtiments communaux, à 3.836 dans les bâtiments privés, construits avec l'appui communal. Oslo est ainsi entourée d'une centaine de cités-jardins, comme nous n'en connaissons, nulle part, de pareille envergure. Autour d'une immense cour où jouent les enfants de ces cités d'allure si moderne, où sont installées des sècheries et des buanderies, se dressent des bâtiments à larges baies, généralement en ciment armé, à façade grisâtre, dont la tristesse est heureusement adoucie par les plantes grimpantes qui égaiant des lignes volontairement sobres, voire un peu austères, et où se révèle, à n'en pas douter, l'influence du style munichois. Quoi qu'il en soit, les petits et moyens fonctionnaires, les Norvégiens des classes pauvres et moyennes, sont assurés de pouvoir, pour des loyers relativement modiques, qui n'excèdent généralement pas 2.000 couronnes, loger dans des conditions de confort que leur envieraient bien des Parisiens. Récemment, la ville d'Oslo a également édifié, sur une des collines qui domine le fjord, une magnifique école de marine, où sont formés les officiers de sa marine marchande. Nous avons visité l'hôpital de la ville d'Ullevaal. Il dépasse par son ampleur, par le raffinement de ses installations chirurgicales, les créations les plus récentes

de cet ordre, et laisse bien loin derrière lui notre hôpital le plus perfectionné, celui de la nouvelle Pitié. De même, il nous a été permis de visiter une des plus récentes écoles primaires de la ville. Il est difficile de concevoir installations plus parfaites. Les maîtres et maîtresses y possèdent leur club, des cuisines où ils peuvent faire chauffer leur déjeuner ou le thé. Aux classes sont annexées des salles spéciales de cartographie, des laboratoires de physique et de chimie. L'école de filles contient des salles réservées à la couture, à la cuisine, à la musique. L'école de garçons possède des ateliers de menuiserie. Quant aux gymnases, ils sont, bien entendu, du dernier cri. Sur un parquet minutieusement ciré, filles et garçons exécutent, au son du piano, des danses rythmiques.

D'ailleurs, l'instruction est extrêmement poussée dans toute la Norvège. L'enseignement obligatoire s'y donne jusqu'à 14 ans. A cet âge, les enfants dont les parents le désirent vont à « l'école moyenne ». Le lycée classique ne dure que trois années. Elles paraissent suffire aux Norvégiens qui désirent étudier les langues anciennes. En tout cas, trois langues modernes sont obligatoires dans tout le pays : l'anglais, le français et l'allemand. Nous avons eu l'occasion de rencontrer à Oslo et à Bergen des maîtres éminents, formés aux méthodes de Gaston Paris, et avons pu nous rendre compte que, grâce à eux, l'enseignement de notre langue, de notre littérature et de notre culture, ne pouvait être en de meilleures mains. La Norvège a donc su réaliser le système de « l'école unique » : elle ne semble pas le regretter.

La Norvège est trop petite pour se suffire à elle-même. Depuis un siècle, elle est attirée vers l'étranger. Chaque année, des milliers de Norvégiens franchissent la mer et vont hardiment défricher les immenses étendues incultes du nouveau monde. C'est le sujet d'un roman magnifique du maître norvégien Bojer, traduit récemment en français : « Les Emigrants ». Au mois de juillet dernier, le Président Coolidge rendit un hommage solennel et mérité aux 800.000 Norvégiens qui sont venus accroître la pros-

périté des Etats-Unis. Il y en a, en effet, un siècle que le petit sloop *Restaurationen* amenait une première mission d'émigrants. Il n'avait que 45 tonnes, était parti de Stavanger le 4 juillet 1825. Il emportait une cargaison de fer et une cinquantaine de passagers. Son voyage ne dura pas moins de 14 semaines. C'était le plus petit bâtiment qui, jusque-là, eût traversé l'Atlantique. Tout d'abord les autorités de New-York firent mine de lui refuser l'accès du port. « La Société des Amis » fléchit, par sa puissante influence, la rigueur des lois d'émigration. Les Norvégiens semblaient fuir, tout d'abord, leur pays par manque de libertés religieuses. Ils trouvaient auprès des Quakers un accueil extrêmement cordial. Ce sont en effet les Quakers de l'Etat de New-York qui recueillirent des fonds à leur intention et les envoyèrent à Kendall. Ces paysans étaient pratiquement dépourvus de tout argent. Ils édifièrent péniblement des huttes de bois de douze pieds carrés. Un seul d'entre eux parlait l'anglais. Peu à peu, ils attirèrent en Amérique leurs compatriotes qui s'enfoncèrent de plus en plus vers l'ouest, jusque dans l'Illinois, puis dans l'Iowa, le Wisconsin, le Minnesota, le Dakota et dans d'autres Etats. Aujourd'hui, les Etats-Unis d'Amérique comptent environ deux millions de citoyens d'origine norvégienne. Une revue : *The American Scandinavian Review* a été fondée. Elle entretient entre les deux pays des rapports intellectuels intimes. Un collège, le collège Saint Olaf, maintient aux Etats-Unis le culte de la vieille patrie. Un grand nombre des universitaires éminents des Etats-Unis sont d'origine norvégienne. Citons seulement Laur Larsen, qui fut président du Collège Luther, le Révérend V. Koren, le professeur Gisle Bothne, chef du département scandinave de l'université de Minnesota, et bien d'autres. Ces Norvégiens ont, pour la plupart, acquis des positions éminentes aux Etats-Unis. Ils ont gardé avec la mère-patrie des liens très étroits. Ils forment, parmi cette immense population d'émigrés de toutes races, un noyau particulièrement solide, d'une moralité élevée, d'une

intelligence où le réalisme s'unit à l'idéalisme le plus sincère. Grâce à eux, il y a sur la terre d'Amérique une plus grande Norvège.

Les Français qui connaissent particulièrement bien la population norvégienne et surtout la population rurale — citons au premier rang de ceux-ci nos distingués représentants diplomatiques ou commerciaux en Norvège — nous ont assuré que la France trouverait de précieux concours dans ce pays, où l'émigration n'est pas encore tarie, par suite des exigences mêmes de la nature, et d'un sol trop peu généreux, et que si elle le voulait, elle pourrait donner chaque année l'hospitalité à un certain nombre de paysans norvégiens. Cette même idée a été récemment préconisée par Christian Bojer lui-même. Il faisait, dans plusieurs articles remarquables, et avec beaucoup d'éloquence, l'éloge de ses compatriotes, paysans durs à la tâche, intelligents et instruits qui, par bien des traits, se rapprochent de ceux de notre race normande. Nous devrions, soit par des moyens officiels, soit d'après toute autre méthode que nous fournirait l'initiative privée, tenter quelques essais dans cette voie. Il ne manque pas, malheureusement, chez nous, de pays dévastés ou de terres appauvries par la dénatalité. Cet afflux de sang vigoureux d'hommes du Nord contrebalancerait peut-être heureusement l'excès d'émigration méridionale, dont certaines parties de la France paraissent comme submergées.

Le court séjour que nous avons pu faire en Norvège nous a, en effet, convaincu des affinités intellectuelles et morales des deux pays. Comment, sans cela, expliquer la chaleur véritablement émouvante de l'accueil qui fut fait à la délégation française? La situation matérielle de la France a, du reste, sensiblement grandi depuis la guerre. Sans doute, l'Allemagne a reconquis une très grande partie de ses positions commerciales d'avant 1914. Mais les progrès de notre commerce sont très encourageants. En 1922, nous importions en Norvège pour 44 millions de francs de marchandises, pour 70 millions en 1923, pour

97 millions en 1924 : des tissus, des machines, des automobiles, des produits métallurgiques. J'ignore si, en tous pays, les attachés commerciaux récemment créés répondent aux espoirs mis en eux, mais nous devons nous féliciter de posséder en Norvège un homme de l'intelligence, de l'énergie, du patriotisme élevé qu'est notre attaché commercial à Oslo, M. Tisseau. Il habite ce pays depuis dix ans : et il parle sa langue — ; nul n'est mieux qualifié pour donner à nos exportateurs les meilleurs conseils. Avant tout, nos commerçants et nos industriels doivent perfectionner leurs méthodes et se donner plus de mal qu'ils n'ont fait jusqu'ici. On nous citait le cas typique de l'industrie automobile. Alors que les exportateurs américains envoient en Norvège des voitures destinées à être vendues sans commandes fermes, les exportateurs français exigent que l'intermédiaire norvégien leur garantisse une vente assurée et immédiate. Le résultat, c'est que toutes les voitures que nous avons pu voir portent des marques américaines. Trop rarement, les chefs des maisons françaises envoient en Norvège des voyageurs spéciaux au courant des habitudes du pays. Enfin, ils n'ont pas encore suffisamment perdu l'habitude de traiter avec ce pays par Copenhague et de le considérer comme une simple fraction de la Scandinavie.

Or c'est une nation qui a son individualité propre. Il faut la connaître et y aller. Tous ceux qui ont fait le voyage ne l'ont point regretté. Au reste l'influence intellectuelle et morale de la France est, nous semble-t-il, en progrès constant dans ce pays. Nous y avons des amitiés précieuses. Leurs efforts commencent à porter leurs fruits. Il y a quelques années, grâce à M. Tisseau et au concours de généreux amis de notre pays, fut créée la Chambre de Commerce Franco-Norvégienne. Une autre société : Norvège-France, fondée sur l'initiative de M. John Petersen, coordonne le concours d'industriels, comme M. H. Bjerke, directeur général de la Société de l'Azote, d'universitaires, comme le Professeur Collin et Bodtker, ou d'avocats, comme M. J. Ramm, tous protagonistes de la cause

française. L'Alliance Française a des sections dans les principales villes et localités norvégiennes. Elle est présidée par un professeur à la fois au Gymnase et à l'Université d'Oslo, M. Sigur Hoest, ancien élève de Gaston Paris. Nous avons entendu de lui, notamment à Lillehammer et au cours d'une visite que nous fîmes à la maison natale du poète national Bjornson, des allocutions en français, qui prouvaient jusqu'à quel point de perfection un étranger, de cette culture, profondément imprégné de la nôtre, peut porter la connaissance de notre langue et de notre littérature. Des Sociétés artistiques, comme la Société de l'Art Français, présidée par l'armateur I. B. Stang, achètent des œuvres d'art françaises pour le musée national dont le directeur M. Jens Thiis a su aménager, à Oslo, une salle où nos plus grands maîtres sont magnifiquement représentés. Les Amis de la France, présidée par Mme Fjord Thue, envoient des jeunes filles norvégiennes étudier en France. L'Œuvre du Lycée de Rouen, à laquelle se dévoue le professeur T. Bodtken et le professeur français Jean Lescoffier, permet d'envoyer chaque année, avec le généreux concours d'amis norvégiens, une douzaine de jeunes gens terminer leurs études dans cet établissement secondaire. Une revue mensuelle : *Atlantis*, dont les rédacteurs en chefs sont un Norvégien, Rolf Pande, et un Français, Jean Lescoffier, entretient les rapports intellectuels entre les deux pays. Parmi les grands et nombreux amis de la France, il serait injuste d'oublier le Consul général Storm à Oslo qui donna, au cours de la guerre, 250.000 couronnes pour fonder en faveur des étudiants de son pays des bourses d'études en France, ou bien encore M. Walleur, armateur à Bergen, qui prit l'initiative de la reconstruction du village de Bouchavesne et versa lui-même plus de 100.000 francs. La ville de Bergen adopta notre village du Nord : Celui-ci a tenu, par reconnaissance, à ajouter son nom au sien.

Au cours de notre voyage, nous marchions pour ainsi dire sur les traces d'une escadre allemande envoyée au

mois de juin dernier par l'Amirauté germanique. Les cuirassés *Hannover*, *Elsass*, les croiseurs *Nymphe*, *Hamburg*, l'*Amazone* et le *Niobe*, annexe de l'École navale de Kiel, visitaient les fjords. Nous-même avons croisé le *Monte Sarmiento*, transportant 1.200 voyageurs tudesques et, au cours d'une excursion, une immense file de petite carrioles norvégiennes, chargées de touristes allemands à balafres, à costume de loden vert bouteille. Il est indéniable que les Allemands, beaucoup plus proches que nous de la Norvège, en ont peu à peu repris le chemin. Jusqu'ici, ils ne se sont heurtés qu'à une froide politesse. Au cours de la récente visite des bâtiments allemands, la presse rappela « que 800 navires de commerce norvégiens avaient été coulés et que près de 1.200 marins avaient péri au cours de la guerre sous-marine ». « Le gouvernement allemand devrait savoir, écrivit un des plus grands journaux commerciaux, qu'il ne répare rien en envoyant ses navires ici. Plus longtemps ils se tiendront éloignés de nos eaux, plus rapidement les rapports entre nos deux pays redeviendront normaux. » Moralement, l'Allemagne paraît donc avoir recueilli ce qu'elle avait semé. Sa situation a beaucoup diminué. Les Norvégiens envoyaient jadis leurs étudiants dans les universités théologiques, de droit, dans les écoles techniques germaniques. Ils ont créé les établissements qui leur étaient indispensables en Norvège même. Nous leur avons envoyé d'excellents lecteurs de littérature française. Leurs étudiants ont appris à connaître le chemin de notre Sorbonne et de nos Universités régionales. Nous devons nous efforcer d'accentuer encore par tous les moyens ce mouvement de sympathie efficace qui les porte vers notre pays.

Cette tournée d'un certain nombre de représentants des plus grands journaux français leur laissera d'ineffaçables souvenirs. Comment oublier, par exemple, des réceptions d'une magnificence aussi rare que celle qui leur fut ménagée par le Ministre de Norvège à Paris, le baron de Wedel-Jarlsberg ? Dans un château qui domine

le fjord, au milieu d'un jardin parfumé des fleurs les plus rares, ce grand ami de la France, qui n'a jamais quitté Paris au plus fort des bombardements, nous reçut dans ce pur sanctuaire de l'art du XVIII^e siècle qu'il a lui-même aménagé. Au dessert, à la lueur des flambeaux, il se leva et, répondant à un discours plein de tact de notre Ministre à Oslo, M. O. Laporte, porta, en proie à la plus vive émotion, un toast « à la France éternelle ». De même, le premier Ministre norvégien, M. Mowinkel, nous recevant dans sa superbe demeure d'été, se plaisait à évoquer les heures charmantes qu'il passa dans sa jeunesse d'étudiant à Paris et en Touraine. Il nous fit un speech en Français et se levant, entonna d'une voix de stentor la « Marseillaise ». Avant notre départ de Bergen, dans un dîner organisé par sa municipalité, et où assistaient tous les représentants des principales sociétés de l'armement et de l'industrie du Marseille norvégien, l'assistance se dressa, et, en l'honneur de ses hôtes français, chanta notre hymne national en lui donnant la gravité toute nordique d'un hymne.

C'est à nous à ne point laisser tomber ces mains qui se tendent. Nos commerçants, nos industriels, doivent s'unir dans le même effort à nos intellectuels et à nos fonctionnaires qui, disons-le hautement, représentent si dignement la France en Norvège. Rien ne s'oppose à l'amitié franco-norvégienne : tout doit, au contraire, travailler à la fortifier encore davantage.

Edmond DELAGE.

LE MOIS POLITIQUE

En ce mois de novembre, l'opinion publique française a un peu laissé au second plan ses préoccupations politiques ; et elle s'est surtout intéressée aux projets de réorganisation de nos finances à raison des menaces qu'ils font peser, directement ou indirectement, sur tous les citoyens. Il y a pour nous une raison de plus d'insister sur les questions politiques qui ne sont pas distinctes des questions économiques : la stabilisation du franc, par exemple, n'est-elle pas intimement liée à la question des dettes interalliées et à la question des réparations ?

Un gros événement s'est produit ce mois-ci, c'est le règlement des dettes de guerre de l'Italie envers les Etats-Unis, règlement qui s'est fait dans des conditions tellement généreuses que de justes réclamations se sont élevées en Belgique et en France. Pourquoi l'Amérique a-t-elle fait à l'Italie des conditions meilleures qu'à la France qui a eu un nombre de tués presque double et dont le territoire a été plus cruellement ravagé ? Pourquoi surtout a-t-elle fait à l'Italie des conditions meilleures qu'à la malheureuse Belgique dont les souffrances furent atroces pendant cinquante mois d'une occupation barbare ? N'y a-t-il pas là un très gros succès pour le Comte Volpi qui, s'appuyant il est vrai sur un nombre important d'Américains d'origine italienne, a su faire estimer à leur juste valeur les sacrifices consentis dans l'intérêt de la cause commune ?

Toujours est-il qu'il faut voir dans cet accord, comme dans l'ordre intérieur ramené, au moins en apparence, par le fascisme, une des causes de l'ascension de la lire.

Le franc belge a aussi remonté et dépasse maintenant notre franc. Les accords belgo-américains ne sont pas étrangers à cette hausse, puisqu'ils ont permis de délimiter l'étendue d'une charge qui pour nous est toujours indéterminée. Mais la principale raison, c'est la politique de stabilisation que suit le gouvernement belge et dont nos dirigeants devraient bien s'inspirer.

Le traité de Locarno fait l'objet de nombreux commentaires, en général favorables. Comme l'a dit M. Baldwin, « pour la première fois depuis la guerre, la volonté de paix s'affirme en Europe ».

M. Paul Reynaud, tout en félicitant M. Briand d'avoir conclu l'accord, nous met en garde contre ce qu'il représente à ses yeux : abandon de la Rhénanie et perte de l'alliance polonaise en échange de promesses de l'Allemagne qui a montré en 1914 ce que valait sa parole et de l'Angleterre qui a mis plus de deux ans à intervenir effectivement pendant la guerre.

Il y a évidemment du vrai dans ce que dit M. Paul Reynaud, et il ne faut voir dans Locarno que l'expression de la volonté de paix de l'Europe. Mais cette volonté doit être actuellement puissante même en Allemagne, puisque les partis de droite attaquent violemment un accord qu'ils considèrent donc comme sérieux et puisque les Soviets mènent une active campagne contre sa ratification.

Et en ce mois de novembre, la volonté de paix de l'Europe s'est encore manifestée par le rapide règlement pacifique de l'incident gréco-bulgare qui, en d'autres temps, eût suffi pour déclencher une de ces guerres balkaniques à rebondissements imprévus.

La question syrienne a fait, elle aussi, couler beaucoup d'encre ; et le retour du Général Sarrail, homme par trop mêlé à la vie politique intérieure, lui a donné une acuité nouvelle. Un nouveau Haut-Commissaire est nommé. Il a déjà prouvé son habileté diplomatique, et l'on peut espérer qu'il sera à la hauteur de sa très difficile mission. Sa démarche en Angleterre est de bon augure.

La presse semble s'être intéressée assez peu aux autres événements politiques, d'ailleurs peu nombreux. La Révolution persane, acte d'un parti qui veut affirmer la nationalité de son pays, est passée presque inaperçue. En Chine, le calme semble revenir. Quant au Maroc, l'arrêt des opérations militaires en a détourné l'attention du pays, très occupé par ce qui se passe dans un Parlement qui se préoccupe plus de ses intérêts électoraux que des intérêts vitaux.

Signalons encore la tendance très nette qui se manifeste à peu près dans tous les autres pays vers l'ordre, la stabilisation et la participation de tous les citoyens à la vie politique. C'est ainsi que nos lecteurs liront avec intérêt un article sur les élections en Australie, où le vote est devenu obligatoire.

GASTON COMBESURE.

Les Idées et les Faits.

« La nation sacrifiée à la circonscription, c'est la politique nationale subordonnée à la politique électorale. Vice inévitable dans une démocratie où le régime représentatif est mal appliqué. Les mœurs détestables que l'on y voit éclore empoisonnent l'esprit public. Mœurs à la fois tyranniques et alimentaires, elles font de la politique un métier, elles transforment les députés en patrons, les électeurs en clients, elles contaminent finalement le corps et l'âme : gouvernement, administration, justice, pays. » (H. LEYRET.)

I. — LES RÉPARATIONS ET LES DETTES INTERALLIÉES

Les négociations sur la dette italienne.

La délégation italienne est arrivée à New-York... Nous ne savons rien des offres concrètes qu'elle va faire... Dans l'attente d'informations, nous nous bornerons à résumer avec la plus grande objectivité les points de vue respectifs de notre pays et des Etats-Unis.

... Le point de vue américain est très simple. Il entend tenir compte uniquement de raisons de droit strict, négliger toute considération d'équité ou, comme disent les Américains, tout sentimentalisme, considérer, en somme, le problème comme une affaire purement commerciale. Conformément à ce critère, les principes suivants sont souvent formulés en Amérique :

1^o Il est inutile de discuter sur l'origine et la nature des dettes. Il aurait fallu en discuter au moment où les emprunts ont été contractés... Lorsqu'on a signé les contrats, il a été spécifié qu'il s'agissait d'une dette et non pas d'un don : la somme à restituer et les intérêts ont été alors précisés. Si des hommes d'Etat américains ont prononcé à ce moment ou plus tard des paroles qui laissaient entrevoir la possibilité d'une remise totale, il est évident qu'il s'agissait là d'idées et d'attitudes purement personnelles.

2^o Les dettes doivent être payées dans la monnaie convenue qui est celle qui a cours légal dans le pays créancier. Si le change du pays débiteur a baissé et que, par conséquent, se pose, entre autres problèmes, le problème technique du transfert, ce sont là des circonstances et des difficultés que le débiteur doit résoudre lui-même du mieux qu'il pourra. Le pays créancier peut et doit s'en désintéresser.

3^o L'annulation, même partielle, de la dette serait en définitive une sorte de cadeau des contribuables américains aux contribuables européens. Les Américains devraient payer, sous forme d'impôts, ce que ne paieraient pas les Etats européens.

4^o En outre l'annulation, même partielle, aurait une gravité extraordinaire en tant que précédent : elle porterait un coup mortel au crédit international, en ce sens qu'aucun Etat ne se déciderait plus à accorder d'emprunts à d'autres Etats dans la crainte de ne pas réussir ensuite à se faire rembourser.

5° Le seul motif qui pourrait amener à réduire la dette et à faciliter les paiements est fourni par des égards dus à la capacité de paiement du débiteur. Ces égards devraient avoir un caractère purement commercial et jouer, dans les négociations actuelles, comme ils jouent dans les compromis qui ont lieu quotidiennement entre des débiteurs en mauvaise situation et des créanciers persuadés de cet état de choses défavorable.

Nul ne conteste qu'en droit strict ces raisons méritent la plus grande considération. Les pays débiteurs, et aujourd'hui en particulier l'Italie, considérant les choses de plus haut, y ont toujours opposé les principes suivants :

1° Les sommes reçues par nous ont été uniquement employées à poursuivre la guerre. La résistance a été une œuvre collective à laquelle chaque allié a contribué dans la mesure de ses moyens matériels, techniques, de sa préparation militaire, de sa situation géographique et enfin de sa situation économique.

Nous avons, en particulier, souffert dans notre territoire et d'une façon générale dans nos biens beaucoup plus que l'Amérique et nous avons incomparablement plus donné en sang versé et en hommes. Six millions de mobilisés, ce qui correspond à 31,5 % de notre population masculine et à 46,3 % de la population masculine active, c'est-à-dire sans compter les enfants et les vieillards ; 750.000 morts ; 800.000 mutilés du côté italien, et du côté américain 4 millions de mobilisés, 67.813 morts, 150.000 mutilés. En revanche, dans le domaine financier l'effort le plus considérable n'a pas été fait par nous, qui d'ailleurs ne l'aurions pas pu matériellement, mais par les Etats-Unis. En le faisant retomber sur nous, ils cherchent, en un certain sens, à esquiver la part de la charge commune qui leur revient.

2° Cela est d'autant plus vrai que l'argent qui nous a été prêté ne représente pas pour le Trésor américain et moins encore pour l'économie américaine une perte sèche. Les crédits américains ont été employés en achats et en fournitures de tout genre en Amérique, qui ont apporté de gros bénéfices aux commerçants et industriels américains... Le sénateur Rolandi-Ricci a calculé que, sur 1.690 millions de dollars, capital prêté à l'Italie, les surbénéfices des producteurs américains s'élèvent à environ 900 millions de dollars et que le fisc a prélevé, à titre d'impôt, sur ces bénéfices 550 millions de dollars. Le remboursement intégral des dettes impliquerait donc une sorte d'injuste enrichissement des Etats-Unis à nos dépens.

La Vie des Nations.

3° L'idée que la solidarité alliée s'étendait au domaine financier était d'ailleurs tellement enracinée que les conditions des emprunts et les modalités pour les amortissements et les intérêts n'ont même pas été discutées contrairement à ce qui se produit normalement dans des opérations de ce genre. Les Américains ont été pratiquement laissés libres d'inscrire dans leur grand livre ce qui leur plaisait. Il n'est donc pas possible d'invoquer notre acceptation d'un contrat.

4° Il faut ajouter d'ailleurs qu'on a longtemps continué à parler de la solidarité entre alliés après la fin de la guerre. On en a encore parlé tout particulièrement l'année dernière lors de l'élaboration du plan Dawes et ce sont les Américains précisément qui en ont reparlé pour le faire accepter par les alliés européens. Comment pourrait-on donc aujourd'hui négliger complètement cette solidarité ? Il n'y a pas lieu de parler d'un coup porté au crédit international, car l'occasion et les circonstances où se produirait une remise demeureront vraiment uniques au monde.

5° Enfin la chute des changes, qui a péniblement empiré notre situation, n'est pas une circonstance dont les Etats-Unis puissent se désintéresser, car le change est une fonction des rapports existant entre les divers pays, Etats-Unis compris.

(Cesare TUMEDEI, *Resto del Carlino*, novembre.)

L'accord italo-américain.

On sait que la capacité de paiement a été la base essentielle des négociations, c'est-à-dire l'évaluation des sommes exigibles sans abuser de la réalité financière et économique. Si le comte Volpi a signé l'accord, cela signifie que le sacrifice exigé de la nation italienne pour payer sa dette sera, bien que lourd, humainement tolérable et laissera intactes, pour le présent et pour l'avenir, les sources vives de la richesse et du travail italiens, dans l'indépendance assurée de l'économie nationale.

En attendant d'être mieux renseigné, tout citoyen italien éprouvera un sentiment de légitime orgueil... L'Italie qui a déjà fait honneur à son drapeau par la gloire de ses soldats sur les champs de bataille, fait honneur aujourd'hui à son crédit de grande nation prolétaire à la face du monde.

(*Stampa*, 13 novembre.)

Les dettes et l'Amérique.

« M. Borah parle sans cesse des blessures du contribuable américain. Il semble croire que le contribuable réaliserait un gain, par suite de la réduction des impôts, si l'argent européen était versé à Washington, gain qui suffirait largement à couvrir les pertes qui en résulteraient pour les producteurs.

« Pour qu'une nation débitrice soit assurée de sa prospérité future, il suffit qu'elle verse une somme qui lui permette de soutenir son honneur au point de vue financier et son crédit, en vue des emprunts commerciaux à venir. Mais il n'est pas nécessaire qu'elle verse d'énormes sommes, ce qui aurait pour effet d'affaiblir sa puissance de production, de prévenir l'accumulation des capitaux et de détruire sa capacité future de paiement.

« D'ailleurs, en opprimant au point de vue économique les nations de l'Europe, l'Amérique, en fin de compte, subirait un dommage aussi important que toute autre nation. Il importe donc, avant tout, de songer à un règlement qui soit de nature à supprimer les éléments qui favorisent le trouble, le désordre et la mauvaise volonté, sur le terrain international. Rien ne pourrait retarder plus longtemps cet accord, rien ne pourrait constituer un plus grand obstacle à l'accord que la propagande et les sentiments d'hostilité de M. Borah et de ses amis.

« Si, un jour, un bloc européen venait à se constituer contre les Etats-Unis, M. Borah serait, plus que tout autre Américain de cette génération, responsable de l'événement.

« Chacune de ses paroles tend à donner aux peuples d'Europe la conviction que, dans l'ordre économique, il entend les considérer comme des ennemis et serait heureux de les transformer en esclaves. Il nous demande d'oublier que ces prêts furent consentis par nous comme des substituts temporaires, pour remplacer les hommes que nous étions prêts à envoyer. A la place de soldats et de chefs, nous avons volontairement offert des dollars. Les deux Chambres du Congrès ont exprimé le désir de transformer ces prêts en dons, si cela était nécessaire. Il est certain que ces sommes d'argent ont sauvé la vie à des centaines de milliers d'Américains et qu'un paiement partiel peut justifier une annulation partielle ».

(Déclaration de Mr. Matthew WOLL, vice-président de l'*American Federation of Labor*, *New-York Herald*, 10 novembre.)

La défense du franc en Belgique.

Quatre conditions paraissent nécessaires à la stabilisation d'une monnaie : l'équilibre budgétaire, l'équilibre de la balance des comptes, la consolidation, au moins partielle, des dettes intérieures et surtout des dettes extérieures de l'Etat et enfin l'existence d'une masse de manœuvre destinée à agir pendant la période de transition.

Pour l'équilibre, M. Janssen a obtenu de ses collègues une révision sévère des crédits et il a aussi élaboré des projets fiscaux qui donneront 400 millions de ressources supplémentaires.

Quant à la balance commerciale de la Belgique qui présentait l'an dernier un déficit apparent de 867 millions de francs-or, compensé par les exportations invisibles, on la considère comme équilibrée.

Comme la France, la Belgique a une lourde dette flottante intérieure. On s'efforce de la réduire. On envisage un grand emprunt de consolidation, opération qui peut être ajournée grâce au renouvellement régulier des bons du Trésor venus à expiration.

Il était plus difficile d'ajourner la consolidation de la dette extérieure. On sait comment M. Theunis a négocié avec les Etats-Unis, créanciers de la Belgique. L'accord intervenu impose à la Belgique des charges assez lourdes, mais il a créé, dans les milieux financiers et politiques de l'Amérique, une atmosphère favorable à la Belgique, et celle-ci pourra négocier aisément l'emprunt extérieur qui lui est indispensable pour assurer, pendant la période de transition, le succès de l'opération de stabilisation projetée. Cet emprunt d'assainissement, M. Janssen ne veut pas le lancer sur le seul marché américain. Il a rapporté de Londres, d'Amsterdam et de Bâle l'assurance que les grandes places à étalon-or donneraient aussi leur concours à l'opération.

On croit que la stabilisation pourrait être effectuée sur la base d'un franc-or par quatre francs-papier, peut-être un peu moins. Grâce aux emprunts conclus à l'étranger, l'Etat belge pourrait rembourser les trois cinquièmes de la dette qu'il a contractée à l'égard de la Banque de Belgique, dette qui serait ainsi ramenée à 2 milliards 1/2 de francs-papier. La revaluation de l'encaisse or de la Banque, conséquence du retour à l'étalon-or, permettrait de réduire cette dette à 1 milliard 1/2.

(*Opinion*, 31 octobre.)

II. — L'ACHÈVEMENT DE LA PAIX ET LES DANGERS DE GUERRE

Les accords de Locarno.

Voilà donc enfin une conférence qui n'a pas abouti à la déception, au désaccord et à l'oubli des promesses. Les résultats, résultats pratiques, sont particulièrement importants non seulement pour l'avenir de l'Europe, mais du monde entier. Il ne suffit pas de dire, en effet, qu'en signant le pacte de sécurité, les hommes d'Etat ont commencé à rétablir l'ordre en Europe. Leur œuvre est beaucoup plus grande. Ils ont jeté les bases d'une nouvelle Europe, en se servant des anciens matériaux et en scellant ces matériaux avec le ciment de la confiance mutuelle. Il serait peut-être dangereux d'exagérer l'importance du résultat pour l'avenir, mais il n'est certainement pas dangereux de souligner l'importance du travail préliminaire et de ses conséquences actuelles pour l'Europe.

Depuis la signature du traité de Versailles, la situation s'est considérablement modifiée. Ce fait a été, à mainte reprise, mis en lumière à Locarno. Il appartenait donc à cette conférence de prouver que les hommes d'Etat responsables, placés en face du terrible fardeau économique, étaient capables de l'alléger. A Locarno, les hommes d'Etat avaient à résoudre un problème européen auquel l'Amérique était intéressée, bien qu'elle ne fût pas associée aux travaux. Et c'est justement parce que nous n'avons pas participé à cet accord que nous devons féliciter l'Europe et manifester notre joie, plus encore que si nous avions eu part à la tâche... Grâce aux traités de Locarno, l'Europe se stabilisera et les signataires gagneront plus de force et de puissance. C'est un gain appréciable.

Arbitrage et médiation, tels sont les deux principes sur lesquels reposent ces traités. Des dispositions pratiques ont été prises pour écarter les causes immédiates de conflit. Il faut maintenant que l'on s'empresse de réduire les armements, et le président Coolidge peut aujourd'hui inviter les nations européennes à participer à une conférence qui aurait pour objet le désarmement et de réduire les dépenses des budgets nationaux. Locarno marque peut-être le début d'une ère nouvelle.

(*New York Herald Tribune*, 17 octobre.)

Les accords de Locarno.

Il est de la plus haute importance que nous envisagions ce qui s'est passé, ce qui se passera probablement, dans sa véritable perspective. Il est possible — sans vouloir empiéter sur le domaine de la politique des partis — que les plus ardents, parmi les partisans de la paix, nous désapprouvent, mes amis et moi, de n'avoir pas, dans nos discours, prononcé à l'égard de la paix les paroles flatteuses qu'ils auraient voulu entendre de nous. La raison en est que nous ne croyons pas aux simples paroles, mais aux actes. Nous avons toujours cherché à travailler pour la paix tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger. Cette tâche n'a pas été facile, avec, d'un côté, les partisans enthousiastes de la paix et de l'autre ceux qui n'en veulent à aucun prix. Mais nous avons fait de notre mieux. La seule chose qui ait une valeur est la volonté de paix. Si cette volonté fait défaut, tout est futile, si elle existe, tout est possible. Le miracle de Locarno est que, pour la première fois depuis la guerre, la volonté de paix s'affirme en Europe. C'est pourquoi nous avons pu bâtir là-bas sur des fondations solides, capables de supporter tout édifice que l'on pourra construire sur elles.

J'ose espérer que, avant qu'il se soit écoulé un grand nombre d'années, on verra certains éléments, qui peuvent sembler aujourd'hui entièrement réfractaires, retrouver à leur tour cette volonté de paix qui s'est manifestée dans l'Europe centrale et occidentale. Un point des plus importants est de se rendre compte de la nature de cet accord, intervenu pour la première fois en Europe. Nous avons devant nous un traité, ou plutôt une série d'accords, dont le caractère est inclusif et non pas exclusif. En d'autres termes, tous les accords de ce genre, dans le passé, ont été des accords entre une nation et une autre, accords qui, tout en liant étroitement les parties contractantes, sont essentiellement dirigés contre une tierce puissance. A Locarno, il n'y a rien eu de ce genre, car les accords sont inclusifs, et seulement inclusifs. Ce sont des garanties mutuelles entre toutes les parties contractantes, et qui ne visent aucune tierce partie. De plus, ces accords sont étroitement et indissolublement rattachés à la Société des Nations.

(Discours de M. BALDWIN à la fête de Colchester, le 22 octobre.)

Locarno et Amiens.

A la nouvelle de la « paix de Locarno », la France a senti diminuer la pression atmosphérique qui l'oppressait. Le sombre nuage de la guerre s'élevait un peu dans le ciel. L'Allemagne renonce en effet, implicitement du moins, à l'Alsace et à la Lorraine. L'Angleterre et l'Italie se sont engagées à garantir la frontière du Rhin. Enfin, des assurances nous ont été données par l'Allemagne au sujet du traité de commerce en suspens.

Voici maintenant le passif. Nous allons perdre du réel, en perdant virtuellement la Rhénanie et pratiquement l'alliance polonaise contre une promesse de l'Allemagne, qui avait fait la même promesse, jadis, à la Belgique ; contre une promesse de l'Angleterre, dont les armées ne seraient vraiment prêtes à entrer en jeu qu'au bout de deux ans ; contre une promesse de l'Italie dont l'action militaire contre l'Allemagne ne paraît pas devoir être un facteur très important. Pas d'accord d'états-majors possibles puisque, depuis Locarno, l'Angleterre et l'Italie ne sont pas plus les alliées de la France que celles de l'Allemagne.

Faut-il regretter l'accord de Locarno ? Non, il faut féliciter M. Aristide Briand de l'avoir conclu. Il faut seulement le supplier d'en montrer à l'opinion française les possibilités, les limites et les dangers. Cette politique était devenue la seule possible depuis qu'en septembre 1923, au lendemain de la fin de la résistance passive, le gouvernement français d'alors avait laissé passer l'occasion de gagner la paix, depuis qu'à Londres, en juillet 1924, M. Herriot avait abandonné les gages de la France sans aucune contre-partie.

La paix de Locarno est-elle une nouvelle paix d'Amiens ? C'est la perspective d'avantages immédiats qui l'a fait signer par l'Allemagne. Il faudra aussi qu'elle lui apporte des avantages permanents pour qu'elle puisse durer. Et c'est ici que nous retrouvons le problème économique des rapports franco-allemands.

On dit que M. Briand est décidé à décliner désormais l'offre de former un cabinet parce qu'il veut rester aux Affaires étrangères assez longtemps pour y accomplir une œuvre. Il serait ainsi le personnage stable, le facteur commun des ministères successifs qui trébucheront sur le cours de la livre.

(Paul REYNAUD, *Revue Hebdomadaire*, 31 octobre.)

Les accords de Locarno et les Soviets.

Locarno donne la sécurité à l'Europe. Comme ces accords apaisent le conflit franco-allemand, leur action porte sur toute l'Europe. Quant à l'Amérique, on approuve à Washington l'œuvre de Locarno sans l'adopter. A Moscou on la voit avec des yeux hostiles. Il semble même que la presse russe veuille utiliser le délai qui nous sépare de la signature de la ratification pour la saboter auprès de l'opinion publique. On y représente Locarno comme une victoire de la politique mondiale de l'Angleterre, tendant à une sorte d'encercllement de l'Union des Soviets. On prétend que l'hégémonie de la France en Europe a pris fin et que l'Angleterre en est devenue l'arbitre ; que l'Allemagne est obligée de suivre la politique de ses créanciers qui cherchent à assurer le triomphe du capitalisme sur l'Etat communiste, qu'elle est attirée à la Société des Nations considérée par les Soviets comme un ennemi à mort. Tout cela serait peut-être vrai si l'esprit de Locarno ne comportait pas de changement dans la mentalité politique. Les Soviets, dont le programme de politique intérieure et mondiale est la lutte des classes, voient dans l'évolution politique une dynamique, des forces hostiles dont on ne peut empêcher l'action que par des mesures appropriées. C'est ainsi qu'ils cherchent à neutraliser les accords de Locarno en ce qu'ils voient en eux une pointe contre la Russie. Ils menacent alors de s'entendre avec la Pologne. C'est du moins ce qui se dégage des journaux de Moscou. Mais reste à savoir si cette entente polono-russe doit être interprétée effectivement comme une « menace ».

En réalité, il est manifeste que la véritable diplomatie russe n'est pas d'accord avec les tendances de sa campagne de presse. De nombreux indices montrent que les Soviets ne se contenteront pas de renier Locarno, mais qu'ils en tiennent positivement compte dans leurs calculs.

De là, les changements effectués dans leurs ambassades.

Le nouvel ambassadeur des Soviets à Paris, Rakovski, a prononcé des paroles très significatives en remettant ses lettres de créance, déclarant « qu'on ne pouvait songer à assurer l'apaisement de l'Europe et du monde si le gouvernement des Soviets continuait à être tenu à l'écart pour la solution des grands problèmes internationaux... »

(*Frankfurter Zeitung*, 4 novembre.)

Le désarmement et les accords de Locarno.

... M. Luther et M. Stresemann gouvernent en ce moment avec courage à l'aide de ce que l'on appelle un « cabinet crou-pion », mais ils ont fait preuve, dans le dilemme actuel, de qualités qui en font des chefs nationaux capables de surmonter toutes les barrières séparant les partis. Ils sont avant tout Allemands et patriotes sincères. Ils ont pu se convaincre — et ils ont donné la preuve de cette conviction dans un traité d'une importance européenne considérable — que les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne, de la France et d'autres pays ont le désir sincère de régler à l'amiable toutes les controverses pendantes, et ils s'efforcent actuellement de faire partager leur profonde conviction à leurs compatriotes. Leur action nette et logique est, pour l'instant, l'élément le plus important de la politique allemande. Ils s'en sont tenus fermement aux engagements pris à Locarno. Le discours récent de M. Stresemann, transmis de Berlin par T. S. F., constitue une courageuse affirmation de l'idéal européen, auquel il est de l'intérêt manifeste, immédiat et pratique de l'Allemagne de répondre. Le traité de Locarno implique, pour l'Allemagne, non pas — comme l'affirment les nationalistes — des limitations, mais la libération. Il ne restreint nullement la liberté d'action de l'Allemagne. Il lui assure, au contraire, dans les affaires internationales, une liberté et une égalité telles qu'elle n'en connaît plus depuis un certain nombre d'années. Evidemment, cette liberté lui impose certaines obligations et certaines responsabilités. Car, sans responsabilité, il ne saurait y avoir de liberté. Les divers partis qui s'accordent à réclamer des puissances occidentales certains actes précis, comme preuve de leur volonté de paix, interprètent, sans doute, assez exactement l'opinion d'une grande partie du peuple allemand.

La conférence des ambassadeurs s'est réunie hier à Paris. Elle a examiné la dernière note de l'Allemagne sur le désarmement et elle a indiqué qu'il subsiste encore quelques petits points litigieux. Pourquoi se laisser arrêter par ces détails ? D'un côté comme de l'autre, il ne s'agit plus désormais que d'un effort de volonté et d'imagination pour écarter ces obstacles insignifiants et faire du pacte une réalité tangible dans la région à laquelle il se rapporte surtout, à savoir la Rhénanie.

(*Times*, 7 novembre.)

L'Allemagne et les colonies.

En 1920, la S. D. N., qui est soi-disant impartiale, a réparti les colonies allemandes sous forme de « mandats ». Mais chose curieuse, aucun mandat n'a été donné à une puissance restée neutre pendant la guerre, et, chose curieuse aussi, ces mandats ont été répartis d'après le programme de rapine établi par l'Entente pendant la guerre mondiale.

... Aujourd'hui les indigènes de l'Afrique orientale, du Togo, du Cameroun, sont mécontents et souhaitent en majorité le retour de l'administration allemande...

En présence de ces faits nous devons prendre conscience que l'Entente a de nouveau besoin de nous en Afrique. Par conséquent nous pouvons poser nos conditions, et nous n'avons pas besoin de jouer le rôle du petit chien, réduit à happer les miettes qui tombent de la table des maîtres où sont attablées les grandes puissances coloniales. Posons pour nous et pour l'univers cette règle : sans évacuation de la Rhénanie, point de pacte de sécurité, sans colonies de plein exercice, pas d'entrée dans la S. D. N.

Il ne saurait être question à aucun prix de nous contenter de la première miette de colonie dont voudrait se débarrasser la partie adverse, parce que les frais d'administration sont considérables, et le profit trop mince.

L'offre d'un mandat par la S. D. N. suppose naturellement, dans la phraséologie de Genève, la reconnaissance des Allemands comme « colonisateurs ayant fait leurs preuves ».

Mais, en outre, il faut exiger comme condition *sine qua non* de notre acceptation d'un mandat, la rétractation par les puissances représentées dans la S. D. N. du mensonge infâme lancé contre l'Allemagne colonisatrice. La S. D. N. en 1920 a pris à son compte cette calomnie. Si maintenant elle désire nous admettre en son sein, elle a le devoir de retirer publiquement cette calomnie.

Au surplus, nous ne pouvons accepter de mandat révocable que si l'on met à la disposition de notre pays dépossédé les moyens de remettre en l'état de prospérité matérielle où elles étaient en 1914 les colonies qu'on veut nous offrir, sans que les frais de cette reconstitution soient à notre charge.

(*Kreutz-Zeitung*, 6 octobre.)

La rivalité russo-japonaise.

La Russie n'est plus brutale à l'égard de la Chine, mais elle a gagné en hypocrisie ce qu'elle a perdu en violence. Elle a signé le traité du 30 mai 1924 par lequel, renonçant à tous les anciens privilèges et annulant tous les anciens traités, elle plaçait la Russie « libératrice des peuples » sur un pied d'égalité parfaite avec la Chine, mais la Russie, sans égard aux clauses du traité, se prévalait aussitôt de sa situation privilégiée en Chine pour semer des ferments de discorde sociale entre les classes chinoises et encourager toutes les révoltes contre l'ordre établi. En même temps, elle poursuivait les empiétements d'une politique impérialiste dont aurait rougi le tsarisme.

Le Japon s'efforce de drainer les produits mandchouriens vers Dalny, la Russie vers Vladivostock. La compétition s'engagea par une lutte d'abaissement des prix de transport. Il s'en fallait de peu, à la fin de 1924, que l'administration russe et l'administration japonaise ne payassent les exportateurs de soya en vue d'obtenir la préférence pour le transport de leurs grains.

Une conférence tenue à Kharbine entre les deux compétiteurs pour arriver à une entente n'obtint aucun résultat ; les Japonais, étant mieux outillés, doivent sortir victorieux de la lutte.

En Mongolie, les Russes, de par la communauté des frontières et l'ancienneté de leur pénétration, ont eu avantage marqué sur les Japonais ; mais ceux-ci y envoient de fréquentes et importantes missions.

Pour l'avenir, on peut envisager trois solutions en présence de la compétition russo-japonaise sur des territoires qui appartiennent à un tiers pays : ou bien, entente provisoire sino-russo-japonaise, sur la suzeraineté chinoise ; ou bien entente russo-japonaise sous le dos de la Chine, comme le craignent les Anglo-Saxons ; ou bien, enfin, évincement de la Russie de la Mandchourie et de la Mongolie, peut-être même de la Sibérie orientale, par les Japonais, avec la complicité de la Chine.

Mais il est une quatrième hypothèse : celle de la prépondérance russe sur les Japonais, avec ou sans l'aide chinoise. Mais on estime que c'est là un rêve creux, car l'heure du panslavisme en Extrême-Orient paraît périmée.

(J.-C. BALET, *Revue du Pacifique*, novembre.)

La situation en Syrie et en Palestine.

Des attaques féroces contre la France et l'administration française en Syrie remplissent actuellement les pages de la presse arabe de Palestine et d'Égypte et provoquent une grande irritation dans les milieux officiels français d'ici, comme pouvant faire douter jusqu'à un certain point de la bonne volonté britannique.

Aux commentaires de ce genre viennent s'ajouter les exagérations grossières quant au nombre de victimes et à l'importance des dégâts infligés aux Syriens, ainsi que d'innombrables accusations mensongères au sujet des actes de cruauté qu'auraient commis les Français.

Bien que l'antagonisme des Syriens soit entièrement dirigé contre la France, il n'est pas douteux que toute cette propagande représente un courant d'opinion fortement anti-européen dans tous ces pays, dont la presse se livre à une offensive contre la France comme étant actuellement, par suite des récents événements de Damas, l'élément le plus faible de la chaîne d'influence européenne dans le Proche-Orient. Les agitateurs espèrent briser tout le front européen. Il est donc essentiel que la Grande-Bretagne donne à la France un appui moral sans réserve et qu'elle maintienne la cohésion depuis l'Égypte jusqu'au golfe Persique, en passant par la Palestine, la Syrie et l'Irak.

Il n'est pas exagéré de dire que de puissants éléments travaillent de leur mieux, en ce moment, à amener une rupture entre la Grande-Bretagne et la France et qu'ils exploitent pleinement l'incident regrettable du bombardement de Damas par les Français. Nous avons commis également certaines erreurs dont les Français ont connaissance, mais qu'ils ne tiennent pas à mentionner. Aussi est-il peu désirable de se livrer à aucune critique indue. Ce sentiment est manifeste chez les fonctionnaires avec lesquels je me suis entretenu. En nous livrant à des critiques, nous faisons simplement le jeu de ceux qui cherchent à nous séparer de la France, tandis qu'en venant en aide à notre alliée au moment du péril, nous prouverons la valeur réelle de notre amitié.

(*Morning Post*, 13 novembre.)

La France en Syrie.

La révolte des Druses en Syrie a maintenant passé les limites d'une question locale et peut être comptée parmi les questions d'importance internationale. La France a délibérément établi sa maison sur le feu et ses voisins ne sauraient affecter l'indifférence. La révolte des Druses, en elle-même, n'avait pas besoin de devenir une affaire sérieuse, il semble qu'il devait être possible de la résoudre sans trop de difficultés. Le mandat n'a jamais été populaire en Syrie ; il était en contradiction avec les faits qui s'étaient déroulés en Syrie et en Palestine, car la Grande-Bretagne avait joué le premier rôle de libérateur. La France, se souvenant de ses succès de colonisation, semble avoir oublié les différences entre les Syriens et ses sujets d'Afrique ou d'Asie. En Syrie, elle a compris que les conditions ne pouvaient être les mêmes et que les Syriens ne doivent pas compter pour rien, mais elle n'a pas su leur attribuer des pouvoirs suffisants pour les contenter.

Pendant ce temps, les exigences de la politique intérieure et la situation économique de la France ont empêché les autorités en Syrie de garder dans le pays les forces nécessaires pour s'opposer à l'agitation. La cause probable des troubles vient de la politique de la France, qui a cherché par la force à gagner de l'autorité. Elle a été maladroitement dans certains cas, et particulièrement en exposant les corps d'insurgés qui venaient d'être tués à quelque distance de Damas. Ce ne pouvait être que pour encourager les autres. Non moins inexplicable est le bombardement de Damas, à cause d'un corps d'insurgés qui était entré dans une section de la ville.

Le peuple français et la Ligue des Nations vont réclamer une explication plus complète du cours des événements en Syrie que celle qui fut donnée par le général Sarrail. La situation française ne saurait être maintenue que moyennant des hommes et de l'argent. La question sera difficile à trancher pour la Ligue des Nations et particulièrement pour la Grande-Bretagne. Il serait infiniment plus simple de proclamer l'indépendance de la Syrie, mais cela jetterait dans l'agitation les Arabes de Palestine. Ce que la Grande-Bretagne veut avant tout, ce n'est pas de maintenir le mandat en Palestine, mais d'éviter la domination turque et de voir la bonne entente entre les chrétiens et les juifs.

(*Near East and India*, 5 novembre.)

Quelques aspects du soviétisme en Russie.

Dans les pays en général, et en Angleterre en particulier, le fait de gagner sa vie est infiniment plus respectable que celui de se dévouer au service de l'Etat, de la Religion, de l'Education, de l'Enseignement ou de l'Art. Mais dans la Russie future il est décidé que le fait de gagner sa vie ne peut être regardé par un jeune homme de la haute société comme une carrière possible. On considère généralement dans la société que chacun doit travailler pour la communauté, et celui qui fait son devoir, la société le soutiendra.

Or, en Russie, une personne habile et qui a du succès a un meilleur revenu et plus de temps libre qu'une autre. Certains paysans sont trois ou quatre fois plus riches que d'autres. Un homme retraité reçoit la moitié du salaire et non tout le prix d'un gain normal.

Les taxes toujours croissantes et la manière d'assigner les rentes sont telles qu'il est actuellement désavantageux d'avoir un revenu excédant 8 ou 10 livres sterling par semaine. Encore n'est-il possible en aucune façon de gagner beaucoup, car ce serait courir des risques qui peuvent conduire à la détention et à diverses peines, dont la peine de mort.

La politique actuelle n'interdit pas certaines professions comme celles d'acheter et de vendre à profit, son but est de les rendre précaires et de les interdire à toute personne qui se respecte. Un commerce individuel n'a rien d'agréable pour un homme normal ; seuls le pratiqueront ceux qui ont cela dans le sang.

Les effets de ces changements sociaux ont été, semble-t-il, de faire un changement réel dans l'attitude prédominante vis-à-vis de l'argent, et probablement il y aura un nouveau changement lorsque viendra une nouvelle génération qui ne connaîtra pas d'autres principes.

Une vaste propagande inculque certaines idées, ainsi, donner ou recevoir certaines choses ne doit pas se faire, aussi les hommes qui se respectent ne le font pas. C'est prendre les hommes par le sentiment de l'honneur.

Tout ceci semble conduire à l'utopie. Mais il est juste d'assurer comme presque la plupart des Anglais et des Américains que cette politique n'est pas sincère ou qu'elle est abominablement faible?

(KEYNES, *Nation and Athenæum*, 10 octobre.)

Les affaires persanes.

Le coup d'Etat parlementaire de Téhéran est étroitement lié au vaste mouvement qui, à travers mille soubresauts, conduit le monde oriental à la fois à se dresser contre l'influence de l'Occident et à adopter la technique et les mœurs de ce même Occident. C'est vraiment une révolution nationaliste.

Avant la guerre, la Perse constituait le champ classique de la bataille d'influence que se livraient autour des plateaux de l'Asie centrale, depuis trois quarts de siècle, la Russie et la Grande-Bretagne.

En 1919, après l'effondrement de la puissance tsariste, l'Angleterre signa, avec Téhéran, un traité qui plaçait la Perse sous le protectorat britannique. Mais deux ans après, la Perse se tournait vers la Russie, reconnaissait le gouvernement soviétique et signait avec lui une convention d'établissement. Riza Khan voyait alors dans les soviets les alliés naturels des peuples en révolte contre l'envahissement occidental. La propagande de Moscou contribua fortement à pousser Riza Khan, en 1923, aux fonctions de premier ministre. Mais l'administration méthodique et autoritaire du ministre déplut au gouvernement de Moscou qui soutint contre lui la dynastie. Riza Khan ne semble disposé à subir ni l'influence anglaise ni l'influence soviétique. Et ceci prouve une fois encore que le bolchevisme asiatique ne correspond pas à une tendance profonde ; il n'est que la forme et l'expression du nationalisme.

Ce nationalisme, apparu pour la première fois avec les Jeunes Turcs, on le trouve partout maintenant en Asie et même en Afrique. C'est lui qui a mis fin au rêve de domination asiatique caressé par Lord Curzon et c'est à lui que nous nous heurtons maintenant en Syrie, comme aussi dans le Rif.

Parmi les peuples occidentaux, le peuple français est le mieux armé pour s'accommoder avec cette tendance nationaliste, mais il y faut du tact, de la patience et de la prudence.

(Jacques CHASTENET, *Opinion*, 7 novembre.)

Les Idées et les Faits.

« Dans ce pays surtout, il faut que le régime électoral ne laisse prise à aucune revendication, ni de la part des minorités, ni de la part des déshérités. » (GAMBETTA.)

Quelques faits à propos de la crise au Maroc.

La question du Maroc a maintenant quatre foyers : Paris où elle devient rapidement la question cruciale des partis politiques ; Madrid où une conférence franco-espagnole visant à une coopération contre les Riffains se poursuit sans faire de grands progrès ; sur le front nord du Maroc où l'offensive des Riffains est livrée avec une rare vigueur militaire produisant un effet politique sur les paysans riffains compagnons de l'arrière-garde française ; et à Tanger où les éléments français et espagnols se trouvent mélangés à une population locale étrangère.

La crise est tellement grave que le gouvernement français a relevé le Maréchal Lyautey de son commandement militaire de manière à le confier à un homme qui n'aura pas dévié son énergie de l'art militaire pour le porter à l'administration. Le gouvernement a d'abord pensé au général Guillaumat, commandant en chef de l'armée du Rhin, mais apparemment le général Guillaumat a refusé et le poste fut offert au général Naulin qui l'a accepté.

Cet officier a une grande expérience du Maroc et a joué un beau rôle dans la grande guerre bien qu'il ne se soit pas imposé aux yeux du public. Jamais la France ne voudra apporter une ombre sur l'un de ses fils dont elle est si fière à juste titre, bien qu'elle sente que sa position au Maroc, une position que le Maréchal Lyautey a créée plus que tout autre Français, est infiniment grande.

Cependant, la Conférence franco-espagnole de Madrid n'est arrivée à aucune entente permettant à l'armée française — en supposant qu'elle se croit apte à entreprendre l'offensive — de porter ses opérations dans la zone espagnole. L'attention de cette conférence a été dérivée par les nouveaux événements de Tanger où le nouveau régime récemment introduit sur les instances de la France, tendant à fortifier l'autorité locale du sultan du Maroc et par là l'influence de la France comme son protecteur naturel, a amené un ressentiment parmi la majorité de la population qui n'est pas française.

De là, une proposition : les troupes anglaises aussi bien que les françaises et les espagnoles maintiendraient l'ordre à Tanger. Mais pourquoi le feraient-elles ?

(*The Economist*, 11 juillet 1925.)

LA VIE DE L'INTELLIGENCE

Littérature d'aujourd'hui

Les générations se sont toujours poussées l'une l'autre aux épaules ; c'est dire que la littérature du jour ne ressemble jamais à la littérature de la veille et que même souvent elles sont adversaires. Mais la littérature d'aujourd'hui semble en quelque sorte détachée du passé, et cela ne sera pas un motif de scandale pour celui qui voudra bien admettre que la vieille société française est morte assez brusquement et qu'elle ne revivra plus.

La littérature n'est après tout que l'expression d'une époque. Si la France n'est plus la France de 1850, si Paris n'est plus le Paris de 1900 ou même de 1910 (car lui a changé plus rapidement que la France et c'est lui qui compte), pourquoi veut-on que la littérature n'ait pas changé ? En vérité, l'âme invisible qui la possède est si différente de l'ancienne que nos pères, s'ils revenaient, ne la reconnaîtraient plus. C'est que, sous leurs yeux, en un peu plus d'un siècle (mais le mouvement a été incomparablement plus rapide au cours des derniers quinze ans), un changement profond s'est opéré en France et en Europe.

Ils ont compris qu'une vaste transformation avait lieu ; ils n'ont pas su laquelle ; ils sont morts sans y avoir vu clair, mais nous, aujourd'hui, nous voyons, et nous tentons de définir cette nouvelle Société.

*
* *

Essayons d'expliquer cela. A la fin du xviii^e et au début du xix^e siècle trois grands faits se sont produits :

La Vie de l'Intelligence.

1^o La Révolution française suivie de l'Empire, c'est-à-dire la formidable tentative (car c'est cela) de créer une Europe nouvelle. Cette tentative a réussi en ce sens qu'à dater de ce jour toutes les nations européennes se sont orientées dans la voie ouverte par la France, que, de 1815 à nos jours, toutes les Révolutions sont sorties de là, et que tout mouvement politique et social postérieur à cette grande secousse, par exemple la formation des nationalités allemande et italienne, celle plus récente des nationalités polonaise et tchèque, etc., doit être considéré comme un effort pour réaliser l'idéal de la Révolution. Cet idéal a pu être abâtardi : c'est ainsi que nous allions en 1914 vers une formule qui était l'unification sous les ordres du maître prussien. Assurément nous voulons autre chose : les Etats-Unis d'Europe pour parler franc. Mais enfin voici le premier grand fait : formation d'un *esprit européen*.

2^o Second fait : la vapeur, le moteur à pétrole et l'électricité sont intervenus successivement de telle façon qu'aujourd'hui notre rapidité de vie est cent fois plus grande qu'autrefois. Le résultat direct est que notre patrie s'est rapetissée ; l'Europe aussi ; le monde aussi. Facilités plus grandes pour parcourir le monde, facilités plus grandes (journaux, reportages, photographies, cinéma) pour le connaître. Du coup, les modes et les coutumes locales ont disparu, disparaissent ou disparaîtront.

3^o Le troisième fait est la colonisation : déjà, dès les xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles, il y avait eu des colonisations, hollandaise, portugaise, espagnole, française, anglaise et qui avaient plus ou moins réussi. En ce qui nous concerne, nous, nous avons manqué en 1763 notre grande entreprise à deux faces : hindoue et américaine, mais, dès 1830, nous la reprenions sur une base plus pratique et de 1830 à 1925 nous avons pu créer un empire surtout africain, mais étalé en définitive sur toutes les parties du monde.

Voilà donc les trois faits qui dominent le siècle : Révolution française, industrialisme et machinisme, colonisation.

La conclusion, on la devine. C'est que la France est devenue plus petite d'abord, moins distincte de l'Europe ensuite, perdue elle-même dans son empire enfin.

L'écrivain français, en conséquence, ne sera plus nécessairement né à Paris, à Châteauroux ou dans l'une des 40.000 communes de France, il pourra venir soit du sol canadien où vivent 3 millions de Français, soit d'Haïti où 3 millions de noirs parlent français, soit d'Alger, de Tunis ou même de plus loin. Mais, même né en France, l'écrivain français ne peut plus dans l'état actuel du monde y demeurer, les voyages sont trop faciles, trop rapides et trop peu coûteux ! Bref, l'écrivain moderne concevra presque toujours l'empire et l'Europe, souvent le Monde. La lecture des journaux qui lui donnent chaque matin des nouvelles de la planète, et la connaissance des langues étrangères, l'y auront d'ailleurs puissamment aidé.

Bien plus (et je crains véritablement de scandaliser, mais tant pis), beaucoup d'écrivains français ont une mentalité qui n'est pas purement française ou même ne l'est pas du tout, ce qui ne les empêche pas d'ailleurs d'être de fort bons écrivains et de servir efficacement notre culture. Mais cela, il faut l'expliquer.

*
* *

Tout revers a son endroit. C'est dire que lorsqu'on étudie notre dénatalité, d'abord on s'épouvante et justement. On se dit que s'il y avait 6 millions de Canadiens au lieu de 3, si nous avions 2 ou 3 millions de colons dans l'Afrique du Nord, si nous comptions 60 ou 70 millions de Français de France, ce serait le rêve. Et puis, en vertu de l'axiome plus haut cité, on retourne la pièce et on remarque ceci :

De 1870 à 1919 une France dont la population demeure stationnaire et qui commence à accueillir les étrangers. Puis, de 1919 à 1925 immigration intense. Peut-être 400.000 émigrants par an. Et sans doute immigration manouvrière, mais aussi, entrée d'intellectuels. Renou-

vement du sang ; renouvellement aussi de l'âme du peuple. Comme ces gens-là, dont beaucoup sont Juifs, viennent d'Italie, d'Espagne, de Belgique, de Pologne, etc., en somme de tous les coins d'Europe, voilà un esprit nouveau qui s'organise et peut être taxé d'européen beaucoup plus que de français.

Tel est le fait. On peut s'en réjouir ; on peut s'en épouvanter. On ne peut guère le nier.

Ce n'est pas tout. Paris exerce une attirance particulière sur les étrangers, qui, sans émigrer positivement, viennent volontiers visiter Paris, y chercher un centre intellectuel, comme les Allemands, les Flamands, les Français allaient à Rome au xv^e, au xvi^e et jusqu'au xvii^e siècle. D'autre part, la France possède des Marches : Alsace, Corse, Bretagne, Catalogne, Pays basque, Flandre, pour ne parler ni de la Belgique, ni de la Suisse française, Marches dont les habitants participent souvent à deux cultures, marquent la littérature française d'un signe assez particulier et provoquent les Français du centre à s'orienter vers telle ou telle culture extérieure.

C'est ainsi que les gens écrivant en français peuvent se diviser en :

- 1^o Ecrivains français.
- 2^o Ecrivains étrangers, mais de langue et de culture française (Suisse, Belgique, Canada, Haïti).
- 3^o Ecrivains étrangers de langue étrangère écrivant parfois ou toujours en français (Oscar Wilde, d'Annunzio, comme autrefois Leibnitz ou Goldoni. A ceux-là d'ailleurs se joignent des hommes comme Elias Finbert qui est Egyptien, Chekri Ganem qui est Syrien, etc.).
- 4^o Ecrivains français, mais dont le pays annexé récemment a conservé deux cultures (Alsaciens et Corses notamment).
- 5^o Juifs (très nombreux, de plus en plus nombreux).
- 6^o Fils d'étrangers (Zola notamment ; on en trouverait beaucoup d'autres).
- 7^o Etrangers naturalisés de fait ou de droit (Mme de

Noailles, Moréas, Mme Vacaresco, J. Kessel, Emmanuel Bove, Panaït Istrati, etc. Je n'en nomme que quelques-uns).

8^o Coloniaux (Mme Elissa Rhaïss, qui est Berbère, René Maran qui est je crois Martiniquais, Rabearivelo qui est Malgache).

On voit ce que je veux dire. C'est là le gros point. Le xvii^e siècle a vu se constituer en Europe des sociétés françaises dont le développement a grandement contribué à faciliter durant tout le xix^e la diffusion des idées révolutionnaires et françaises. Eh bien, il se constitue actuellement en France une société européenne.

Il n'y a pas d'autre mot. J'ai bien dit européenne et non pas internationale, car ces étrangers, écrivains, journalistes, publicistes étrangers qui ont délaissé leur patrie, délaissent peut-être l'usage écrit de leur langue, mais ne le perdent pas. Ils parlent entre eux italien, russe, polonais ou yiddish, mais ils sont liés à Paris par des liens puissants. Ils nous apportent l'essentiel de leurs nations et logent dans notre ville les âmes de Sociétés nouvelles. Et sans que nous nous en doutions, Paris devient ainsi le laboratoire où s'organise l'âme future de la presqu'île, le grand centre intellectuel européen.

* * *

Voilà tout un développement, sans doute beaucoup trop long, qui visait simplement à dire que, littérairement parlant, l'Europe se constituait surtout à Paris. Pas uniquement à Paris d'ailleurs. Il est hors de doute que la Suède, le Danemark et la Hollande se servent volontiers de l'allemand et épousent la pensée allemande ; même raisonnement pour la Norvège, vis-à-vis de l'Angleterre. On a vu aussi un Polonais : Conrad, devenir un grand écrivain anglais : c'est parce que Conrad n'a guère écrit que sur des choses de la mer. Règle générale : ni Berlin, ni Londres, ni Rome, ni Vienne, ni Moscou ne



La Vie de l'Intelligence.

sont des villes « *d'asile* » comme Paris. Nous ne savons pas encore où nous mènera cet afflux et le brassage qui en résulte, mais il faut souligner ce caractère de notre littérature contemporaine. Un Valéry Larbaud, un Morand parcourent sans cesse l'Europe dans leurs romans, parfois le monde ; c'est vrai, mais ce n'est pas ce regard jeté sur l'étranger qui est surtout intéressant ; c'est ce bond que fait l'étranger pour venir chez nous, et puis, là, il se dépouille de certaines coutumes, apprend notre langue et traduit son âme en français. Du coup, bien mieux que lorsque l'un des nôtres revient de Russie, nous découvrons la Russie, par exemple. Et peu à peu, par une série d'expériences comme celle-là, nous arrivons à avoir cette âme européenne que les autres peuples finiront aussi par acquérir, mais bien après nous.

Les autres caractères de la littérature contemporaine ont moins d'importance. Que tous nos écrivains soient concentrés à Paris, ou presque tous, que tous les journaux y soient, tous les théâtres, toutes les grandes revues, c'est encore un fait ; que dans le rythme qui préside à la recherche et à l'action poursuivies par les jeunes hommes d'aujourd'hui, on trouve comme un rappel des grands instruments dévoreurs d'espace que nous lançons aujourd'hui sur les terres, sur les mers, et dans les airs, c'est un autre fait, mais qui ne peuvent l'un et l'autre que faciliter l'éclosion de cette conscience européenne renforcée d'ailleurs d'une curiosité planétaire et qui justement bouillonne à Paris.

*
* *

Avouons maintenant qu'il est bien difficile de tirer une conclusion. Disons simplement que, de même que la France, la littérature française, expression de notre génie, paraît être à un tournant de son histoire. Il ne s'agit pas ici de savoir si tel genre va vivre ou périr ; mais si nous réussissons à comprendre et à diriger des aspirations nouvelles et encore confuses. Il y aurait

certainement un curieux parallèle à faire avec la littérature du xvii^e siècle, qui s'évadait volontiers dans le temps avec sa formule antique et qui d'ailleurs par là rejoignait l'humain. La littérature moderne est probablement beaucoup moins humaine, quelques œuvres, d'ailleurs magnifiques, mises à part. Sans doute faut-il attendre que le monde, maintenant connu, soit ordonné pour que des œuvres vraiment classiques puissent naître. Depuis Copernic, Descartes et Colomb, nous vivons dans l'espoir chaque jour d'une nouvelle découverte et notre curiosité jamais ne s'épuise. Attendons qu'elle le soit, que le rythme qui entraîne l'esprit humain se ralentisse et que la source de nos connaissances soit devant nous sans qu'aucun apport n'en vienne à chaque instant augmenter le nombre ou déranger l'ordre.

Surtout, attendons que le monde nouveau soit bâti politiquement, économiquement, socialement. Alors, dans des sociétés où les luttes seront moins fréquentes et moins âpres, où le respect aura reparu, où l'ordre sera réputé définitif, des écrivains nouveaux se lèveront qui ne nous comprendront pas.

Ils seront classiques, eux, et ne s'apercevront pas que nous n'avions pas demandé, après tout, de naître en des temps troublés, à une époque de mise en œuvre et pour tout dire de révolution, et que, si notre littérature fut anarchique et révolutionnaire, c'est peut-être que nous avions devant nous un ordre stupide ou l'anarchie.

Pierre DOMINIQUE.

I. — LES LETTRES

Le Mois littéraire

par Pierre DOMINIQUE.

Récemment, M. Picard a fait pour la *Revue Mondiale* une enquête sur la « Grande pitié des écrivains de France ». J'ai répondu comme les autres, un peu brusquement peut-être, en réclamant que fût tentée la grève des journalistes et des écrivains. Et je ne vois pas d'autre moyen de sortir de l'impasse où meurt de faim un des groupes les plus importants de la Société française.

Il n'y a d'ailleurs pas que les écrivains qui en soient là. Récemment les peintres se trouvaient dans une situation pire encore. On ne connaissait pas ce qu'on appelle aujourd'hui « le droit de suite », c'est-à-dire que, par exemple, si Degas avait vendu un tableau 200 fr. et qu'on l'ait revendu deux ans après 2.000, dix ans après 20.000, vingt ans après 200.000, eh bien, Degas ne touchait rien sur ces ventes successives. On a heureusement remédié à cette monstrueuse injustice, mais la situation des artistes et celle des écrivains en particulier n'en reste pas moins lamentable. Il faut bien se dire aujourd'hui qu'un écrivain ne peut vivre qu'à l'une des deux conditions suivantes : être pornographe ou bien se vendre à un journal, à un banquier, à un parti. L'indépendance de l'esprit n'existe plus.

C'est pourquoi j'avais d'abord proposé que les anciennes pensions royales fussent rétablies au profit d'auteurs dûment classés, et que pour les autres on leur donnât ces mille emplois de conservateurs de bibliothèques et de musées qui, à condition que l'on y soit inamovible, peuvent aider un homme à vivre. On m'a objecté que ce seraient les fripouilles qui les prendraient, et les mauvais écrivains, en général fort bien recommandés.

C'est alors que, de guerre lasse, j'ai demandé la grève. On a souri. J'étais sérieux, mais ma proposition, paraît-il, ne l'était pas ; on me le fit comprendre. Je ripostai par le mot de Danton qu' « après le pain, l'éducation était le premier besoin du peuple », et j'ajoutai que cet ancien voulait parler de la culture. Mais on me dit que si la littérature était fort utile, les écrivains l'étaient beaucoup moins, que s'ils faisaient grève, on les remplacerait par des fonctionnaires, et qu'au surplus, les temps de Danton étaient passés.

Maurice Genevoix. Raboliot, Grasset, éd.

Voilà un livre qui n'est pas sans défauts, mais qui tout de même est l'œuvre d'un écrivain de race, observateur extraordinairement pénétrant et dont le métier est à peu près parfait. C'est l'histoire toute simple d'un braconnier de Sologne qui braconne parce qu'il a cela dans le sang et que nous devons faire ce que nos hérédités nous assignent. Il est pris, refuse de payer l'amende et d'aller en prison, fait la nique aux gardes et aux gendarmes, casse des têtes et finit par être chassé et pourchassé comme un sanglier, jusqu'à ce que, près d'être pris, il tue celui de ses poursuivants qui résume le plus clairement l'idée de la Loi.

C'est ainsi que ce roman nous apparaît comme celui de Jacques Bonhomme. Jacques est fils de Sologne, produit de Sologne, de la plaine, des boqueteaux et des étangs. Il a droit sur la terre, au même titre exactement que les bêtes des champs et les oiseaux du ciel ; il doit vivre de ce coin-là, au sud de la Loire. Or, comme on met barrières devant les bêtes des maisons et des bois, on met barrière devant lui, on le « barre » partout. Dans ce pays faiblement peuplé, pas très riche, où les bois et les garennes abondent, où l'homme peut et doit vivre de gibier, on lui défend l'entrée des bois. Et remarquons bien que ce qu'on lui enlève, ce n'est pas seulement le fruit des bois : en l'espèce, avec la chair des bêtes, la possibilité de vivre ou du moins d'améliorer sa vie, c'est *son plaisir*, sa liberté d'aller, de venir, de chasser, celle que possédait justement l'homme primitif.

Je puis me tromper, mais que M. Genevoix l'ait voulu ou non, il me semble que voici l'axe de son roman, de sa comédie dramatique plutôt. C'est le débat qui ensanglanta toujours la terre de France, entre la loi écrite et le droit coutumier, entre le feudataire et le paysan, entre le seigneur laïc ou ecclésiastique d'une part, maître du champ par droit de conquête et, de l'autre, celui qui, né d'une motte de terre, en vit et veut en jouir.

Peut-être même M. Genevoix n'a-t-il pas assez souligné ce grand drame. J'eus aimé que dans son roman nous découvrions plus nettement l'histoire dramatique du paysan français. Mais nous en découvrons assez pour être profondément remués. Un très beau livre.

Joseph Conrad. Jeunesse, N. R. F.

Conrad, qui vient de mourir récemment, était un Polonais que la mer attira et qui lui resta toujours fidèle. Il s'engagea d'abord dans la marine marchande française, puis, au bout de quelque temps, passa sur un voilier anglais et c'est ainsi que la France perdit un grand écrivain. En effet, durant dix ou douze ans, Conrad navigua, successivement lieutenant, second, capitaine, puis, un beau jour, l'envie lui vint de traduire ce qu'il avait jusqu'alors si vivement ressenti, il écrivit... en anglais naturellement.

Alors naquirent ces livres qui, tous, traitent des choses de la mer : *le Typhon*, *le Nègre du Narcisse* etc. Conrad s'était identifié moins à l'Angleterre peut-être qu'à la marine anglaise considérée par lui comme la marine-type. L'Angleterre lui avait fourni la matière de ses ouvrages, car Conrad s'inquiéta moins sans doute de la mer que de la réaction de la mer sur l'homme, de l'effort de domination que possède l'homme sur les eaux ; mais si l'Angleterre lui donna cette matière admirable, il en tira, lui, le Polonais, le continental par excellence, de merveilleux récits. En voici deux. Il faut avouer que le second est infiniment moins agréable à lire que le premier ; c'est peut-être aussi que le second, assez lent d'ailleurs, est une histoire de remontée du Congo et que là, Conrad est justement privé de la mer, sa grande inspiratrice ; mais l'autre est véritablement de tout premier ordre. C'est tout simplement l'histoire d'un voyage de Londres à Bangkok sur une vieille carcasse qui fait eau à deux reprises et dont, la troisième fois, la cargaison, du charbon, brûle en plein Océan Indien. Entendons-nous, il n'y a guère de péripéties ; peu ou point d'action, mais pour être sobre, l'art du contenu n'en est pas moins grand. Il ne s'agit que de l'effort d'hommes obscurs et consciencieux pour gagner un port et sauver quelques centaines de tonnes de charbon, mais cet effort, exposé par un homme qui aime les marins, nous touche au delà de toute expression. Ce livre fournit, comme tous les autres livres de Conrad, un bel exemple d'énergie et de loyauté. C'est d'ailleurs la caractéristique de toute l'œuvre dont cet étranger a honoré l'Angleterre.

Edouard Schneider. Les Heures bénédictines. Grasset, éd.

M. Edouard Schneider s'est vu bénédictin, chantant Matines, Laudes et Complies, mangeant silencieusement au réfectoire, dormant « *un peu plus de la moitié de la nuit* » dans une cellule pacifique et nue. Et il a écrit jadis avec (je puis dire les observations de ses rêves) un livre qu'il réédite aujourd'hui : *les Heures Bénédictines*. On ne peut rien imaginer de plus tendre, de plus délicat, de plus féminin et c'est littéralement une âme séraphique qui s'est proménée dans les cloîtres. Mais on eût souhaité sans doute qu'il jouît et rêvât un peu moins, qu'il observât de plus près. Ce n'est peut-être pas tout à fait l'âme bénédictine qu'il nous présente, cette âme silencieuse, haute, faite pour dominer des temps barbares, et dont la caractéristique me paraît avoir toujours été la puissance. Le Franciscain aime, sourit et chante ; le Jésuite conspire, prie et combat ; le Bénédictin médite, étudie et construit. M. Schneider insiste sur la poésie du cloître, la douceur des cloches, la « paix fraîche » du jardin. J'eus voulu qu'il nous représentât un monastère bénédictin au travail. Ou plutôt deux : le premier dans un des siècles de fer qui précédèrent le moyen-âge, avec les moines au travail, empressés à quelque vaste défrichement de forêts ; le second un peu plus tard avec les moines à leurs pupitres, poursuivant quelque vaste entreprise de compilation, dressant un catalogue, déchiffrant des manuscrits au fond d'une immense bibliothèque. M. Schneider ne l'a pas fait.

A un endroit de son livre, M. E. Schneider donne la note juste quand il dit que sans les moines et notamment les Bénédictins, le monde antique aurait péri. Il cite le discours de M. Babelon aux fêtes du millénaire de Cluny. « *Ils ont empêché que dans l'évolution normale de l'esprit humain, il ne se produisît soudain une rupture complète, une effroyable solution de continuité qui eût rejeté la civilisation dans l'abîme et l'eût fait rétrograder pour un nombre incalculable de siècles* ».

Tel quel et malgré le caractère en quelque sorte féminin qu'il présente, bien que l'effort constructif et ordonnateur de ces moines ne soit pas assez souligné, la différence avec les autres ordres pas assez marquée, leur travail de liaison entre Aristote et nous pas assez commenté, ce livre est précieux.

Max Eastman. Depuis la mort de Lénine. Gallimart, éd.

La collection des « *Documents bleus* » a donné déjà plusieurs ouvrages très intéressants. En voici un qui l'est plus qu'aucun autre. C'est le récit par un journaliste anglais de ce qui s'est passé en Russie depuis la mort de Lénine. Je résume :

Lénine eut, comme on sait, une série d'hémorragies cérébrales, croit-on, qui, tout en lui laissant toute sa lucidité, lui interdirent pendant environ les dix-huit mois qui précédèrent sa mort toute activité physique et notamment de paraître en public. Il passa donc ces dix-huit mois à la campagne, avec sa femme, à une certaine distance de Moscou, continuant toutefois de communiquer avec Moscou par lettres et par articles, continuant aussi de recevoir des visites. Or, après lui, en Russie, il n'y avait guère que Trotsky qui fût de sa taille, Trotsky que Lénine lui-même reconnaissait plus tard comme le plus éminent des bolcheviks, et à qui il ne trouvait comme défaut qu'une assurance excessive. Mais trois hommes qui semblent des personnages de second plan s'emparèrent du pouvoir : Staline, Kaménev et Zinoviev, ou plutôt, faisant bloc, ils mirent Trotsky en minorité au Bureau politique. C'est à ce moment que la tragédie commence. En effet, Lénine qui conserve tout son génie aperçoit le danger : au lieu de s'appuyer de plus en plus sur le peuple, le pouvoir central soviétique, « *l'appareil* » comme on dit, s'appuie sur les fonctionnaires, en arrive à constituer une espèce de patriciat bureaucratique. Lénine donc propose à Trotsky le pouvoir suprême : Trotsky refuse. Lénine fait de Trotsky son représentant, le charge de parler en son nom, de lire au Congrès du Parti une lettre de lui. Le triumvirat qui forme la majorité interdit qu'on la lise ; elle n'est pas lue. Cependant Lénine agonise ; le triumvirat lance contre Trotsky la terrible accusation de bonapartisme. Il refuse de faire lire au Congrès du Parti de mai 24 le Testament de Lénine et depuis, Trotsky ne jouit plus d'aucune autorité, bien qu'il continue de porter certains titres et de remplir certaines charges. Tout cela est d'autant plus intéressant que les triumvirs semblent sans grande valeur et que Trotsky au contraire qui, dès la révolution de 1905 était Président du Soviet de Pétrograd, apparaît comme la seule individualité puissante de la Russie.

Jean Gaument et Camille Cé. Farces. Grasset, éd.

Ces deux auteurs ont à leur actif deux bons romans : *La Grand' route des Hommes* et *Largue l'amarre*. Ils ont écrit ensemble, ce qui est déjà bien, et fait représenter, ce qui est encore mieux, quatre farces : « la Part du combattant ; Déjeuner d'artistes ; le Bonheur n'est pas de ce monde ; l'Homme qui ne veut pas mourir ». Ce sont des œuvres franches, saines, merveilleusement vivantes.

N'allez pas croire après cela qu'on peut les voir jouer comme on veut. La première a été représentée à Bruxelles en 1923. Pensez donc : ce titre d'abord : « la Part du combattant » ; et puis le scalpel hardiment porté dans l'horrible plaie de la guerre et de l'après-guerre.

Tout de même, la seconde a été représentée en 1925 au Studio des Champs Elysées. C'est parce qu'un artiste de grand talent : Gaston Baty s'y est intéressé, car c'est toute la farce du génie de l'impuissance, ma parole ! que ces deux mécréants-là portent sur la scène !

Pour les deux autres qui ne sont pas les moins bonnes, les auteurs n'ont pas indiqué qu'elles avaient été représentées ; il faut donc admettre qu'elles ne l'ont pas été. Elles le seront, probablement devant un public restreint et pour le plaisir de rares honnêtes gens ; mais il ne faut pas que cette méconnaissance de leur grand, très grand talent affecte MM. Jean Gaument et Camille Cé. Ils le savent aussi bien que nous : d'une part le peuple n'est pas instruit ; et les élites, d'autre part, sont pourries. Nous nous en tirons bien encore, parce que de la masse ouvrière et paysanne jaillissent, régulièrement, des forces vives, des cœurs neufs, des cerveaux que n'a pas encore touché le maudit microbe de l'artifice. Et puis aussi que la bourgeoisie n'a pas épuisé toute son âme bien qu'il lui en reste peu. Mais nous ne pourrons pas tenir le coup bien longtemps. C'est pourquoi des farces comme celles de MM. Gaument et Cé devraient être jouées devant un peuple heureux, sur un théâtre de verdure, et je jure qu'elles obtiendraient un succès immense.

Immense et double, car en ayant amusé ces bonnes gens, les quatre farces auraient peuplé des cerveaux, élargi des âmes, préparé la renaissance que nous attendons.

Ernest Tisserand. Un second cabinet de portraits. N. R. F.

Encore un lettré, un esprit cultivé, subtil, épris d'harmonie et de beauté, qui a déjà pas mal écrit et qui cependant n'est pas encore estimé comme il devrait être, je ne dis pas seulement par le grand public, mais par la critique. Il s'intéresse à toutes choses, cet esprit curieux, et même, l'année dernière je crois, ou bien, il y a deux ans, il nous donna deux livres : *Pour les Finances d'un Dictateur, Pour la Politique d'un Dictateur* qui sont d'un observateur profond. Dans le même ordre de faits, nous attendons *l'Introduction à une histoire des financiers pendus*.

En attendant M. Ernest Tisserand nous donne ces... comment appeler cela ? des nouvelles, ce ne sont pas des nouvelles à proprement parler, mais plutôt les extériorisations, les projections au dehors de rêves qui démontrent tout simplement que M. Tisserand est un des dormeurs éveillés les plus riches en rêves que nous possédions. Notons d'ailleurs que tout cet univers est moins imaginaire qu'on ne pense. Quand Balzac, créateur de personnages, enrichissait l'état civil, il était le père, mais il y avait la mère qui était la réalité et dont Balzac en toute bonne foi, après lui avoir tout soutiré par une observation quotidienne inconsciente, ne se souvenait plus. Homme de génie, il créait la chimère, mais c'était avec l'aigle, le lion et le serpent réunis. De même M. Tisserand ne paraît pas observer ses personnages dans la nature, ce sont comme il dit des « imaginaires ». Ne prenons pas son expression au pied de la lettre, en réalité il les a pris dans la nature, seulement ils ont fait une station prolongée dans son cerveau, et il les a tellement repeints aux couleurs de son imagination que l'on croit qu'il les tire tous vifs des profondeurs de son cerveau. Un exemple de sa manière. Il raconte sa lamentable vie auprès de sa sœur, de son beau-frère et de ses neveux, petits bourgeois au cœur sec, racorni, qui peu à peu se sont abêtis et enlaidis. Mais à la fin, il avoue : « *Je n'ai pas pris la précaution de vous le dire en commençant... Ce sont des personnages de convention, des imaginaires* ». D'accord, mais des imaginaires qui ont duré, ont échappé à l'auteur et, de marionnettes, sont devenus des êtres vivants.

Il y a toujours du plaisir à écouter un homme intelligent raconter ses rêves.

Gabriel Reuillard. *La Fille*. Baudinière, éd.

Gabriel Reuillard possède au moins deux qualités : il a d'abord du cœur, et puis le goût, l'amour, le sens des villes.

Le goût d'abord, et l'amour. L'honnête homme habitué à vivre en province : ville ou village, ne nous comprendra pas et se refusera à admettre qu'il y ait une poésie dans l'alignement gris des maisons, le dévalement des rues, leur désert morne certains matins du dimanche, leur grouillement à d'autres heures, ou la nuit le silence effrayant de leurs vastes œsophages, ou bien encore le barbare des campements de terrassiers quand, autour des braseros, des tentes s'élèvent parmi les pavés de bois accumulés et les lourdes voitures qui versent du goudron. L'honnête homme de province est effrayé de ces spectacles qui le font tousser. Mais tant pis pour l'honnête homme. La civilisation moderne, ne lui en déplaît, est une civilisation urbaine, déterminée par l'existence des villes et qui tend à faire de chaque nation une vaste ville coupée de jardins publics et de bois qui seront les champs et les garennes d'aujourd'hui. Et qu'il n'en ait pas le sens, le provincial, d'accord, mais Reuillard l'a. Il l'a, comme l'oiseau a celui de la sylve et le poisson celui de la vaste étendue des mers. Son cœur existe et bat sous un cerveau de citadin.

Voilà, par conséquent, deux justes éloges.

Avec ces deux armes-là : la bonté et le sens des villes, et l'on pourrait y joindre une connaissance profonde de la faune littéraire, Reuillard vient de tenter de se réaliser dans *la Fille*, et, disons-le hardiment, ce coup-ci il a été à deux doigts de la réussite. Livre très supérieur en tout cas à son précédent roman : bien mieux écrit d'abord, beaucoup plus rapide, plus clair, plus sobre, mieux venu en un mot, avec un début d'une aisance qui étonne et séduit, et la mise au point d'un caractère qui, jusqu'au moment où Reuillard touche au mélo, est un caractère d'une plénitude remarquable, aussi riche d'humanité qu'on pouvait espérer qu'il serait. Et puis, tout à coup (est-ce l'auteur dramatique qui détourne le romancier de sa voie véritable ?) voilà le mélodrame qui s'empare de la scène, le tragique et un tragique assez grossier qui remplace la belle observation humaine, et *la Fille* reste à mi-côte tout simplement.

Pierre DOMINIQUE.

II. — LES SCIENCES

Sur la structure de l'Univers étoilé.

Des chiffres publiés par MM. Seares et van Rhyn, on peut déduire une valeur approximative du nombre total des étoiles du système stellaire. Il suffit pour cela, d'une part, d'extrapoler les chiffres précédents en les appliquant aux étoiles plus faibles que la vingtième grandeur ; d'autre part, d'appliquer à ces étoiles, en extrapolant, la loi expérimentale suivant laquelle le nombre des étoiles par unité de volume décroît avec leur distance au centre de la voie lactée.

On trouve ainsi, en conduisant le calcul de diverses manières, et en l'appliquant séparément aux nombres d'étoiles observées dans des régions très différentes du ciel, des chiffres remarquablement concordants. Il en résulte que le nombre total des étoiles du système stellaire galactique doit être voisin de *trente milliards*. Ce nombre est bien plus élevé que celui qui avait été admis jusqu'à ces derniers temps et qui était d'un ordre de grandeur environ dix fois plus faible. Il est d'ailleurs probable que si la loi utilisée de décroissance de la densité stellaire avec la distance n'est pas tout à fait exacte, le nombre réel des étoiles du système stellaire doit être plutôt inférieur que supérieur à celui qui vient d'être indiqué. Quel que soit réellement ce total, il semble clair que le nombre des étoiles plus brillantes que la 21^e grandeur n'est qu'une faible fraction du nombre des étoiles qui sont encore hors des atteintes de nos plus puissants télescopes.

Tous les chiffres précédents prouvent, avant tout, l'importance de la voie lactée qui semble bien constituer la charpente essentielle de l'univers stellaire accessible. En effet, quatre-vingt-quinze pour cent des étoiles sont à moins de vingt degrés du cercle galactique. Autrement dit, les régions centrées sur les pôles de la voie lactée et qui occupent les deux tiers de la sphère céleste ne contiennent qu'à peine cinq pour cent des étoiles appartenant à notre système.

(Ch. NORDMANN, *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre.)

Les Idées et les Faits.

« *La Révolution française a fondé une société ; elle cherche encore son gouvernement.* » (PRÉVOST-PARADOL.)

Le danger de l'invisible dans les airs et sous les eaux.

Dans l'espace d'un mois, les Etats-Unis ont été le théâtre de deux catastrophes successives : l'une dans les airs est la rupture du grand dirigeable *Shenandoah* au milieu d'une tempête imprévue ; l'autre, dans les eaux est la disparition du grand sous-marin *S. 51* au cours d'un abordage avec le *City of Rome*.

Une opinion présentée dans le *Correspondant* après la catastrophe du *Dixmude* se retrouve aujourd'hui partiellement confirmée par les récentes déclarations du grand spécialiste anglais, le Commandant Burney, au sujet de la catastrophe du *Shenandoah*. « Tous ces grands rigides sont trop longs par comparaison « avec leur diamètre et je ne crois pas que des aéronefs ainsi proportionnés soient jamais assez forts pour résister à des conditions climatiques anormales. Nous nous rendons parfaitement « compte que les dirigeables existants manquent de résistance « et nous avons pris nos précautions pour que ceux qui assure- « ront bientôt le service de la route aérienne britannique soient « deux fois plus forts ».

Est-ce à dire que l'on connaisse mieux les mouvements de l'atmosphère, la cause primitive des cyclones comme celui où a péri le *Shenandoah* ? Il n'en est malheureusement rien.

Pourtant une science nouvelle paraît naître, pour le sondage de l'atmosphère et la prévision du temps, science appuyée sur l'étude de la gêne apportée par cette atmosphère à la propagation des ondes de T. S. F.

Mais, si dans la navigation aérienne, on n'entrevoit encore que vaguement un moyen de salut dans la T. S. F., dans la navigation maritime, au contraire, elle peut sonder les régions sous-marines, « détecter » les écueils et les entraves invisibles. Non pas que les ondes de T. S. F. puissent se propager directement dans le sein des eaux, comme dans le sein des airs. Mais elles peuvent ébranler élastiquement ces eaux, et cet ébranlement s'y propage fort loin à la vitesse du son, pour revenir en écho, après réflexion contre l'obstacle qui barre la route sous-marine. Ce projecteur *ultra-sonore* qui éclaire la route sous-marine à la façon d'un phare d'automobile, c'est le savant français Langevin qui l'a conçu et réalisé. Le *S. 51* ne possédait évidemment pas ce nouvel appareil français.

(Edgar DE GEOFFROY, *Correspondant*, 10 octobre.)

Les radiations contre le taudis.

L'héliothérapie artificielle exerce une action merveilleuse sur la régénération de maints enfants, qui ainsi deviennent aptes à la vie, au mariage. Mais mieux vaut prévenir que guérir, d'où la lutte ardente, active, inlassable à mener contre le taudis.

Les radiations ultra-violettes ne constatent pas que le rachitisme : dès 1903, je montrai leur action antagoniste contre le rouge, corrigeant les désastres de maintes fièvres éruptives, de la rougeole notamment, préparant en rougissant les tissus, en les fermant aux rayons ultra-violet microbicides, au lupus et aux diverses tuberculoses : aussi s'en sert-on contre ces maladies ou répugnantes comme le lupus, ou si meurtrières, comme les diverses tuberculoses. Celles-ci, qu'elles soient osseuses, pulmonaires, péritonéales, glandulaires, cèdent, on le sait, au soleil, ou aux ultra-violettes de fabrication humaine.

La chromothérapie, le maniement des couleurs, est importante. On sait que la lumière du jour, la lumière blanche, est formée de sept couleurs qui toutes ont des actions différentes. En puériculture, le rouge a une puissante action contre certaines fièvres éruptives. C'est ainsi que des rideaux rouges, dans une pièce où se trouve un enfant atteint de rougeole, de scarlatine, de variole, diminuent la durée et la conséquence de ces maladies. Ces notions qui nous apparaissent comme nouvelles sont du renouveau, simplement : les paysans des Vosges, du Caucase, de la Chine, enveloppaient depuis longtemps d'étoffes, de rideaux rouges, leurs enfants fiévreux.

On conçoit si l'emploi de lumière rouge, sous forme de lampes rouges, est simple. Aussi ces radiations rouges et infra-rouges que l'on vante actuellement contre les lésions des radiologues aideront-elles à une meilleure natalité, en conservant des individus en nombre et en santé meilleurs ; et si se vérifie l'action antagoniste et bien appliquée des rayons rouges contre les ultra-violettes qui sont les rayons X qui ont une action stérilisante sur les glandes reproductives de leurs opérateurs, on voit qu'on aura encore ainsi contribué quelque peu à la natalité.

Les ondes hertziennes ou lumineuses des radiations contribueront encore à la natalité, car elles pourront, en multipliant les distractions à la campagne, empêcher l'exode vers les villes.

(D^r FOVEAU DE COURMELLES, *La Pensée française*, 12 octobre.)

La lutte contre la tuberculose et le vaccin de Calmette.

Le moment nous paraît venu d'entretenir nos lecteurs de la belle découverte faite par notre éminent compatriote, le Docteur Calmette, actuellement sous-directeur de l'Institut Pasteur. Il s'agit d'un vaccin contre la tuberculose. Disons tout de suite que ce vaccin ne s'applique pas à la guérison de la tuberculose déjà réalisée, mais seulement à la préservation des nouveaux-nés encore vierges de toute atteinte du bacille tuberculeux. Cette vaccination n'est par conséquent utile qu'à titre préventif. Même dans cette application restreinte, si son efficacité est démontrée, Calmette aura droit à la reconnaissance infinie de l'humanité tout entière.

La vaccination préventive contre la tuberculose a été déjà tentée, mais toujours sans succès parce que toutes les fois qu'on introduit dans un organisme neuf des bacilles tuberculeux, chacun de ces bacilles forme au sein des tissus où il pénètre une lésion particulière, bien connue sous le nom de « tubercule », lésion destructive qui altère définitivement les cellules des organes auxquels elle se substitue ; en d'autres termes, en introduisant des bacilles tuberculeux dans un organisme neuf on ne peut produire que de la tuberculose, et pourtant un tel organisme est un peu protégé contre les atteintes ultérieures résultant de la pénétration de nouveaux bacilles. S'étant défendu une première fois avec succès, l'organisme lutte avec plus d'avantage contre de nouvelles invasions, à condition qu'elles ne soient ni trop répétées, ni trop abondantes.

La grande originalité de la découverte de Calmette est d'avoir réussi, en repiquant pendant des mois et des années, sur des milieux de culture imprégnés de bile, des colonies de bacilles tuberculeux provenant d'une souche initiale de tuberculose bovine, à obtenir des bacilles tuberculeux qui sont totalement dépourvus de la propriété de provoquer la formation de tubercules. Introduits vivants dans un organisme neuf, celui d'un veau nouveau-né, ces bacilles, non seulement ne déterminent pas de lésions tuberculeuses chez ce veau, mais encore ils l'immunisent contre les inoculations ultérieures de bacilles tuberculeux ayant conservé toutes leurs propriétés tuberculigènes.

Les expériences poursuivies pendant de longues années par Calmette ayant montré à la fois que les injections étaient inoffensives pour les veaux et nettement protectrices, Calmette a tenté d'appliquer sa découverte aux nouveaux-nés humains. Il a choisi

La Vie de l'Intelligence.

pour cela au début des enfants appelés à vivre dans les plus mauvaises conditions hygiéniques, et au milieu de tuberculeux répandant à profusion autour d'eux les germes de la maladie. Les enfants qui vivent dans ces conditions ont pour la plupart succombé au bout de deux ans à une méningite, ou à toute autre forme de tuberculose. Par contre, aucun des enfants immunisés par le nouveau vaccin n'avait succombé à la tuberculose au bout de deux ans.

On voit l'intérêt vital qui s'attache à cette question. Le nouveau vaccin, fourni gratuitement par l'Institut Pasteur sur une simple ordonnance médicale, est très facile à administrer : il se donne par la bouche en 3 doses successives qui doivent être prises dans les premiers jours après la naissance ; ce vaccin est parfaitement supporté, même par des enfants chétifs, et son innocuité est tellement certaine que dès maintenant il vaudrait la peine d'en étendre l'emploi à tous les enfants qui sont nés dans de mauvaises conditions et surtout à ceux qui vivent dans des milieux où il y a lieu de redouter une contamination tuberculeuse. La vaccination doit être répétée à la fin de la première et de la deuxième année.

L'avenir nous apprendra ce qu'est capable de donner cette nouvelle méthode qui se présente, d'ores et déjà, sous un aspect des plus encourageants.

(Communication du Dr V. LE LORIER.)

Antiquité de l'homme.

Depuis l'apparition de l'homme, le temps écoulé se divise en deux parts : l'époque actuelle, que le sentiment commun, d'ailleurs bien fondé, n'étend pas au delà de 7.000 à 9.000 ans ; l'époque quaternaire, dont il nous est impossible, présentement du moins, d'apprécier la durée.

Etant donné que la véracité de la Bible n'est pas engagée dans la question, nous n'avons aucune raison de nous défier, *à priori*, des chiffres qu'une science sérieuse pourrait nous proposer sur l'antiquité de l'homme. Dans l'état présent de la science, nous n'avons pas le droit d'affirmer qu'un nombre très approché pourra jamais nous être proposé.

(J. GUIBERT, Les origines, questions d'apologétiques, *La Documentation catholique*, 7 novembre.)

Le transport du pétrole brut.

Le transport du pétrole brut entre les gisements pétrolifères et les usines de distillation, aux Etats comme aussi au Caucase, s'effectue au moyen d'énormes tuyauteries désignées sous le nom de *pipe lines*: leur longueur est souvent de plusieurs centaines de kilomètres. L'huile minérale est refoulée par des pompes puissantes et l'on évite ainsi les difficultés des transports en fûts ou en wagons-citernes.

Mais le pétrole est visqueux; il se prête mal à l'écoulement; il faut donc employer des pressions considérables pour vaincre son inertie. Pour y remédier, plusieurs procédés ont été employés. Le meilleur est celui du mélange avec l'eau. On en a triomphé aussi par un artifice de construction curieux, consistant à rayer intérieurement les tuyaux en hélices à pas très allongés, tout comme on raye les canons.

La masse liquide prend ainsi un mouvement de rotation axial: l'eau mélangée avec le pétrole forme, à la périphérie, une sorte de gaine, vers laquelle la force centrifuge la refoule en raison de sa densité plus grande que celle de l'huile. Le pétrole reste au milieu de ce tube liquide, et comme l'eau n'a pas de viscosité, tout l'ensemble file à grande vitesse vers l'extrémité de la tuyauterie. Dix pour cent d'eau en mélange suffisent pour assurer un débit rapide et régulier.

On n'a pas partout à transporter du pétrole, mais on a souvent à refouler de l'eau sous pression dans des conduites pour alimenter des réservoirs. Or, on peut déduire des expériences faites que « le tuyau rayé est bien plus avantageux pour ce refoulement que ne l'est le tuyau lisse ». La rayage se fait d'ailleurs sans difficulté, car il n'a pas besoin d'être très profond, au moyen de machines spéciales.

(Francis MARRE, *Correspondant*, 10 septembre.)

Les Idées et les Faits.

« Tous ces fléaux, la guerre, le duel, les luttes économiques, les luttes religieuses, et bien d'autres encore, ne sont que les divers aspects que revêt le mal fondamental dont souffre encore l'humanité, l'esprit de violence et de domination: c'est à cet esprit qu'il faut s'attaquer. » (G. MOCH.)

La Vie de l'Intelligence.

L'Atlantide.

Le 5 septembre, sous ce titre : « Une colonie atlante établie aux Pyrénées », M. Max de Marand faisait paraître un article dans la *Revue Hebdomadaire*. L'auteur rapproche les Basques et les Ibères des Américains primitifs et conclut à une communauté d'origine : l'Atlantide ; il se base notamment sur l'identité existant entre certains mots basques et d'autres mots péruviens, brésiliens, guarains, quickès, etc.

D'autres rapprochements plus étranges ont été signalés par M. Jules Rivet à l'Institut d'Anthropologie ; ils ont été reproduits dans la presse quotidienne. Il s'agit encore d'analogies linguistiques existant, celles-ci, entre les dialectes des Patagons et des Fuégiens, et celui des naturels de l'Australie. D'ailleurs l'Amérique du Sud et l'Océanie seraient reliées non seulement par la linguistique, mais encore par des usages communs.

Voilà de quoi donner à réfléchir à ceux que préoccupe le problème de l'origine des civilisations et celui de l'origine du langage. Remarquons à ce propos que l'on a cru pouvoir faire naître le sentiment religieux universel de la conception d'une force vitale appelée Mana chez les Milanésiens. Or, nous retrouvons le mot Manas ou sa racine Mann dans une multitude de contrées, depuis les pays anglo-saxons jusqu'à dans l'Inde où le mot « Manas » veut dire « intelligence ». Il n'est pas douteux que les constatations ci-dessus peuvent permettre de reconstituer l'histoire inconnue de l'humanité et cela par la linguistique, en dehors de toute découverte d'ossements, de toute mensuration de crânes, parce que la science du Verbe est par excellence la science de la vie ; en elle existe toute connaissance de ce qui concerne le monde vivant, à condition toutefois de ne pas la comprendre selon les méthodes en honneur dans les universités.

(Paul LE COM, *Mercur de France*, 1^{er} novembre.)

Les Idées et les Faits.

« *La science a été la passion maîtresse de ma vie. Je n'ai vécu que pour elle, et dans les erreurs difficiles, irréparables des longs efforts, la pensée de la patrie relevait mon courage. J'associais sa grandeur à la grandeur de la science.* » (PASTEUR.)

Le constructionisme philosophique allemand et Ernest Mach.

L'exagération du constructionisme et le manque de critique nous semblent être, à peu d'exceptions près, la caractéristique de la philosophie allemande.

Un des plus brillants spécimens de cette philosophie est le système d'Ernest Mach. Ernest Mach est sans aucun doute un des plus intéressants penseurs allemands contemporains. Sa philosophie donne tout d'abord l'impression d'un tout compact et solide. Son mode tout scientifique d'exposition est particulièrement convaincant. Mais dépasse-t-on ce mode et pénètre-t-on plus avant dans le système, cherche-t-on ses fondements et ses principes, on s'apercevra qu'ils ne tiennent pas ensemble, qu'ils laissent des lacunes et que le plus souvent ils restent des hypothèses isolées.

A la base de la philosophie de Mach se trouve ce qu'on peut appeler le biologisme. C'est l'opinion que la pensée ne signifie rien, n'est aucunement une vie à part, mais seulement l'« expression » de la vie organique ; dans sa détermination ultérieure vis-à-vis de la vie, elle n'est rien d'autre que le moyen que la vie s'est elle-même et en elle-même créé pour atteindre son but, c'est-à-dire pour satisfaire ses besoins et ses désirs. Et ce but de la vie c'est, d'après Mach : s'adapter aux conditions de l'existence.

L'affirmation que la pensée n'est rien en soi, mais seulement une expression de la vie organique et un moyen d'adaptation aux choses, n'est pas un fait ; c'est une théorie, pour ne pas dire un roman. A cause du manque d'esprit critique, la logique de Mach s'oppose à sa philosophie basée sur son biologisme et pour ainsi dire, l'annule. D'après lui, les idées dans leur adaptation aux choses ne coïncident jamais avec celles-ci. Elles y tendent seulement. Cette tendance de notre pensée constitue ce qui est le fondement de la science humaine tout entière : *die Ökonomische Funktion*. La science est par son fondement et son essence « économie ». Mais l'économie ne peut se poser indépendamment et absolument comme un critère.

Quand on suppose que la pensée est une expression et un moyen d'adaptation, l'économie considérée comme étant la vérité est une impasse dont on ne peut sortir que par un cercle vicieux qui alors détruit la supposition initiale.

(D. NEDELKOVITCH, *Revue Bleue*, 19 septembre.)

A travers la métaphysique.

La philosophie thomiste n'est pas un indivis un, mais un dualisme critique. Elle n'entreprend pas de tout réduire à l'un, au mépris de l'hétérogénéité de l'expérience ; au contraire sa démarche essentielle est de partir de notions qui semblent paraître simples et qui ne le sont pas, telles celles de changement ou de continu, et d'y dégager, par l'analyse, un couple de principes constitutifs qui puissent et eux seuls en rendre compte : acte et puissance, matière et forme. Et voici ce qui la distingue radicalement d'autres philosophies comme le cartésianisme ou le kantisme, où l'on pourrait croire à première vue, retrouver des couples analogues. Celles-ci posent des éléments, non seulement distincts réellement, mais encore existant à part de façon complète, de telle sorte qu'aucune composition entre eux n'est concevable, ce qui conduit à sacrifier l'un des deux et, en fait, à tendre à l'idéalisme absolu. Mais c'est la force et l'originalité du thomisme qu'ayant dégagé ces notions de l'analyse du donné au lieu de les avoir posées *à priori*, il puisse à tout moment les maintenir et les combiner. La déduction, plus tard, pourra le conduire à admettre, dans certains cas privilégiés, leur existence séparée : nécessité d'un acte pur, possibilité, en dehors même de l'acte pur, de formes pures ; prises dans leur notion la plus générale, elles ne sont pas des êtres, mais des principes constitutifs qui le composent sans le diviser.

Ce caractère essentiel de la métaphysique thomiste d'analyser sans séparer, M. Auguste Valensin (dans son ouvrage : *A travers la métaphysique*) l'a mis dans une très vive lumière. Il y a là beaucoup mieux que de la virtuosité dialectique : le don propre de M. Valensin apparaît dans ces pages comme une sûreté merveilleuse à réduire une doctrine à ses thèses essentielles, et du même coup à en dévoiler le point faible. L'imprécision est toujours favorable à l'erreur : plus elle se formule nettement, plus clairement le sophisme, ou si la déduction est correcte, la pétition de principe ; c'est pour cela que le syllogisme est un admirable outil philosophique.

Le livre de M. Valensin est un grand livre. Il porte à leur plus haut degré les deux vertus principales du thomisme : la soumission au réel et le don de la synthèse.

(HENRI RAMBAUD, *Revue Universelle*, 15 octobre.)

LA VIE DES PRODUCTEURS

La Grande Forêt équatoriale

LE PROBLÈME DES TRANSPORTS AU POINT DE VUE EXPLOITATION FORESTIÈRE

Considérations générales.

La France paie un lourd tribut à l'étranger pour l'achat de ses matières premières. Il est au moins une de ces matières premières pour laquelle nous pouvons trouver dans notre domaine colonial la plus grande partie du ravitaillement nécessaire à nos industries : je veux dire le bois.

La France possède en effet trois Colonies forestières situées à proximité de la Métropole : la Côte d'Ivoire, le Gabon et le Cameroun.

A elles trois, ces colonies possèdent environ 54 millions d'hectares de forêts, c'est-à-dire une superficie égale à celle du territoire de la France métropolitaine. Ces forêts sont-elles exploitables ? C'est une question qui est longtemps restée sans réponse précise. Aujourd'hui, on peut hardiment répondre : oui. Car ces forêts ont été étudiées en détail par toute une série de missions qui nous ont exactement renseigné non seulement sur leur composition au point de vue botanique, mais aussi sur l'utilisation possible de tous les bois qu'elles renferment.

Ces forêts possèdent, en effet, des essences très variées, depuis les bois les plus tendres et les plus légers, jusqu'aux bois les plus durs. On peut donc trouver parmi ces bois

toutes les variétés de propriétés que réclame l'industrie moderne.

Une question importante est celle de la main-d'œuvre qui sera nécessaire à l'exploitation de ces forêts ; nous savons qu'en Afrique la question de la main-d'œuvre est une question délicate ; mais ce problème, lui aussi, est de mieux en mieux étudié par des hommes de mieux en mieux prévenus.

Le noir qui est en Afrique le travailleur indispensable n'est pas d'ailleurs ce que l'on se figure trop souvent. C'est probablement de tous les hommes, le plus souple, le plus docile, le plus facile à conduire.

Vivant depuis des siècles au milieu d'une nature qui lui donne sans grand effort ce qui est nécessaire à sa vie rudimentaire, il n'a pas, comme les races européennes, subi la rude loi d'airain du travail, mais du moins lorsqu'il comprend l'intérêt pour lui-même de l'effort, est-il fort capable de s'adapter et de faire cet effort, même prolongé. Nous en avons vu sous nos yeux d'innombrables exemples en Afrique, et nous pouvons même dire que nous ne connaissons pas d'exemple qu'un noir, pris comme il fallait le prendre, n'ait pas répondu entièrement à ce qu'on attendait de lui.

La question de la main-d'œuvre noire est donc aujourd'hui une question qui, sauf des cas très particuliers, pourra être partout résolue, quand on voudra et comme on voudra.

En ce qui concerne les moyens de transport, nos forêts africaines se trouvent dans une situation relativement favorable. En effet, à la Côte d'Ivoire, comme au Gabon, il existe un réseau important de lagunes et de rivières qui permet dès maintenant l'exploitation d'une partie importante de la forêt équatoriale. Les lacunes et les insuffisances de ce réseau hydrographique pourront être rectifiées au moyen de travaux peu importants consistant en dragages de passes, nettoyage de canaux naturels, création de quelques communications nouvelles, etc.

La grande forêt équatoriale.

Mais ce qui reste à résoudre, c'est le problème des transports à l'intérieur de chaque exploitation forestière. C'est ce problème que nous voudrions aborder aujourd'hui, après avoir montré, pour bien le situer dans son cadre, ce que c'est que la grande forêt africaine. Pendant de longs mois, à la Côte d'Ivoire, comme au Congo, nous avons vécu dans cette forêt ; nous l'avons parcourue en tous sens, au prix de dures fatigues, sinon de grands dangers ; nous l'avons étudiée au point de vue des voies de communication qu'il serait possible d'y établir, voies ferrées ou voies d'eau. Nous sommes donc bien placés pour dire comment une entreprise forestière devra envisager le problème de ses transports depuis les centres d'abatage jusqu'aux voies de communication d'intérêt général.

La grande forêt équatoriale.

La forêt équatoriale est formidable et mystérieuse ; elle couvre le sol d'une ombre si épaisse que la lumière du jour ne perce qu'avec peine le feuillage et n'arrive au sol qu'affaiblie, ne laissant plus dans les sous-bois qu'une sorte de clarté lunaire.

Dans l'atmosphère de serre chaude créée par cette forêt, la vie végétale prend une intensité inouïe. Les arbres, les plantes, se pressent, s'étreignent dans la hâte de vivre, la volonté de percer, de monter vers le jour ; les plus forts étouffent les plus faibles ; les vaincus restent à terre, de leurs débris s'élève une senteur bizarre, parfois presque insupportable.

Dans cette forêt, les sentiers sont à peine frayés ; il faut franchir ou tourner les arbres tombés en travers du passage, traverser les rivières ou torrents, escalader les rocs, grimper le long des pentes glissantes ; des racines tendues traîtreusement au ras de terre font trébucher à chaque pas ; le chemin serpente en méandres infinis, ainsi qu'un labyrinthe d'où on ne sortira jamais ; ce rideau que le regard ne peut trouer devient mystérieux et déjà presque redoutable ; c'est comme le mur d'une

prison qui se déplace avec vous, qui se recule au fur et à mesure que vous avancez, qui vous suit à droite et à gauche, qui se referme derrière vous, que vous n'arrivez jamais à franchir.

Parfois cependant la futaie s'éclaircit, une lumière plus vive se projette sur les troncs des colosses qui soutiennent la voûte de verdure. Au milieu s'élèvent quelques cases, qui constituent un village ; on respire enfin, on a de l'air et de la lumière ; air et lumière encore bien mesurés d'ailleurs, comme ce que l'on peut en avoir au fond d'un puits ; car tout autour de la clairière étroite où se blottit le village, les géants de la forêt se dressent en un immense mur de verdure circulaire qui tout de suite limite le regard, supprime l'horizon, fait qu'après la première impression de soulagement éprouvée à la sortie du sous-bois, on a bien vite encore la sensation de se trouver au fond d'une immense fosse verte aux bords inaccessibles ; la prison s'est élargie, mais la prison reste.

La grande forêt équatoriale est peut-être ce qu'il y a au monde de plus difficile à parcourir, de plus déprimant au physique comme au moral. L'obstacle de cette forêt a été longtemps invincible : conquérants noirs venus de l'intérieur, explorateurs ou trafiquants blancs venus de la mer ont pu à peine mordre sur ses bords, arrêtés autant par la difficulté du passage que par l'opposition farouche des peuplades primitives qui en défendaient l'accès.

Aujourd'hui cependant cet obstacle est vaincu ; après les explorateurs qui, au prix de quelles peines, ont pu enfin traverser la forêt, comme Stanley au Congo, de Brazza au Gabon, Binger et d'Ollone à la Côte d'Ivoire, pour ne parler que des plus célèbres, après les explorateurs dis-je sont venus les administrateurs qui, peu à peu, faisant tache d'huile ont réussi à s'insinuer à peu près partout.

Les administrateurs ont vite compris qu'à vouloir administrer un pays où les difficultés de circulation sont si considérables, ils s'épuiseraient en efforts énormes

pour un résultat toujours médiocre ; aussi ont-ils appelé à eux des Ingénieurs, qui seront les vrais conquérants de la forêt qu'eux seuls sont capables de vaincre. Les chemins de fer ont commencé à la pénétrer ; les routes se sont créées, développées.

Les premières exploitations forestières.

La forêt percée, il devient possible de l'exploiter ; source immense de richesses, mais de richesses pour la plupart encore inaccessibles, comme ces mines profondément enfouies dans le sol et jusqu'auxquelles nul mineur n'a encore pu pénétrer. Actuellement, ce n'est qu'au voisinage des côtes et le long des lagunes et des parties basses des fleuves qu'on a commencé à sortir de cette forêt les bois les plus précieux, en négligeant les autres ; exploitation sporadique, désordonnée, sans plan d'ensemble et sans vue d'avenir, à la recherche de la tâche la plus facile et du profit immédiat ; règne de ce qu'on appelle en Afrique les « *Coupeurs de bois* » ; règne peut-être nécessaire d'ailleurs ; car, qui aurait osé se lancer dans une exploitation dont on aurait ignoré toutes les données, si ces « coupeurs de bois » n'avaient préalablement mis au jour quelques-unes des richesses de la forêt, d'une part, et quelques-uns des éléments nécessaires à l'exploitation de ces richesses, d'autre part.

De même que, dans tous les pays, les aventuriers chercheurs d'or ont précédé les exploitations régulières des mines, de même les aventureux « coupeurs de bois » ont précédé l'exploitation systématique et ordonnée de la forêt tropicale.

Aujourd'hui l'heure de cette exploitation systématique est venue. Les exploitations empiriques et désordonnées menacent de tarir, non pas une richesse qui est pratiquement inépuisable, mais la partie de cette richesse qui est actuellement accessible. La nécessité d'une organisation rationnelle et prudente commence donc à se faire sentir.

Le problème des transports et sa solution primitive.

Nous n'aborderons pas le problème général de cette organisation rationnelle ; comme nous l'avons dit au début, nous traiterons seulement un point particulier de ce problème, celui des moyens de transport.

Jusqu'à ces derniers temps, ce problème a été résolu de la façon suivante : Les « coupeurs de bois » s'installaient à proximité des rivières et des lagunes côtières ; ils cherchaient dans la forêt les arbres qu'ils estimaient intéressants, les coupaient, et amenaient les billes ainsi obtenues jusqu'à la voie d'eau en les faisant *hâler à grands renforts de bras*. Méthode barbare, gaspilleuse de main-d'œuvre, possible seulement à trois conditions : 1^o qu'il y ait peu d'exploitations de ce genre ; 2^o qu'il y ait beaucoup de main-d'œuvre, et 3^o que les bois exploités fussent de grande valeur.

Or, aujourd'hui les exploitants forestiers se multiplient ; la main-d'œuvre est, en général, peu abondante dans les régions forestières ; et, en troisième lieu, il devient de plus en plus nécessaire d'exploiter dans la forêt non seulement les essences riches telles que l'acajou, mais aussi le plus possible d'essences utilisables.

Nous sommes donc obligés aujourd'hui d'aborder d'autres méthodes.

Etude de la solution moderne des transports forestiers.

Cherchons comment, dans l'état présent, une exploitation forestière devra organiser ses transports.

Ces transports peuvent se classer en deux catégories : il y a d'abord le *transport à l'intérieur des chantiers d'abatage*, puis le transport depuis le chantier d'abatage jusqu'à la grande voie de communication la plus proche, chemin de fer ou voie navigable, en passant s'il y a lieu par la scierie. Pour avoir une zone d'action suffisante, l'exploitation forestière ne devra pas, en effet, être limitée au voisinage immédiat des voies de communication existantes.

A l'intérieur des chantiers d'abatage, nous devons renoncer au transport à bras d'homme qui, les exploitations se multipliant, devient d'ailleurs de plus en plus impraticable faute de main-d'œuvre. Nous ne pouvons, d'autre part, employer les animaux, aucun animal de trait ne vivant dans la région forestière. Peut-être pourrait-on, comme aux Indes anglaises par exemple, employer l'éléphant. Des essais ont été faits au Congo belge et qui semblent avoir réussi, puisqu'il y a actuellement dans la colonie de nos voisins plusieurs dizaines d'éléphants dressés et conduits par des cornacs indigènes. Chez nous rien encore n'a été fait dans ce sens et cela est regrettable ; mais quelle que soit l'activité avec laquelle nous nous mettrons à cette tâche, ce n'est pas avant de très longues années que pourront être dressés les animaux nécessaires à tous les besoins.

La seule ressource qui nous restera donc pendant longtemps encore sera de *remplacer les hommes par des machines* ; ces machines existent, treuils à vapeur, tracteurs à chenilles, etc. Le problème du transport à l'intérieur des coupes peut donc être actuellement résolu.

Reste le *transport depuis le chantier d'abatage jusqu'à la grande voie de communication* existante. Nous ne voyons pas qu'il existe d'autre solution que celle de la voie ferrée ; mais il faut cependant distinguer deux cas, selon que cette voie de communication existante est elle-même une voie navigable ou une voie ferrée.

Si la voie à laquelle nous nous rattachons est une voie navigable, la voie ferrée ou les voies ferrées que nous aurons à construire constitueront un réseau isolé ; nous aurons donc toute indépendance dans le choix des caractéristiques à adopter, et en particulier dans la détermination de la largeur de la voie.

Nous allons nous efforcer de démontrer qu'en général on aura avantage à adopter une voie relativement large : 80 centimètres, ou même de préférence 1 mètre.

Comparons en effet les voies étroites telles que la

La Vie des Producteurs.

voie de 0,60 et les voies plus larges telles que la voie de 1 mètre (qui est la voie normale en Afrique tropicale).

L'avantage communément reconnu à la voie étroite c'est qu'elle coûte moins cher à construire ; l'avantage de la voie normale, c'est qu'elle coûte moins cher à exploiter. Le choix entre ces deux voies dépend donc, dans le cas général, de l'idée que l'on se fait du trafic probable de la ligne.

Or, le trafic d'une exploitation forestière un peu sérieuse sera déjà un trafic important, comme nous le verrons plus loin, supérieur à celui de beaucoup de chemins de fer coloniaux.

L'opinion universellement répandue est que la voie étroite est plus économique à construire parce qu'elle est étroite. C'est là une erreur. *La voie étroite est plus économique à construire, parce que généralement on lui donne des caractéristiques plus étroites : examinons en effet d'où viennent les économies réalisées sur la construction d'une voie étroite par rapport à une voie plus large ; elles viennent des points suivants :*

1^o Les rampes admises sont plus fortes et les courbes plus raides ; il en résulte que la voie se plie mieux au terrain ; donc que l'importance des terrassements et des travaux d'art diminue, et cela d'autant plus que la région est plus accidentée, ce qui explique l'adoption de cette voie dans les pays de montagne ;

2^o Le matériel fixe : rails et traverses est plus léger, d'où économie dans l'achat et la pose de ce matériel ; économie qui, au contraire de la précédente, est indépendante de la nature du terrain ;

3^o Les locomotives sont plus légères, ce qui est d'ailleurs nécessité par la diminution du poids du rail ; il en résulte que les ponts ayant à supporter des charges moins fortes peuvent être construits plus légèrement ;

4^o La diminution de largeur de la voie amène une diminution correspondante de la largeur de la plateforme sur laquelle est posée cette voie ; d'où diminution du cube des terrassements à exécuter ;

5° Le cube du ballast à employer est moins élevé.

Ces deux derniers avantages seuls sont dus en réalité à la diminution de la largeur de la voie ; les autres économies peuvent être réalisées avec une voie de largeur quelconque.

En effet, la voie aux rampes plus fortes et aux courbes plus raides peut être construite aussi avec un écartement normal ; à condition que le matériel qui doit circuler sur cette voie soit construit en conséquence. Pour ce qui concerne les rampes cela est évident. Pour ce qui concerne les courbes, nous avons sous nos yeux une preuve journalière que la voie à écartement normal peut s'y adapter, avec les tramways de nos grandes villes construits à voie large et qui possèdent cependant des courbes de rayon extrêmement réduit.

D'autre part, rien ne s'oppose à ce que nous diminuions le poids du rail d'une voie normale ; à condition, bien entendu, d'avoir des locomotives de poids correspondant, comme d'ailleurs pour la voie étroite ; cette diminution du poids des locomotives permettra d'avoir des ponts plus légers, quelle que soit la largeur de la voie.

En résumé, *nous pouvons construire une voie normale avec exactement les mêmes caractéristiques : rampes, courbes et rails, que celles que nous aurions adoptées pour une voie étroite ; l'augmentation des dépenses de construction ne proviendra plus que de l'augmentation de la largeur de la plate-forme (ce qui sera dans la plupart des cas une augmentation négligeable) et de l'augmentation du cube du ballast nécessaire. Les traverses elles-mêmes seront plus lourdes ; mais on peut admettre que dans les exploitations forestières, les traverses seront toujours en bois, faites sur place ; et que, par conséquent, leur prix de revient sera très faible. Dans beaucoup de cas d'ailleurs, comme en Amérique, on augmentera au maximum le nombre de ces traverses en réduisant au contraire le ballast ou même en le supprimant.*

Enfin le cas d'une voie ferrée forestière et privée est un cas différent de celui d'une voie ferrée générale destinée à assurer un service public. On peut penser que la

première sera souvent mal entretenue ; elle aura, d'autre part, à transporter des charges d'une nature spéciale, billes de bois longues et lourdes. *Il y aura donc, du fait de l'exploitation forestière, des chances de renversement des wagons, chances d'autant plus grandes que la voie sera plus étroite.* Nous croyons qu'avec la voie de 0,60, en particulier, il faudra un entretien très soigné de cette voie pour éviter les accidents ; entretien dont la charge plus lourde qu'avec une voie plus large compensera la très légère économie faite sur l'établissement de cette dernière.

Si on adopte une voie plus large que la voie de 0,60, il faudra aller jusqu'à la largeur de 1 mètre. En effet cette voie est courante en France et on trouvera facilement le matériel et les rechanges nécessaires en cas de besoin, même urgent. Tandis que si on adopte la voie de 0,80, par exemple, il serait évidemment possible d'acheter le matériel roulant correspondant ; mais cette voie n'étant pas d'usage courant, il y aura moins de facilités d'approvisionnements.

Donc, nous sommes partisans de l'adoption de la voie de 1 mètre. Les caractéristiques auxquelles on devra s'arrêter, et, en particulier, *le poids du rail à adopter dépendra du tonnage du bois que l'on voudra sortir chaque année de l'exploitation.*

Si maintenant nous examinons le cas où l'exploitation forestière au lieu d'aboutir à une voie navigable doit être reliée à une voie ferrée existante, alors il n'y a plus aucune hésitation à avoir ; *il faudra adopter la même largeur de voie que celle de la voie ferrée principale*, en l'espèce dans notre Afrique tropicale, la voie de 1 mètre. En effet, aux arguments que nous venons de donner pour l'adoption de cette largeur de voie dans le cas d'un réseau indépendant, viennent s'ajouter tous les avantages que l'on aura à relier le réseau forestier directement à la voie ferrée existante, sans transbordement ni rupture de charge. Ces avantages sont évidents. Non seulement on pourra expédier directement jusqu'au port d'embarquement les

matériaux chargés dans les chantiers ou les scieries ; mais on aura, en cas de besoin, plus de facilités pour expédier le matériel roulant jusqu'aux ateliers du chemin de fer afin d'y faire effectuer les grosses réparations que l'atelier de l'entreprise ne pourrait assurer lui-même. De plus, en cas de disette de matériel roulant, on pourra emprunter celui du chemin de fer ou inversement.

**Détermination des caractéristiques à adopter pour
un réseau forestier.**

Examinons maintenant, en dehors de la question largeur de voie, quelles devront être les directives dans la fixation des caractéristiques de la voie ferrée du réseau forestier.

Le réseau forestier se composera en général d'une voie principale ou de circulation, et d'embranchements destinés à desservir les différents chantiers d'abatage et que nous appellerons des voies de chantier. La voie principale sera soumise à un trafic important. Pour n'avoir pas à faire sur cette voie un entretien trop considérable, pour pouvoir sortir le tonnage journalier avec un petit nombre de trains, c'est-à-dire en définitive pour avoir une exploitation économique, cette voie devra être établie avec les caractéristiques assez larges : rails relativement lourds, rampes faibles ou moyennes suivant les difficultés du terrain, courbes où le matériel roulant et, en particulier, les locomotives puissent s'inscrire facilement ; et la pose de cette voie devra être faite avec un soin suffisant pour en assurer la stabilité complète.

Au contraire, *les voies de chantier* d'abatage qui auront à supporter un tonnage moindre et qui auront une durée d'utilisation moins grande *pourront être posées plus sommairement* et en employant des rails plus légers. Au besoin des engins spéciaux, locomotives de manœuvre légères, treuils, etc., pourront, suivant les cas, faire manœuvrer les wagons sur ces voies légères pour éviter d'y faire pénétrer les locomotives lourdes desservant la voie principale.

Dans tous les cas, *le réseau ferré*, pour être réellement économique, *devra être étudié avec soin en prenant pour donnée essentielle la prospection aussi complète que possible de la forêt et sa situation topographique* ; on pourra ainsi éviter ces deux écueils opposés : construire une voie dont le coût d'établissement serait hors de proportion avec les services qu'elle serait appelée à rendre, grevant ainsi l'entreprise d'une charge qu'elle ne pourrait pas supporter ; ou, au contraire, construire une voie dont la capacité de transport serait insuffisante à assurer la sortie du tonnage journalier que l'entreprise devrait atteindre pour être rémunératrice.

Exemple d'un cas coneret.

Il est difficile de donner un exemple d'organisation d'un réseau forestier sans avoir en détail toutes les données d'un cas concret réel ! Mais nous pouvons néanmoins donner une idée approximative de cette organisation en choisissant un exemple schématique simple dont, dans la pratique, on s'écartera évidemment plus ou moins.

Supposons une *concession forestière de 10.000 hectares* que l'on veuille exploiter en 20 ans. La densité de la forêt équatoriale est très variable ; on l'a évaluée en moyenne à 100 mètres cubes de bois par hectare ; par prudence réduisons ce chiffre de moitié. Ce sont donc 500.000 mètres cubes de bois à sortir en 20 ans soit 25.000 mètres cubes par an, ou approximativement 25.000 tonnes. En supposant 250 jours de travail effectif par an, ce sont 100 *tonnss par jour à extraire de la forêt.*

Supposons que notre concession de 10.000 hectares soit constituée par un carré de 10 kilomètres de côté situé à 10 kilomètres d'une voie ferrée coloniale. Supposons que notre *réseau ferré*, à la largeur de 1 mètre, soit constitué par une ligne principale allant jusqu'à l'extrémité de la concession, donc ayant 20 kilomètres de longueur, sans compter les voies de garage indispen-

sables. Cette voie sera constituée en rails de 20 kilogrammes avec des rampes maxima de 25 millimètres par mètre. Sur une telle voie, analogue à celle des chemins de fer de la Guinée et de la Côte d'Ivoire, une locomotive de 20 tonnes pourra remorquer des trains de 100 tonnes transportant 60 à 70 tonnes de poids utile.

A droite et à gauche de la voie principale s'embrancheront tous les kilomètres des voies de chantier perpendiculaires ayant 5 kilomètres de longueur, et posées au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation.

Il y aura au total 20 de ces voies, dont 10 de chaque côté de la voie principale ; chacune d'elles destinée à l'exploitation de 500 hectares. Deux voies seulement seraient nécessaires simultanément, ayant une longueur totale de 10 kilomètres, sans compter les voies de garage.

Le poids du rail serait abaissé à 10 ou 15 kilogrammes ; des locomotives de manœuvre de 10 à 15 tonnes feraient le service des chantiers et amèneraient les wagons de bois sur les garages de la voie principale.

Avec cette organisation une seule locomotive de 20 tonnes manœuvrant sur la voie principale suffirait pour faire le service de deux trains par jour, soit au total 120 à 140 tonnes de poids utile, ce qui suffirait pour l'exploitation. Un seul train étant à la fois en circulation sur cette voie, l'exploitation en serait extrêmement simple et ne nécessiterait pas d'autre personnel que le personnel du train.

Au contraire, supposons la voie principale constituée par une *voie de 0,60*, avec des rails pesant 9 kgr. 500 (voie militaire Péchot) ; et supposons qu'on ait admis des rampes habituelles avec la voie de 0,60 et atteignant 45 millimètres par mètre. Une locomotive du type Péchot de 10 tonnes, poids maximum admissible, ne pourra plus remorquer qu'un poids utile de 15 tonnes environ. Il faudra donc 8 trains par jour pour sortir de la forêt le tonnage prévu. En admettant qu'une seule machine puisse faire, comme dans le cas précédent, 2 voyages par jour, cela fait 4 trains en circulation en

La Vie des Producteurs.

même temps sur la voie principale. Cette circulation simultanée de trains nécessite une série de voies de garage, et l'organisation d'un service d'exploitation (rudimentaire mais nécessaire). Le personnel des trains sera multiplié par 4 et à ce personnel viendra s'ajouter celui de l'exploitation.

Mais si un train suffit dans la première hypothèse, 4 trains ne suffiront probablement pas dans la seconde, et pour deux raisons : la première est que la vitesse moyenne sur la voie de 0,60 est inférieure à la vitesse moyenne sur la voie de 1 mètre et cela dans la proportion de 6 à 10. La seconde — et c'est la plus importante — c'est que plusieurs trains étant simultanément en marche, il faudra qu'ils se garent pour se laisser passer les uns les autres, ce qui sera une cause de retard très importante, même si l'exploitation est bien organisée (ce qui d'ailleurs est très douteux).

En définitive, il n'est pas téméraire de penser que *le nombre des trains, dans la seconde hypothèse, et par conséquent le nombre des locomotives en service devra être multiplié par 6 ou 7 et la quantité du personnel nécessaire par 10 !*

Sans parler des accidents de toutes sortes qui ne manqueront pas de se produire avec une exploitation déjà compliquée.

Nous voyons par cet exemple simple les graves inconvénients qu'il y aurait à adopter pour une voie forestière des caractéristiques trop étroites. L'économie que l'on réaliserait ainsi dans les frais de premier établissement se traduirait le plus souvent par des dépenses d'exploitation tout à fait exagérées.

Résumé.

Nous résumerons ainsi qu'il suit ce que, à notre avis, devront faire les particuliers et les sociétés qui voudront sérieusement mettre en exploitation le magnifique domaine forestier que la France possède dans l'Afrique tropicale.

La grande forêt équatoriale.

1^o *Faire une prospection aussi détaillée que possible de la concession à exploiter de façon à déterminer dans chaque secteur de la forêt le cube de bois exploitable ; ce qui permettra de fixer le tonnage journalier à extraire.*

2^o *Étudier le matériel d'extraction correspondant à ce tonnage journalier.*

3^o *Étudier le réseau de voie ferrée et les caractéristiques de ce réseau permettant d'arriver au rendement le plus économique.*

Conclusion.

Et comme conclusion nous dirons :

Dans les exploitations de moyenne importance, la voie qui présentera le maximum d'avantages sera très généralement la voie de 1 mètre, surtout si l'on peut envisager son raccordement avec les voies d'intérêt général existantes ou à créer qui, en Afrique tropicale française, sont toutes jusqu'ici à la largeur de 1 mètre.

J. MORNET.

LE MOIS ÉCONOMIQUE

La guerre dure toujours, elle n'est plus faite avec des canons, autour des places fortes, mais avec des dollars ou des livres sterling autour des matières de grande consommation. Nul, d'ailleurs, n'a l'idée de parler de ce temps-ci comme d'une période de paix. On dit : « l'après-guerre » on ne dit pas : « la paix ». Puissent les générations futures s'en souvenir comme de l'« avant-paix ».

De grandes batailles se livrent autour du caoutchouc, bataille d'intérêts aussi acharnée qu'un corps à corps. Elle commence seulement. La surprise brutale a donné un avantage à l'Angleterre. Mais l'issue du combat reste en suspens, l'Amérique cherche à parer le coup et n'a pas dit son dernier mot. Quant à nous, nous payons !

De plus en plus s'impose l'établissement de commissions mixtes pour régler les différends. Ces institutions seront certainement une des caractéristiques de l'ordre nouveau, de l'ordre qui vient ; ordre qui, comme tous les ordres, comme toutes les règles possibles, commence vis-à-vis du partisan de l'ordre ancien par faire figure de révolutionnaire.

La production coloniale tient toujours une grande place dans nos préoccupations d'avenir, car elle est un facteur essentiel de la prospérité de demain. Les plus grands efforts devraient être faits, sans parcimonie, pour l'organiser.

Des traités de commerce se sont conclus entre plusieurs nations, trêves signées pendant la grande bataille économique. L'Italie remporte des avantages. Parce qu'elle a un homme à sa tête, disent ceux qui réclament un dictateur qui les déchargerait de leurs responsabilités civiques et qu'ils pourraient critiquer tout à leur aise, à voix haute ou à voix basse. Peut-être, mais aussi, parce qu'elle possède — depuis de longues années — un office de statistiques admirablement organisé et pour lequel elle n'a pas craint de dépenser beaucoup d'argent.

Des statistiques claires et bien ordonnées ont été, paraît-il, l'un des meilleurs arguments employés par la délégation italienne vis-à-vis des Américains afin d'obtenir des conditions avantageuses pour le règlement des dettes, l'Office de statistiques a donc représenté, pour l'Italie, un très bon placement.

ET. BOUCLY.

I. — LES GRANDES MATIÈRES DE CONSOMMATION

Les Etats-Unis et le plan Stevenson.

L'Angleterre, qui fournissait, en 1920, 73 % de la consommation mondiale de caoutchouc, a appliqué, en 1923, un plan méthodique de restriction de la production dans ses possessions de la Malaisie et de Ceylan. Ce plan produit maintenant ses effets. L'épuisement des stocks à Londres et l'augmentation de la consommation américaine créent un tel déséquilibre entre l'offre et la demande, que les prix du caoutchouc sur le marché britannique ont doublé en moins d'un mois et que la surélévation excessive des prix d'une matière première indispensable à l'industrie automobile a amené une intervention *par voie diplomatique* des Etats-Unis auprès du gouvernement anglais.

Les Etats-Unis, en 1923, ont absorbé à eux seuls, par suite du développement de l'industrie automobile, 290.000 tonnes. Et les exportations par Suez ont continué à augmenter, quoique suivant un rythme moins accéléré, pour atteindre, en 1923, 382.000 tonnes et, en 1924, 411.000 tonnes.

Les envois de l'an dernier sont pourtant restés inférieurs au total de la consommation mondiale, qui a été de 460.000 tonnes. La consommation a cru encore durant les premiers mois de 1925. Les Etats-Unis ont importé, en 1924, pour 185 millions de dollars de caoutchouc et l'on calcule que par le double jeu de l'accroissement de leur consommation et de l'élévation des prix due à l'épuisement des stocks, ils auront à payer 400 millions de dollars les quantités dont ils auront besoin pour l'ensemble de l'année 1925. On s'explique donc que l'application du plan Stevenson ait donné lieu à une véritable polémique entre les Etats-Unis et l'Angleterre. L'opinion américaine accuse l'Angleterre de provoquer la hausse du caoutchouc afin de couvrir plus facilement les échéances de sa dette envers les Etats-Unis. Mais on riposte à Londres que rien n'empêche les Américains de développer les cultures de caoutchouc, notamment aux Indes Néerlandaises, comme le font les Anglais, pour le coton, dans leurs Colonies, en vue de lutter contre la suprématie américaine, si lourde aux acheteurs étrangers de coton.

(*Le Réveil Saïgonnais*, 10 octobre.)

Les pétroles de Mossoul et la Turquie.

On signale certains événements quelque peu inquiétants qui ont une influence sur la crise de Mossoul. Il m'a été confirmé hier de deux sources autorisées que le groupe américain compris dans la Turkish Petroleum Company, constituée en vue d'exploiter les gisements de pétrole de Mossoul, s'est retiré de cette société, où sont fortement représentés aussi certains intérêts britanniques, français et hollandais. Concurrément, le groupe américain a obtenu du gouvernement turc un monopole pour l'exploitation du pétrole sur toute l'étendue des territoires appartenant à la Turquie.

La participation américaine dans le Turkish Petroleum Company était de 25 % et n'avait été concédée par la Grande-Bretagne qu'après une vigoureuse protestation du secrétaire d'Etat Hughes contre l'accord anglo-français de San-Remo sur les pétroles et un vif échange de notes entre M. Hughes et feu lord Curzon.

Les 25 %, ayant été accordés primitivement sur les actions détenues par l'Anglo-Persian Company, feront retour maintenant à cette société. Pour cette raison, la sécession des Américains est envisagée avec indifférence dans certains milieux britanniques, bien que non pas dans tous. D'une part, on se déclare surpris que le groupe américain ait préféré l'appât quelque peu aléatoire d'un monopole nominal de l'industrie pétrolière sur toute l'étendue du territoire turc à une participation ferme dans les droits de la Turkish Petroleum Company sur les gisements pétrolifères de Mossoul. D'autre part, on fait observer que le fait que les Américains se sont retirés du consortium anglo-franco-hollandais pourra réagir défavorablement sur ce dernier plus tard et soulever de nouvelles difficultés quant à la délimitation de la frontière de l'Irak. En Turquie, et même chez certains amis de la Turquie en Europe, cette alliance industrielle entre Angora et une puissance financière aussi grande que l'est le groupe américain en question peut fortifier l'opposition à la thèse britannique sur la question de la dite frontière. C'est là un côté de l'affaire qu'il serait imprudent de perdre de vue, car malheureusement, dans le Proche et le Moyen Orient, la politique est souvent déterminée par les rivalités d'intérêts des concessionnaires.

(*Daily Telegraph*, 14 novembre.)

II. — L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION

La conciliation obligatoire des conflits industriels en Allemagne.

Le système appliqué en Allemagne pour la conciliation des conflits du travail correspond dans l'ensemble aux principes adoptés dans les autres pays industriels d'Europe au cours des dernières années. La seule particularité importante du système allemand est qu'il admet la possibilité de l'application obligatoire des sentences des commissions de conciliation. Au début, on aurait pu croire que ce système, introduit en janvier 1919, avait pour seul objet de parer aux difficultés économiques spéciales de la démobilisation et de la période ultérieure de dépréciation monétaire et disparaîtrait avec les conditions spéciales qui avaient présidé à sa création. Mais aujourd'hui que l'ordonnance du 30 octobre 1923 sur la conciliation a maintenu cette possibilité d'application obligatoire et que ce système semble appelé à conserver un rôle important, il paraît intéressant d'en faire connaître le fonctionnement et les résultats.

La méthode allemande de conciliation des conflits industriels repose sur le principe de la liberté contractuelle et non sur le système des conseils de salaires. Les commissions de conciliation doivent aider les parties à conclure des contrats collectifs. Leurs sentences constituent de simples propositions sur lesquelles les parties en cause peuvent se fonder pour la conclusion de ces contrats, mais qu'elles ont pleine latitude d'accepter ou de rejeter. Toutefois, lorsqu'une sentence est repoussée par une des parties ou par les deux, elle peut être déclarée obligatoire dans certaines conditions déterminées. Ainsi la sentence n'est pas nécessairement obligatoire ; elle ne le devient qu'à la suite d'une décision que l'autorité compétente peut prendre dans des conditions déterminées. L'article 1^{er} de l'ordonnance du 30 octobre 1923 prescrit qu'une sentence peut être déclarée obligatoire, si elle tient « équitablement compte des intérêts des deux parties et si son application est nécessaire pour des raisons d'ordre économique et social ».

Le succès du système dépend en premier lieu de la prudence avec laquelle il est appliqué.

(Dr Fritz SITZLER, *Revue Internationale du Travail*, octobre.)

III. — LA PRODUCTION COLONIALE

Le régime douanier des colonies.

Une proposition modifiant l'article 4 de la loi de 1892 sur le régime douanier colonial a été déposée. Elle tend à permettre aux colonies d'obtenir plus facilement, dans le cadre général de la loi de 1892, les dérogations dont elles ont besoin. Ainsi, sans aller jusqu'à la personnalité douanière, la législation actuelle se trouverait assouplie de façon suffisante pour donner aux colonies du premier groupe l'aisance qui leur manque actuellement.

Voici le texte rédigé par M. Angoulvant :

« Les conseils généraux ou les délégations financières, les conseils de gouvernement ou les conseils d'administration des colonies peuvent également prendre des délibérations pour demander des exceptions aux tarifs de la métropole. Ces délibérations seront obligatoirement soumises, dans un délai de six mois à dater de la demande, au Conseil d'Etat, qui dans les trois mois qui suivent statuera sur leur acceptation ou sur leur rejet.

« Lorsqu'un changement de tarif se produit dans la métropole, les colonies disposent d'un délai de six mois à partir de la notification officielle qui leur est faite par le gouvernement de ce changement, pour promulguer l'application du nouveau tarif ou pour demander dans les conditions du paragraphe précédent une dérogation audit tarif.

« La demande de dérogation présentée dans le délai prévu au programme ci-dessus a pour effet de prolonger l'application de l'ancien tarif jusqu'à ce que la décision du Conseil d'Etat soit intervenue.

« Si, à l'expiration dudit délai, la colonie n'a pas présenté de demande de dérogation, elle est présumée avoir accepté le nouveau tarif, et la promulgation de celui-ci par l'administration locale devra intervenir à cette date.

« En cas d'urgence, des arrêtés du chef de la colonie, après consultation des chambres de commerce et d'agriculture et après délibération des assemblées locales, peuvent, avant l'expiration du délai ci-dessus spécifié, rendre immédiatement exécutoires les lois portant modification du tarif métropolitain. »

(*Dépêche coloniale*, 26 octobre.)

Mouvement commercial des colonies du Gabon et du Moyen-Congo pendant le premier trimestre 1925.

GABON. — Le mouvement commercial s'est élevé pendant le premier trimestre à 15.607.154 francs se répartissant ainsi :

- 9.760.181 fr. pour la France.
- 5.151.425 fr. pour l'Etranger.
- 695.148 fr. pour les Colonies françaises.

Ces chiffres marquent une proportion remarquable représentant une augmentation moyenne de 150 % sur le premier trimestre de l'année précédente.

Importations. — Elles se sont élevées à 10.258.555 francs, accusant une plus-value de 5.519.356 francs sur le premier trimestre 1924. L'augmentation relevée aux importations se répartit sur la presque totalité des marchandises.

Exportations. — Elles ont été de 5.348.599 francs, marquant une progression de 3.482.574 francs.

MOYEN-CONGO. — Le mouvement commercial pendant le premier trimestre a été de 11.861.299 francs se répartissant comme suit :

- 4.205.010 fr. pour la France en augmentation de 632.949 fr.
- 7.559.210 fr. pour l'étranger en augmentation de 3.262.043 fr.
- 96.379 fr. pour les colonies françaises.

Cette progression très sensible est due en grande partie à un trafic plus intense d'ailleurs favorisé, en ce qui concerne Brazzaville, par un rendement plus régulier et plus actif que l'année précédente, du chemin de fer Matadi-Kinshassa.

Importations. — Elles se sont élevées à 7.659.819 francs.

L'augmentation du trafic étranger à l'entrée a surtout porté sur la farine, la bière, le ciment, les tissus de coton et articles confectionnés et l'outillage.

Exportations. — Elles s'élèvent à la somme de 4.201.480 fr.

Les exportations ont accusé une plus-value assez notable par rapport aux sorties du premier trimestre 1924, celle-ci porte principalement sur les amandes de palme, l'ivoire et le caoutchouc et se trouve la conséquence de la hausse subie par ces produits en Europe.

(Agence de l'Afrique Equatoriale.)

La Vie des Producteurs.

Le fisc et les sociétés coloniales.

Pour animer nos territoires coloniaux, si admirablement dotés par la nature, il faut que la France, cessant d'être le banquier de l'univers, devienne enfin le banquier de ses colonies.

La chose regarde l'Etat, les banques, les gouvernements coloniaux et les agences coloniales.

L'action de l'Etat est évidemment considérable et s'exerce dans des domaines infiniment variés. Les sociétés françaises supportent des impôts très lourds. Au moment de leur constitution, elles doivent acquitter un droit d'enregistrement de 1 % et un droit de timbre de 2 % du capital. Ensuite, elles sont assujetties au droit de transmission des titres au porteur de 0,70 % du capital et à l'impôt de 12 % sur le revenu. De telles charges sont infiniment lourdes, surtout pendant les premières années, pour des sociétés qui opèrent dans des pays neufs, où tout est à faire, où l'avenir est incertain, dont les conditions d'hygiène et de climat exigent la présence d'un personnel de direction beaucoup plus nombreux qu'en France, où les récoltes sont soumises aux aléas et dont la main-d'œuvre est insuffisante.

Aussi le capitaliste français, ne trouvant aucun stimulant dans la législation fiscale préfère prêter à l'étranger ses économies. Mais qu'une disposition fiscale l'invite à l'achat de valeurs coloniales, il se désintéressera des placements étrangers. L'exemple du Maroc est caractéristique. Les droits frappant les sociétés marocaines sont quatre fois moins élevés qu'en France ; aussi les capitaux abondent-ils, apportant la vie et l'activité au Protectorat.

Il faudrait que la législation française apportât un régime de faveur aux sociétés travaillant à la mise en valeur de nos colonies. Puisqu'on exonère, en France, de l'impôt foncier pendant quinze ans les immeubles nouvellement construits, pourquoi n'accorde-t-on pas le même avantage aux sociétés coloniales ? On pourrait aussi prévoir en leur faveur un dégrèvement de l'impôt du timbre et des droits d'enregistrement. Ce serait là un placement productif.

On devrait aussi inscrire à la cote dans une rubrique : les valeurs des colonies et protectorats français, toutes les actions et obligations des sociétés travaillant dans nos colonies.

(CANDAU, *Dépêche Coloniale*, 20 septembre.)

QUESTIONS DU JOUR.

Juste avant d'aller à Locarno, afin de marquer que les relations établies par le traité de Rapallo tiennent toujours, l'Allemagne a signé.

Le traité de commerce russo-allemand.

Le traité de commerce russo-allemand se compose d'un traité d'ensemble et de six accords particuliers. Le traité d'ensemble contient le droit de rapatriement des personnes n'ayant plus de pays et les clauses de principe du régime de la nation la plus favorisée. Ces clauses contiennent quelques restrictions, en ce sens qu'il y manque certains avantages commerciaux que l'Union des soviets avait accordés à la Perse, à l'Afghanistan et à la Mongolie, avantages que l'Allemagne ne peut revendiquer. On a fait également, à l'égard de la Chine et de la Turquie, des exceptions qui toutefois n'ont pas trait aux échanges commerciaux. L'accord relatif au droit de séjour et d'établissement assure aux sujets allemands certaines facilités pour pénétrer dans l'Union des soviets, la parité complète pour l'exercice de la profession et la participation aux sociétés. Il est de plus très important, pour les techniciens venant en Russie, qu'une disposition existe, d'après laquelle les employés ne sont pas tenus de s'affilier à un syndicat. Est également très importante, pour tous les Allemands se rendant en Russie, la disposition d'après laquelle les autorités soviétiques ne peuvent les expulser par simple voie administrative et ne peuvent les soumettre à des travaux intéressant la communauté ni à des réquisitions militaires. De plus, cet accord assure la liberté de conscience et de religion, le libre accès aux tribunaux et la liberté individuelle. En cas d'arrestation, on est tenu de renseigner les représentants de l'Allemagne, et les consuls ont le droit de visite. Les sociétés privées d'origine allemande sont mises en principe sur le même pied que les entreprises publiques. L'accord sur la navigation fluviale règle le régime paritaire pour les bateaux et les chargements. Le traité contient enfin un accord sur la protection industrielle qui accorde aux ressortissants allemands une égalité de principe avec les citoyens russes, un élargissement du principe de priorité, la prorogation de délais antérieurs concernant la protection industrielle.

(*Rheinische Westfälische Zeitung*, 13 octobre.)

Le traité de commerce germano-italien.

Le traité de commerce avec l'Italie est le premier qui ait été conclu après l'établissement du tarif douanier allemand du mois d'août. Ce traité aura une importance de principe pour tous les accords ultérieurs que l'Allemagne doit conclure avec toute une série d'Etats européens, en particulier pour les traités commerciaux que nous devons conclure avec l'Espagne et la France, ainsi que plus tard avec la Pologne. Le régime de la nation la plus favorisée, que l'Allemagne et l'Italie se sont accordé réciproquement, fera une brèche, nous l'espérons, dans la politique suivie jusqu'à présent par nos anciens adversaires qui nous refusaient le régime de la nation la plus favorisée.

L'exemple de l'Italie des fascistes est typique pour beaucoup de pays du continent européen, en ce sens qu'il s'agit ici d'un pays dont le territoire s'est agrandi et qui tend vers l'impérialisme économique. Le blocus du temps de guerre qui a gêné également l'Italie a incité le peuple italien à créer une industrie nationale.

L'orgueil provoqué par l'issue heureuse de la guerre mondiale l'a empêchée d'abandonner des créations spécifiques du temps de guerre. Les difficultés qui apparurent à la fin des négociations commerciales germano-italiennes provinrent surtout du fait que l'Italie voulait empêcher l'importation de toute une série d'importants produits de l'industrie allemands et voulait en même temps assurer à ses propres industriels le débouché du marché allemand.

L'orgueil et l'égoïsme accentué des Italiens ne leur ont pas permis de faire preuve, dans la conclusion du traité de commerce avec l'Allemagne, d'un esprit de conciliation dépassant les intérêts matériels des échanges commerciaux. Il est contraire à l'idée d'une solidarité économique de l'Europe continentale et oblige à ne guère espérer voir s'abaisser ou disparaître à l'avenir les barrières douanières entre les Etats européens. Les divergences d'opinion quant à l'intérêt qu'ont les deux pays à entretenir des échanges commerciaux auraient pu être moindres si, au préalable, l'on avait eu un contact permanent pour l'établissement des statistiques d'importation et d'exportation.

(*Kölnische Zeitung*, 3 novembre.)

Le traité de commerce germano-italien.

Le résultat le plus important du traité, c'est qu'il établit la clause générale de la nation la plus favorisée. C'est un résultat qu'il ne faut pas dédaigner, car l'Italie a déjà conclu sept traités dont nous bénéficions, grâce à la clause de la nation la plus favorisée. On a pu éviter une exception à cette règle, même pour la soie, mais cet avantage, il est vrai, n'a pu être obtenu qu'au prix de concessions très dures sur la soie artificielle. Dans le détail, il faut souligner l'importance particulière des concessions obtenues pour les produits textiles, notamment pour les bas et chaussettes. Pour l'industrie sidérurgique, on n'a pu obtenir que peu de choses, à cause de la force des desiderata opposés. Par contre, la petite industrie du fer a obtenu des concessions précieuses. Pour les machines également, les conditions de l'Italie sont très favorables ; de même pour les instruments d'optique et les produits mécaniques. La situation est bonne aussi pour l'industrie chimique, qui a pu, grâce à la clause de concentration, empêcher l'élévation des droits de douane.

Nos concessions — à ce qu'on assure de source autorisée — se sont maintenues dans le cadre des instructions données à nos négociateurs. Nous avons déjà annoncé que les droits de douane ont été abaissés pour les automobiles de 5 à 9 et de 0 à 11 quintaux de poids net. Dans le domaine agricole, les taxes sur les vins se maintiennent dans les limites que le Reichstag a fixées à l'occasion du débat sur le traité germano-espagnol.

Ce traité est valable pour cinq ans et peut ensuite être dénoncé avec un préavis de six mois. Seulement, dans le cas où les parties contractantes viendraient à mettre en vigueur, dans l'intervalle, de nouveaux tarifs douaniers, elles pourront dénoncer le traité avec trois mois de préavis.

Jusqu'au 15 décembre, les relations commerciales avec l'Italie demeureront réglées par les stipulations de l'accord provisoire. D'ici là, on espère, dans les milieux gouvernementaux, que le traité aura pu recevoir l'approbation du Reichstag. Cette prolongation du régime provisoire, qui représente un gros avantage pour l'Italie en comparaison avec l'Espagne, a contribué à augmenter la nervosité du côté espagnol.

(*Berliner Tageblatt*, 12 novembre.)

Les forêts sénégalienne.

Au Sénégal, les boisements se présentent sous la forme d'arbres isolés parmi les cultures et de groupements dont les principaux sont les baobabs au sud de Thiès et les rôniers de la forêt de Cire-Goureye sur la ligne de Dakar à Saint-Louis. On peut citer encore les petits boisements de Gouakiès qu'on trouve entre Dagana et Podor. Dans les brousses, on trouve des espèces variables, notamment des acacias épineux et des gommiers.

Si peu riche en forêts que soit le Sénégal, on a peu fait pour mettre fin aux pratiques dévastatrices des indigènes. Ceux-ci ne se contentent pas de ramasser les gousses de cadde ; ils montent sur l'arbre et abattent les branches qui tombent sur le bétail accouru pour en brouter les feuilles. Dans les forêts de rôniers, l'indigène empêche le repeuplement en coupant continuellement les feuilles des jeunes palmiers qui gênent sa culture, en les brûlant, en les arrachant ; dans la grande brousse, les saignées inconsidérées des gommiers amènent leur mort ; le feu de brousse achève ce qui a échappé à la hache.

L'administration a fait quelques efforts pour remédier au mal. On a planté des filaos dans la banlieue de Dakar et dans quelques points des environs de Saint-Louis. Mais la création d'un réseau forestier demande cinquante années d'un effort continu.

Comme les populations ont besoin de combustible, il faut délimiter d'une part les zones d'exploitation et de l'autre les zones interdites. Dans les premières, il conviendrait de réglementer l'exploitation de telle sorte qu'il n'y ait pas épuisement complet des essences ; dans les deuxièmes, il faudrait opérer des reconstitutions à l'aide des essences mêmes de la forêt, si elle existe déjà ou d'espèces susceptibles de se développer et de se multiplier spontanément sur les lieux non boisés.

Quelles que soient les essences auxquelles on s'adresse, la durée de l'effort importe autant que sa puissance. L'administration du Sénégal, dans son plan de campagne pour les années 1926-1927-1928, prévoit, pour le reboisement, l'action des commandements de cercle. Mais un plan général doit être élaboré, qui faciliterait la tâche des administrateurs en leur donnant des directives précises.

(Louis PROUST, *Dépêche Coloniale*, 1^{er} novembre.)

La situation économique actuelle en Russie.

La Russie est maintenant un pays d'environ 140.000.000 habitants dont les six septièmes habitent la campagne. La population urbaine et industrielle ne dépend pas d'elle-même. Les habitants des villes dépensent beaucoup à cause de l'exploitation des paysans, qui est seulement praticable en raison de la faible proportion de population urbaine. Le gouvernement communiste est capable de favoriser le prolétaire en exploitant les paysans. Malgré cette exploitation, le paysan ne désire pas le changement de gouvernement parce que c'est grâce à lui qu'il possède sa terre. En sorte qu'un certain équilibre a été établi qui pourrait permettre au gouvernement soviétique de tenter une réorganisation économique.

La méthode officielle d'exploitation des paysans ne se fait pas par les taxes, — quoique les taxes sur la terre fournissent un subside important au budget, — mais surtout par la politique des prix. Le monopole des importations et des exportations et le contrôle virtuel des débouchés industriels permet aux autorités de maintenir les prix à des taux extrêmement désavantageux aux paysans. En sorte que le revenu réel du paysan russe n'est pas la moitié de ce qu'il devrait être, tandis que les travailleurs dans l'industrie russe subissaient une surpopulation et, par suite, un chômage de beaucoup supérieur à ce qu'il a jamais été. Malgré tout, il y a une certaine stabilité politique et économique. L'Etat soviétique n'est pas dans un tel état d'infériorité qu'il lui soit impossible de survivre. Quelques-uns des projets grandioses du nouveau régime commencent à agir efficacement. Leningrad va devenir l'une des plus grandes stations modernes du monde. Certains établissements sont chargés de mieux équiper les paysans.

Après un long débat que j'eus avec Zinovieff, deux communistes firent irruption et me déclarèrent avec fanatisme : « D'ici à 10 ans les conditions d'existence en Russie seront meilleures qu'avant la guerre, alors que dans tous les autres pays d'Europe elles seront moins bonnes. » Voyons l'inefficacité du vieux régime, notre incapacité à résoudre les grands problèmes de l'Europe occidentale, et nous pourrions nous demander si ces communistes n'auront pas raison ?

(KEYNES, *The Nation and the Athenæum*, 17 octobre 1925.)

La Vie des Producteurs.

Les taxes aux Etats-Unis.

L'expérience justifie la croyance que le meilleur système de taxes serait celui dans lequel la somme principale des revenus est le revenu net, auquel on ajouterait une taxe sur les produits servant au fumeur, les droits de succession et les droits de douane. Les dépenses n'ont toutefois pas encore été réduites au point que ces quatre sommes puissent suffire au revenu nécessaire. On réunit actuellement environ 3 billions et demi de dollars à l'usage du gouvernement. Il semble que d'ici l'an prochain ce chiffre pourrait être réduit à 3 billions. Ce chiffre resterait à peu près le même jusqu'à ce qu'en 1945 la descente des fonds en provision ait fonctionné, réduisant le budget à 2 billions de dollars. A ce moment, il s'agira de se procurer 3 billions par le moyen qui occasionnera le moins de difficultés. Si 50 % de crédit sont octroyés aux Etats-Unis pour les droits de mutation par décès, le revenu et les droits de succession ne sauraient dépasser 50 millions. Il est probable que les 350 millions actuellement perçus sur les produits servant au fumeur pourront être maintenus. En comptant sur la continuation de 550 millions provenant de la modification des taux des droits et 300 millions pour les droits divers, il faudrait s'assurer 1. billion $\frac{3}{4}$ sur les impôts sur le revenu pour arriver à un budget de 3 billions. C'est à peu près le montant de ce qui est perçu sur les revenus personnels et sur ceux des corporations. Pour permettre la réduction du taux maximum de la surtaxe à cette époque, il serait nécessaire d'assurer que le développement de l'initiative en viendrait à bout.

Les fonctionnaires chargés de s'occuper des taxes ont été en général des hommes prompts dans l'action à cause du désir qu'ils avaient de recueillir le revenu de la manière la plus rapide. Il est tout naturel qu'ils désirent réduire autant que possible leurs propres difficultés. Ceux qui payent les taxes ont naturellement intérêt à s'assurer que ces fonctionnaires ne manquent pas de la perspective suffisante pour voir la situation des impôts sous son aspect le plus large, abstraction faite des simples difficultés administratives.

(*The North American Review*, septembre, octobre, novembre 1925.)

Le monopole du commerce extérieur soviétique.

La Revue *Franceexport*, dans son numéro du mois d'octobre, publie un rapport de M. Jean Herbette, ambassadeur de France à Moscou, sur le monopole du commerce extérieur en Russie et nos relations économiques avec ce pays. M. Herbette fait ressortir les principales caractéristiques du monopole et les tempéraments que le gouvernement soviétique y a apportés.

Une douzaine de trusts ont été autorisés à négocier et conclure directement des affaires avec l'étranger, et ceci dans les formes les plus variées : contrats d'achat, fourniture de matériel.

C'est par cette voie que de nombreuses sociétés étrangères ont pris contact avec l'Union. C'est par cette voie que nous pourrions agir aussi.

« Quand on mesure toute la force des liens qu'établissent entre les hommes et les entreprises les affaires et les habitudes de clientèle, toutes les occasions diverses offertes par les relations personnelles — nos maisons ont assurément le plus grand intérêt, pour le présent et pour l'avenir, à prendre langue avec ces organismes.

« Ceux-ci savent jusqu'où ils peuvent aller dans la voie de l'accommodement ; avec eux on peut « avoir des prix » et l'on sait, en matière commerciale, tout ce que cette expression veut dire.

« Ainsi l'évolution se poursuit. Ainsi s'affirment, parallèlement au développement économique de l'Union elle-même, les chances de traiter des affaires avec ce pays.

« Mais qu'on ne s'y trompe point ! On a dit : le monopole subit des atteintes de plus en plus fortes, les brèches s'élargissent, il ne sera bientôt plus qu'une fiction. Si on entend par là que les services proprement dits du commissariat du commerce extérieur tendent à prendre l'exclusivité des transactions avec l'extérieur, c'est exact... Mais le principe du monopole n'est pas touché. Ces transformations, ces modalités nouvelles assouplissent et améliorent le système plus qu'elles ne lui portent atteinte. »

M. Herbette ajoute :

« Vis-à-vis de notre pays, de ses facultés, des formes de production où il est le maître, il faut bien le reconnaître, l'ensemble du système soviétique et le monopole du commerce extérieur ne sont guère favorables actuellement. Le luxe, la mode, le vin, la production littéraire, n'ont pas accès sur ce sol. Mais, on doit

La Vie des Producteurs.

le noter avec impartialité, cette situation fâcheuse ne résulte nullement d'une hostilité systématique envers la France. Ce sont les choses que l'on vise et non leur origine.

« Il faut donc, en vivant avec le temps présent, selon la saine habitude des affaires, prendre notre place à côté des concurrents dans le domaine des fournitures possibles, c'est-à-dire dans les domaines métallurgique, électrique, etc., etc... »

M. Herbette termine en disant que nos concurrents britanniques n'obéissent point à d'autres préoccupations que de fournir à la Russie tout le matériel possible, immédiatement et *quel qu'il soit*. Ce qui fait ressortir l'inanité des discussions doctrinales sur l'opportunité de telle ou telle forme de l'orientation économique.

(Rapport de M. JEAN HERBETTE, ambassadeur de France à Moscou.)

La vie économique en Chine.

L'état d'anarchie qui désole la Chine a fini par se répercuter sur la vie économique.

Les pertes sur les lignes de chemins de fer sont importantes : on les évalue à 60 % sur le Pékin-Hankéow, à 70 % sur le Pékin-Moukden, à 63 % sur le Changhaï-Ningpo. D'autres lignes, telles que celles de Changhaï-Nankin et de Tien-Tsin-Poukow accusent des déficits plus modestes, mais variant cependant de 34 à 43 %.

On signale à Pékin une diminution appréciable des arrivages de grains, charbon, laine, peaux etc... La demande des articles européens ou américains se raréfie également. Les statistiques de ce port sont éloquentes à cet égard. Elles révèlent des moins-values des taxes douanières qui ont atteint en novembre 1924 jusqu'à 47 % et qui étaient encore, en janvier 1925, de 27 %. Il en faut dire autant des taxes frappant les marchandises dirigées vers l'intérieur ou vers l'extérieur. L'outillage, enfin, souffre du manque d'entretien.

On doit toutefois remarquer les progrès de la sériciculture, qui s'affirment en dépit de toutes ces circonstances défavorables ; les graines sont distribuées en nombre de plus en plus grand ; les stations se multiplient et les familles se livrant à l'élevage du ver à soie sont de plus en plus nombreuses.

(*Indépendance Tonkinoise*, 25 juillet.)



STATISTIQUES

I. — Statistiques mensuelles.

Banques ; Finances publiques ; Disponibilités ; Emissions.

PAYS DIVERS. — Banques d'émission ; Situation sommaire.

		Encaisse métall.	Circul. fiduc.	Ctes cour. et dép. particul.	Créanc. sur l'Etat	Porte- feuille escomp.	Avanc. sur val. mob.	Taux de l'es- compte
<i>Banque de France</i> millions francs	1925 12 nov.	5.859(1)	47.682	2.484	86.717(2)	3.232	2.666	6
	— 15 oct.	5.857	46.914	2.261	35.844	2.950	2.662	6
	1924 moyenne	5.843	39.960	2.080	27.780	4.440	2.670	6
	1923 —	5.831	37.050	2.100	27.815	2.790	2.150	5
	1922 —	5.814	36.350	2.275	27.390	2.390	2.180	5
	1919 —	5.853	34.740	2.960	26.850	1.030	1.300	5
	1914 23 juillet . . .	4.744	5.912	943	200	1.541	739	3 ½
<i>Banque d'Angleterre</i> millions livres-sterling	1925 11 nov.	148,0	141,5(3)	109,2	59,1	74,4	»	4
	— 16 sept.	155,8	143,1	103,4	48,5	68,2	»	4
	1924 moyenne	128,5	125,0	112,5	65,5	74,0	»	4
	1923 —	127,5	123,5	112,0	67,5	72,0	»	4
	1922 —	128,0	122,5	112,5	64,5	76,0	»	3 ½
	1919 —	86,5	78,5	114,0	68,0	81,5	»	5
	1914 23 juillet . . .	40,2	29,3	42,2	29,4	33,6	»	3
<i>Banque d'Italie</i> millions liras	1925 10 sept.	974	15.280	1.698	5.378	5.117	3.216	7
	— 10 août.	974	15.345	1.625	5.378	4.703	3.114	7
	1924 moyenne	970	13.030	1.870	5.680	3.320	1.990	5 ½
	1923 —	965	12.630	1.540	5.940	4.605	1.800	5 ½
	1922 —	940	14.010	1.970	6.270	4.425	2.865	5 ½
	1919 —	885	10.050	1.615	6.910	890	810	5
	1914 31 déc.	1.194	1.730	245	—	586	115	5
<i>Banques de Réserve Féd. des Etats-Unis</i> millions dollars	1925 28 oct.	2.893	1.695	2.259	325	—	918	3 ½
	— 30 sept.	2.866	1.685	2.236	343	—	801	3 ½
	1924 moyenne	3.200	1.865	2.070	410	—	530	3 ½
	1923 —	3.195	2.250	1.920	190	—	960	4 ½
	1922 —	3.145	2.220	1.990	370	—	730	4
	1919 —	2.195	2.605	2.530	255	—	2.245	4 ½
	1914 31 déc.	268	16	264	—	—	11	4 ½
<i>Banque du Reich allemand</i> millions marks-or (4)	1925 7 nov.	1.207(5)	2.677	698	226	1.474	10	9
	— 7 oct.	1.175	2.608	645	226	1.636	14	9
	1924 moyenne	515	1.060	435	235	1.735	130	10
	1923 7 nov. (4)	467	128	48	180	50	13	90 (payer)
	1922 15 nov. (4)	1.066	326	96	325	98	9	10
	1919 moy. (4)	1.560	7.985	3.085	—	2.510	1	5
	1914 23 juillet. . . .	1.691	1.891	944	—	751	14	4

(1) Dont 1.864 millions à l'étranger. (2) Avec les Avances à l'Etat sont compris les Bons du Trésor escomptés pour avances à des gouvernements étrangers : 5.167 millions au 12 nov. 1925. (3) La circulation fiduciaire comprend en plus les *currency notes* : Voir page suivante. (4) Pour 1924 et 1925, reichsmarks ; pour 1919, 1922, 1923, valeurs autres que l'encaisse métallique, réduites aux cours des changes pour rendre les comparaisons possibles. (5) Dont 97 à l'étranger.

La Documentation vivante

Valeur comparée des billets en circulation aux cours des changes :

		Unités monétaires du pays	Francs au pair	(Change)	Francs papier	(Valeur or du franc papier)	Francs or	Unités du pays	Dollars		
France :											
Evaluation en millions :											
Banque de France	1925 12 nov....	47.682	47.682	—	47.682	(0,206)	9.822	9.822	1.896		
	— 15 oct....	46.914	46.914	—	46.914	(0,231)	10.837	10.837	2.692		
	1924 moyenne	39.960	39.960	—	39.960	(0,270)	10.790	10.790	2.080		
	1923 —	37.050	37.050	—	37.050	(0,315)	11.670	11.670	2.250		
	1922 —	36.350	36.350	—	36.350	(0,420)	15.200	15.200	2.930		
	1921 —	37.680	37.680	—	37.680	(0,380)	14.300	14.300	2.760		
	1919 —	34.740	34.740	—	34.740	(0,730)	25.360	25.360	4.890		
	1914 23 juillet	5.912	5.912	—	5.912	(1,00)	5.912	5.912	1.181		
Grande-Bretagne											
Banque d'Angleterre et currency Notes	1925 11 nov....	413,1	10.418	(121,00)	49.985	(0,208)	10.400	412,4	2.007		
	— 14 oct....	435,5	10.983	(108,05)	47.080	(0,232)	10.920	433,0	2.108		
	1924 moyenne	412,5	10.400	(84,60)	34.880	(0,270)	9.415	373,5	1.825		
	1923 —	408,0	10.290	(75,25)	30.700	(0,315)	9.670	383,5	1.865		
	1922 —	418,0	10.545	(54,35)	22.730	(0,420)	9.545	378,5	1.840		
	1921 —	453,5	11.435	(52,60)	23.855	(0,380)	9.065	359,5	1.757		
	1919 —	414,0	10.440	(30,95)	12.800	(0,730)	9.345	370,0	1.805		
	1914 23 juillet	29,3	739	(25,22)	739	(1,00)	739	29,3	143		
Italie :											
Banq. d'Italie	1925 15 août ...	21.500	21.500	(0,775)	16.660	(0,243)	4.048	4.048	781		
	Banque fédér. ; Certificates or et argent ; U. S. Notes ; National Banks Notes.	1924 15 juill....	21.400	21.400	(0,788)	16.860	(0,244)	4.115	4.115	794	
	1924 moyenne	19.540	19.540	(0,840)	16.390	(0,270)	4.425	4.425	855		
	1923 —	19.525	19.525	(0,755)	14.720	(0,315)	4.635	4.685	895		
	1922 —	20.240	20.240	(0,590)	11.980	(0,420)	5.030	5.030	970		
	1921 —	20.625	20.625	(0,585)	12.060	(0,380)	4.585	4.585	885		
	1919 —	15.590	15.590	(0,830)	12.900	(0,730)	9.415	9.415	1.826		
	1914 31 déc. ...	3.593	3.593	(1,00)	3.593	(1,00)	3.593	3.593	693		
Etats-Unis :											
Banq. de Rés. fédér. ; Certificates or et argent ; U. S. Notes ; National Banks Notes.	1925 1 ^{er} oct....	4.090	21.186	(21,14)	86.460	(0,245)	21.186	4.090	4.090		
	— 1 ^{er} sept....	4.049	20.974	(21,31)	86.280	(0,243)	20.974	4.049	4.049		
	1924 moyenne	4.000	20.730	(19,20)	76.800	(0,270)	20.730	4.000	4.000		
	1923 —	4.010	20.780	(16,45)	65.955	(0,315)	20.780	4.010	4.010		
	1922 —	3.930	20.355	(12,35)	48.455	(0,420)	20.355	3.930	3.930		
	1921 —	3.895	20.165	(13,65)	53.060	(0,380)	20.165	3.895	3.895		
	1919 —	4.440	23.000	(7,10)	31.480	(0,730)	23.000	4.440	4.440		
	1914 31 déc. ...	2.680	13.880	(5,18)	13.880	(1,00)	13.880	2.680	2.680		
Allemagne (1) (2) :											
Reichsbank, Banques des Etats, Caisses de prêts, Rentenmarks, etc.	1925 30 sept....	5.855	6.240	(5,04)	25.480	(0,245)	6.240	5.055	1.235		
	— 31 août....	4.983	6.150	(5,08)	25.310	(0,243)	6.150	4.983	1.180		
	1924 moyenne	3.270	4.035	(4,59)	15.010	(0,270)	4.035	3.270	778		
	1923 31 oct....	5.280***0	6.520***0	(0,***23)	1.215	(0,305)	370	300	75		
	1922 15 sept....	277.300	342.350	(0,009)	2.495	(0,394)	985	798	190		
	1921 15 sept ..	90.100	111.240	(0,135)	12.165	(0,361)	4.390	3.560	847		
	1919 moyenne	39.840	49.200	(0,46)	18.320	(0,730)	13.375	10.845	2.580		
	1914 31 décemb..	6.050	7.470	(1,235)	7.470	(1,00)	7.470	6.050	1.441		
Changes.											
Valeurs % à parité du dollar.											
de Paris sur :	pair	15 oct. 1919	15 oct. 1921	15 oct. 1923	15 oct. 1924	31 oct. 1925	15 oct. 1919	15 oct. 1921	15 oct. 1923	15 oct. 1924	31 oct. 1925
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres	25,22	36,75	53,77	73,76	86,25	115,60	86,0	80,2	93,2	92,3	99,6
New-York	5,18	8,77 1/2	13,77	16,31	18,20	23,86	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Italie	100	86	55 1/2	74,90	83,60	94,40	50,7	20,9	23,8	22,6	20,5
Espagne	100	168	183 1/4	221,50	258	342	99,1	68,9	70,5	69,7	74,2
Hollande	208,30	333	469 3/4	639	752	960	94,4	84,8	97,6	97,5	100,0
Suisse	100	156 3/4	261	292,50	368	460	92,5	98,1	93,2	99,4	100,0
Berlin (2)	123,46	32	8	0,***5	453	569	15,3	2,4	0,***1	100,0	100,0
Vienne	105,1	8 1/2	0 3/4	0,022	0,027	—	4,8	0,3	0,007	0,007	—
						100 francs papier =	59,0	37,6	31,8	27,0	21,7

(1) * = 000. (2) Marks-or pour 1924 et 1925.

Finances publiques. — FRANCE.

— millions de francs —

RECETTES		Recouvrements				Diff. p. 1925
		sept. 1925	sept. 1924	9 pr. mois 1925	9 pr. mois 1924	sur recou. 1924
I. Ressources normales et permanentes.						
1. Taxes directes sur le revenu.	{ Impôts sur revenu	122,3	365,2	2.919,7	3.075,7	-156,0
	{ Autres contrib. dir.	33,4	29,0	215,2	205,4	+ 9,8
	{ Reven. val. mobil.	37,2	43,2	1.501,7	1.240,1	+252,6
	Totaux du § 1	192,9	437,4	4.036,6	4.530,2	+106,4
2. Taxes sur la fortune et droits de timbre.	{ Enregistr. et timbre.	418,8	408,8	4.425,9	4001,9	+424,0
	{ Opérat. de bourse	10,6	5,8	86,3	67,8	+ 18,5
	Totaux du § 2	439,4	414,6	4.512,2	4.069,7	+442,5
3. Taxes somptuaires.	{ Taxes de luxe	62,2	51,2	505,7	428,2	+ 77,5
	{ Spectacl., automob., etc ..	17,5	10,4	289,6	211,9	+ 77,7
	Totaux du § 3	79,7	61,6	795,3	640,1	+155,2
4. Recettes sur produits non indispensables à l'existence.	{ Alcools	142,5	129,4	1.217,8	1.098,5	+119,3
	{ Tabacs et poudres	210,9	173,0	1.719,5	1.556,3	+163,2
	Totaux du § 4	353,4	302,4	2.937,3	2.654,8	+282,5
5. Taxes de consommation proprement dites.	{ Chiffre d'affaires	287,5	271,9	2.842,0	2.528,7	+313,3
	{ Douanes	118,8	133,9	1.069,6	1.203,4	-133,8
	{ Contrib. indirectes	142,9	153,3	1.162,7	1.101,6	+ 61,1
	{ Denrées coloniales	18,0	19,0	160,5	150,8	+ 9,7
	{ Sucres	40,7	48,4	297,7	382,0	- 84,3
	{ Essences et pétroles	35,8	32,6	296,5	258,0	+ 38,5
	{ Divers	17,7	17,4	137,3	125,2	+ 12,1
	Totaux du § 5	661,4	676,5	5.966,3	5.749,7	+216,6
6. Domaine de l'Etat		41,7	27,8	146,5	146,6	- 0,1
	Totaux généraux	1.768,5	1.920,3	18.934,2	17.791,1	+1.203,1

II. Ressources except. et prod. divers.

	Recouvrements		Différence pour 1925	Budget spécial des P. T. T.					
	9 pr. mois 1925	9 pr. mois 1924		Postes	91,8	770,1	669,4	+100,7	
Contr. Bénéf. guerre ..	519,2	1.135,2	-616,0	Télégr.....	28,5	27,2	216,2	203,8	+ 12,4
Liquidat. des stocks ..	34,6	35,7	- 1,1	Téléph.....	25,6	11,7	226,4	+201,4	+ 25,0
Ordre et prod. divers ..	274,5	249,3	+ 25,2	Totaux ..	159,2	135,7	1.212,7	1.074,6	+138,1
Totaux	828,3	1.420,2	-591,9	Recettes des Départ. et Communes (Part des imp. dir) 314,8 279,4 1.867,7 1.682,3 +185,4					

DÉPENSES		DETTES PUBLIQUES au 30 nov. 1924		
9 pr. m. exerc. 1925	9 pr. m. exerc. 1924	Millions francs		
I. Budget ordinaire et dépenses extraordinaires		Dettes intérieures :		
Min. } Dép. ordin. 16.500,0 (1)	10.600,0 (1)	Perpét. ou long terme	Rentes	109.764,6
des Fin. } Dép. extr.	85,9		Crédit nation. long terme.	17.262,6
Min. de } Dép. ordin. 2.377,3	2.606,1		Annuités compris celles sinis.	19.739,2
la Guerre } Dép. extr.	226,8		Divers	1.427,5
de la Mar. } Dép. ordin. 691,4	685,7	Court terme	{ Obl. et Bons éch. av. fin sept. 1925	148.193,9
Min. des } Dép. extr.	11,9		{ Bons éch. le 8 déc. 1925 (2)...	11.860,6
Trav. pub. } Dép. ordin. 948,0	953,6		{ Autres	10.090,1
Autres } Dép. extr.	106,5	Dette flott.	{ Bons ordin. du Trésor.	39.843,8
Min. } Dép. ordin. 2.110,1	2.112,3		{ Bons de la Défense Nation.	2.854,8
Autres } Dép. extr.	146,7		{ Av. nouv. de la Banq. de Fr.	57.045,0
Min. } Dép. extr.	122,4		{ Dépôts dans les Trésor., etc.	22.600,0
	Totaux	22.973,6	17.535,5	7.988,2
II. Dépenses non permanentes : dommages de guerre				36.026,9
Minist. des Finances	9,8	4.100,0 (1)	Total de la Dette intérieure	
Min. des Rég. libér.	2.346,7	2.913,7	D. politiq. { Angleterre.	
Autres ministères	279,6	791,0	{ Etats-Unis.	
Totaux	2.636,1	7.804,7	Dette commerciale	
			Total de la Dette extérieure (au pair)	

(1) Les paiements de la Dette publique n'étant régularisés qu'après un certain délai, sont supposés ici répartis également sur l'année. (2) Le remboursement effectif de 2 milliards 7 env. est demandé.

La Documentation vivante

REICH ALLEMAND. — Année financière du 1^{er} avril 1925 au 31 mars 1926.
Situation provisoire au 31 octobre 1925.

(millions marks-or ou reichsmarks)

	Dépenses				Recettes			Excédent de recette
	Dépenses générales	Part des Etats et communes	Compte des Répara- tions	Total des dépenses	Impôts, Douanes, faux	Recett. diverses	Total des recett.	
avril-oct. 1925...	—	—	—	4.458,2	—	—	4.384,5	- 78,7

Situation de la Dette au 30 sept. 1925 :

millions Reichsmarks		millions Reichsmark	
Bons du Trésor à diverses échéances....	193,7	Dette aux Banques	1.335,3
Autres engagements du Trésor	93,1	Dette extérieure (plan Dawes)	930,2
		Total	2.552,3

GRANDE-BRETAGNE. — Situation financière sommaire.

	Année financière	
	1925-1926	1924-1925
	1 ^{er} avr. au 7 nov. 1925	1 ^{er} avr. au 8 nov. 1924
DÉPENSES	livres sterl.	
Service de la dette perpétuelle	219.382.000	212.380.000
Intérêts de la dette de guerre	15.145.000	14.190.000
Dépenses diverses	237.425.000	223.758.000
Dépenses des Services Publics	—	—
Totaux.....	471.962.000	450.328.000
RECETTES		
Douanes et accises.....	139.914.000	139.633.000
Income-tax etc.....	140.310.000	148.984.000
Autres recettes.....	133.911.000	131.036.000
Totaux.....	414.135.000	419.653.000
Dette publique: liv. sterl. au 31 mars 1925.....	7.708.000.000	7.707.000.000

ETATS-UNIS. — Budget fédéral. Année financière commençant le 1^{er} juillet.

	3 prem. mois			3 prem. mois	
	1925-1926	1924-1925		1925-1926	1924-1925
Dépenses			Recettes		
Dépenses générales	480.754	478.623	Douanes	547.561	545.838
Intérêts et amortissem. de la dette	195.041	263.973	Income and profits tax . . .	1.760.538	1.842.144
Dépenses diverses	31.944	71.088	Revenus intér ^{ts} divers..	828.638	953.013
Totaux.....	707.739	813.684	Autres recettes	643.412	671.250
Dette publique, dollars au 31 juill. 1925.....	20.474.543.000		Totaux.....	3.780.149	4.012.045
			Dette publique, dollars au 31 juill. 1924.....	21.177.473.000	

Épargne et Disponibilités.

	Caisse nat. d'ép. (1) Avoir des déposants		Caisses d'ép. ord. (1) Avoir des déposants		Chèques postaux Compt. cour.		Grandes Banq. (2) dépôts à vue et c.c.	
1919 fin décembre ...	1.818.000.000	4.017.000.000	614.000.000	13.353.000.000				
1921 —	2.697.000.000	6.884.000.000	754.000.000	13.965.000.000				
1922 —	3.060.000.000	7.797.000.000	835.000.000	14.945.000.000				
1923 —	3.290.000.000	8.286.000.000	1.096.370.000	15.435.000.000				
1924 — septembre...	3.400.000.000	8.610.000.000	1.120.024.000	15.808.000.000				
— octobre.....	3.410.000.000	8.620.000.000	1.159.205.000	15.860.000.000				
— novembre.....	3.420.000.000	8.630.000.000	1.273.250.000	14.850.000.000				
— décembre.....	3.440.000.000	8.577.000.000	1.157.355.000	14.986.000.000				
1925 — janvier.....	3.500.000.000	8.620.000.000	1.071.643.000	15.120.000.000				
— février.....	3.550.000.000	8.730.000.000	1.159.056.000	15.312.000.000				
— mars.....	3.580.000.000	8.810.000.000	1.222.439.000	15.346.000.000				
— avril.....	3.550.000.000	8.840.000.000	1.080.292.000	16.422.000.000				
— mai.....	3.560.000.000	8.890.000.000	1.152.083.000	16.879.000.000				
— juin.....	5.610.000.000	9.000.000.000	1.545.271.000	17.603.000.000				
— juillet.....	3.660.000.000	8.150.000.000	3.624.984.000	17.732.000.000				
— août.....	3.720.000.000	9.300.000.000	—	—				
— septembre.....	—	9.460.000.000	—	—				
— octobre.....	—	9.610.000.000	—	—				

(1) Chiffres approximatifs. — (2) Banques publiant un bilan mensuel: *Comptoir d'Escompte, Crédit Lyonnais, Société Générale, Crédit Indust. et Comm.* Voir *Economiste Européen*.

Compensations. — Virements en Banque.

FRANCE		ANGLETERRE		ETATS-UNIS	
Chambre de compensation des Banquiers de Paris		Bankers Clearing House de Londres		Clearing House de New-York	
francs		liv. sterl.		dollars	
1913 moy. m.	1.530.000.000	1913 moy. hebd.	289.300.000	1913 moy. m.	7.854.000.000
1920 —	13.927.000.000	1920 —	686.500.000	1920 —	20.261.000.000
1921 —	13.930.000.000	1921 —	606.200.000	1921 —	16.194.000.000
1922 —	13.137.000.000	1922 —	653.400.000	1922 —	18.158.000.000
1923 —	19.885.000.000	1923 —	657.100.000	1923 —	17.833.000.000
1924 oct.	24.532.000.000	1924 oct.	682.430.000	1924 oct.	21.585.000.000
— nov.	21.979.000.000	— nov.	753.880.000	— nov.	22.433.000.000
— déc.	27.126.000.000	— déc.	714.490.000	— déc.	25.626.000.000
1925 janv.	23.913.000.000	1925 janv.	768.711.000	1925 janv.	26.721.000.000
— fév.	24.650.000.000	— fév.	768.355.000	— fév.	21.057.000.000
— mars.	29.170.000.000	— mars.	754.139.000	— mars.	23.349.000.000
— avril.	27.889.000.000	— avril.	686.953.000	— avril.	22.849.000.000
— mai.	25.390.000.000	— mai.	726.660.000	— mai.	23.847.000.000
— juin.	33.895.000.000	— juin.	702.267.000	— juin.	24.019.000.000
— juillet.	29.454.000.000	— juillet.	718.795.000	— juillet.	23.396.000.000
— août.	24.283.000.000	— août.	658.794.000	— août.	20.218.000.000
— sept.	24.716.000.000	— sept.	652.553.000	— sept.	21.774.000.000
— oct.	39.812.000.000	— oct.	734.316.000	— oct.	25.962.000.000

Emissions.

FRANCE (1) (millions de francs).

	Actions en augm. de capital	Oblig. des Sociétés	Taux moy. d'émiss. des obl.(3)	Actions soc. nouvelles	Total des émiss. des sociétés	Oblig. des Chem. de fer
1913 moyen. mensuelle .	47,1	96,5	—	76,3	219,9	—
1921 " " "	98,6	696,0	6,70 %	99,3	893,9	267,2
1922 " " "	73,7	1.075,4	6,14—	32,0	1.181,1	213,4
1923 " " "	139,9	697,6	7,01—	38,2	875,7	191,0
1924 août.	86,1	10,1	7,51—	33,1	129,7	310,4
— sept.	225,6	142,3	7,77—	132,8	500,7	322,6
— octobre.	305,1	99,7	7,46—	64,9	469,7	—
— novembre.	338,2	24,5	7,70—	23,3	386,0	(4)293,7
— décembre.	333,9	14,8	8,12—	70,3	419,0	—
1925 janvier.	172,2	23,0	—	34,6	229,8	30,9
— fév.	143,1	11,4	—	61,3	215,8	38,3
— mars.	267,3	40,2	—	53,4	360,9	33,8
— avril.	164,1	121,2	—	28,7	314,0	42,4
— mai.	288,5	62,5	—	62,8	413,8	49,8
— juin.	326,2	269,4	—	68,6	664,2	—
— juillet.	273,8	33,6	—	26,1	333,5	—
— août.	68,5	19,9	—	33,6	122,0	78,8
— sept.	115,2	23,6	—	32,3	171,1	52,7
— oct.	87,7	490,0	—	29,6	607,3	—

GRANDE-BRETAGNE (milliers de livres sterling).

Années	Emission (milliers de livres sterling)			10 prem. mois	Emission (milliers de livres sterling)			Total	ÉTATS-UNIS (milliers dollars)	
	du gov. et munic.	entrepr. privées	Total		du gov. et munic.	entrepr. privées	Total		Emiss. intérieures	10 mois
1924	131.177	111.351	242.528	1925	157.676	130.798	288.474	1925	3.016.650	
1923	183.170	103.107	286.277	1924	104.587	88.107	192.694	1924	2.682.620	
1922	459.428	125.723	585.151	1923	176.436	91.097	267.533	1923	3.001.200	
1913	85.281	162.956	248.237	1922	438.713	112.976	551.713	1922	2.853.290	

ALLEMAGNE (millions de marks) (5) :

10 pr. mois	Augment. de capital		Actions sociétés nouvelles		Obligat., Empr.		Totaux	
	Millions marks-pap.	Millions marks-or	Millions marks-pap.	Millions marks-or	Mill. m.-p.	Millions marks-or	Millions marks-pap.	Millions marks-or
1925	—	264,7	—	169,4	—	906,7 (3)	—	1.340,8
1924	—	138,8	—	119,0	—	170,0	—	427,8
1923	189.949,0	—	1.172.084,0	—	—	498,5	1.362.033,0	498,5
1922	23.394,0	—	9.461,0	—	11.319,0	—	44.074,0	—

(1) Bulletin de la Statistique Générale de la France. Valeurs nominales à l'exclusion (sauf pour 1913) d'actions d'apport. (2) Statistique de l'Assoc. nation. des porteurs de valeurs mobilières. (3) Dont 762,1 millions empruntés à l'étranger. (4) Non compris emprunts aux Etats-Unis : ensemble 356,75 millions dollars (5) * = 000,0.

Loyer de l'argent.

	Taux de l'Escompte					Cours des Fonds d'Etat			Index-nombres des valeurs mobil. à revenus variables Base 100 moyenne en 1920-1921 (2)						
	France (1)	Grande-Bretagne		Italie (1)	Et.-Unis		France 3 %	Grande Bretagne 2 ½	Etats Unis 2 Lib. Loan conv. 4 1/4	France (3)	Grande- Bretagne (4)	Etats-Unis (5)		Allemagne (6)	
		bank bills 9 m.			Tim mon. 30- 90 days	Alle- magne (1)						Ch. fer	Indust		
1913-14 moyenne.....	4	4	3 1/4	5 1/2	—	4	5	82,55	75,25	—	75	121	145	97	618
1918 —	5	5	3 1/2	5	—	4	5	62,00	61,50	—	—	—	—	—	—
1919 moyenne.....	5	5,2	4 3/4	5	4 1/2	6	5	61,85	54,00	97,26	93	129	112	122	174
1920 moyenne.....	5,8	6,7	6 3/8	6	6 1/2	7 1/2	5	57,25	47,00	87,85	100	100	100	100	100
1921 moyenne.....	5,7	6	5 1/8	6	6	6 1/4	5	56,90	47,75	89,05	100	100	100	100	100
1922 moyenne.....	5	3 ½	2 3/4	5 1/2	4	4 1/2	6	58,30	56,60	98,75	89	96	114	113	58
1923 juillet.....	5	4	2 1/2	5 1/2	4 1/2	5 1/4	18	56,50	58,15	98,30	136	99	106	119	99
août.....	—	—	3 1/4	—	—	—	30	56,90	58,50	98,40	141	98	106	101	70
septembre.....	—	—	—	—	—	5 1/2	90	57,30	58,50	98,25	134	100	107	110	140
octobre.....	—	—	3 1/8	—	—	5 1/4	—	55,70	58,35	97,55	137	99	107	107	176
novembre.....	—	—	3 3/8	—	—	5	—	56,40	57,50	97,90	145	98	109	111	243
décembre.....	5	—	3 3/8	—	—	5	—	54,10	56,00	98,40	147	96	109	115	166
1924 janvier.....	6	4	2 3/4	5 1/2	4 1/2	4 3/4	90	53,80	55,00	98,70	157	94	110	120	221
février.....	—	—	3 1/2	—	—	4 3/4	10 or	54,55	56,55	99,25	167	100	110	121	239
mars.....	—	—	3 1/8	—	—	4 1/2	—	56,35	55,80	98,70	151	97	109	118	195
avril.....	—	—	3 1/16	—	4	4 1/2	—	55,20	56,80	99,25	153	96	110	113	144
mai.....	—	—	3	—	4	4 1/4	—	53,00	57,60	100,00	154	96	111	111	125
juin.....	—	—	3 1/16	—	3 ½	3 1/4	—	52,75	57,40	100,80	154	96	113	114	108
juillet.....	—	—	¾	—	3 ½	3	—	52,65	56,75	101,15	160	96	118	122	114
août.....	—	—	3 3/4	—	3	3	—	53,65	57,25	101,20	160	98	122	127	149
septembre.....	—	—	3 3/4	—	3	3	10 or	53,10	57,40	101,35	160	97	121	126	156
octobre.....	—	—	3 3/4	—	3	3	10 or	51,00	57,25	101,20	164	98	119	128	153
novembre.....	—	—	3 3/4	—	—	3 1/4	—	49,80	58,35	101,30	157	102	127	133	163
décembre.....	—	—	3 3/4	—	—	3 1/2	—	50,30	57,50	100,60	153	103	132	140	190
1925 janvier.....	—	—	3 3/4	—	3	3 3/4	10	48,70	57,75	100,90	151	106	134	150	227
février.....	—	4	3 3/4	5 1/2	3 1/2	3 3/4	9	48,30	58,10	100,0	149	105	134	153	224
mars.....	7	5	4 1/2	6	—	4 1/4	—	47,40	57,00	100,25	151	103	131	152	216
avril.....	—	—	4 1/16	—	—	4 1/4	—	45,70	57,00	101,10	151	103	128	151	204
mai.....	—	—	4 1/16	6	—	3 3/4	—	44,80	56,60	101,50	144	101	132	159	190
juin.....	—	—	4 3/8	7	—	3 3/4	—	43,60	56,00	101,40	147	101	132	162	168
juillet.....	—	5	4 3/8	—	—	4	—	44,70	56,60	101,00	157	100	133	168	163
août.....	—	4 1/2	4	7	3 1/2	4 1/2	9	46,60	56,50	100,90	157	103	136	176	150
septembre.....	—	—	3 3/4	7	—	4 1/2	9	49,20	55,35	100,25	153	102	137	182	159
octobre.....	6	4	3 1/16	7	3 1/2	4 1/2	9	46,50	55,25	100,25	149	—	139	190	151

— 754 —

La Documentation vivante

(1) Les taux en chiffres gras sont les taux des Banques d'Etat, les autres ceux de l'escompte libre, là où il en existe un cours officiel. (2) Indices publiés par le Bulletin de la Statistique générale de la France. (3) Calculés sur 25 groupes de valeurs. (4) D'après Bankers Magazine. (5) D'après Bankers Magazine.

Travail ; Population.

FRANCE. Situation dans les offices publics de placement.

Semaine	Placem. pendant la semaine			Rest. à satisf.		Rapport par semaine des placem. aux dem. non satisfaites			
	à demeure	p. 1 sem. ou moins	Totaux	demandes offres		à demeure	p. 1 sem. ou moins	Ensemb.	
				d'empl.	d'empl.				
1920 semaine moyenne....	10.950	8.700	19.650	14.600	8.300	0,75	0,60	1,35	
1921 13 au 19 mars.....	10.200	3.000	13.200	45.700	7.300	0,22	0,07	0,29	
1922 semaine moyenne....	12.800	11.600	22.400	12.200	8.700	1,05	0,95	2,00	
1923 — moyenne.....	13.200	13.700	26.900	9.800	9.300	1,35	1,40	2,75	
1924 — moyenne.....	14.700	14.200	28.900	9.800	10.400	1,50	1,45	2,95	
1925 21 au 26 sept.....	18.400	13.300	31.600	10.100	11.500	1,82	1,31	3,13	
— 19 au 20 oct.....	16.300	11.100	27.400	11.400	10.100	1,43	0,97	2,40	
— 26 au 31 oct.....	15.900	11.600	27.500	11.100	9.000	1,43	1,05	2,48	
restant à satisfaire :	au 31 oct. 1925			au 26 septembre 1925					
		Départ. de la Seine		Autres départ.		Départ. de la Seine		Autres départ.	
		demand.	offres	demand.	offres	demand.	offres	demand.	offres
Bâtiments et travaux publics.....	(1)	(1)	580	800	212	100	431	918	
Constructions mécan., métallur....	700	300	470	490	570	293	312	470	
Manut. et manœuvres.....	260	90	1.010	440	(1)	(1)	920	719	
Employés de Comm. et Bureaux....	1.450	90	1.000	180	1.324	143	940	242	
Industrie du vêtement.....	(1)	(1)	—	—	(1)	(1)	—	—	
Agriculture.....	—	—	350	780	—	—	558	1.496	
Services domestiques.....	(2)560	310	800	1.990	(2)538	351	777	2.578	
		Tous départem.		Tous départem.		Tous départem.		Tous départem.	
		3.820		3.530		3.493		4.293	
		11.000		9.000		10.076		11.509	
Ensemble des autres group. prof. ..									
Totaux.....									

Fonds de chômage (3). — Nombre de chômeurs bénéficiaires d'allocations (4).

	janv.	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
1921....	63.962	89.039	91.225	84.896	70.383	47.331	33.731	28.665	21.797	14.322	10.346	10.032
1922....	10.071	9.249	8.474	7.861	5.207	4.968	6.027	4.325	3.074	2.649	2.628	2.644
1923....	2.874	2.810	2.560	2.592	2.209	2.067	2.238	1.575	1.324	1.280	434	464
1924....	1.228	1.023	1.095	750	740	547	490	480	465	403	479	509
1925....	7051.037	1.031	940	600	626	638	600	562(5)	574	(6)		

GRANDE-BRETAGNE. — Placement.

Semaine	Offres des empl. pendant la semaine	Placem.	Restant à satisfaire :		Pourc. des chôm. dans les trad.-un.
			Offres des empl.	Demandes (chôm. ayant dr. aux allocations)	
1920 Semaine moy....	24.200	17.500	82.100	390.000	2,5
1921 — 18 au 24 juin.	17.500	15.100	25.100	2.178.000	23,1
1922 — moyenne.....	17.300	14.700	15.800	1.558.000	15,5
1923 — moyenne.....	21.700	18.500	17.400	1.292.000	11,5
1924 — moyenne.....	27.000	22.800	23.000	1.153.000	8,0
1925 — 22 au 28 sept.	27.800	24.100	21.400	1.401.000	11,4
— 20 au 26 oct.	27.700	23.800	21.000	1.295.000	11,3

ALLEMAGNE. — Placement.

	Nombre mensuel		Rapport des d. aux off.	Pourc. des chôm. d. les synd.			
	Demandes d'emplois	Offres d'empl. Placem.					
1920 moy. mens.	1.020.000	600.000	440.000	1,70	1920 moyenne..	365.000	3,8
1921 — —	928.000	580.000	430.000	1,60	1921 — —	290.000	2,8
1922 — —	790.000	610.000	445.000	1,30	1922 — —	70.000	1,5
1923 moy. mens..	1.280.000	395.000	280.000	3,25	1923 — —	390.000(7)	8,1
1923 décembre....	2.579.900	274.100	225.000	9,41	1924 1 ^{er} janvier.	1.533.500(7)	28,2
1924 moy. mens..	1.735.000	503.000	415.000	3,45	1924 moyenne..	575.000(7)	13,0
1925 août.....	1.113.100	570.600	443.700	1,95	— 1 ^{er} sept.....	230.700	4,3
— sept.....	1.193.000	578.000	457.900	2,06	— 1 ^{er} oct.....	266.100	4,5

- (1) Demandes et offres sensiblement égales.
- (2) Principalement femmes de ménage.
- (3) Sur 264 fonds de chômage constitués, dont 31 fonds départementaux et 233 municipaux, au 31 oct. 1925, 16 fonds départementaux et 18 fonds municipaux fonctionnent.
- (4) Chiffres à considérer seulement dans leurs variations proportionnelles : les fonds de chômage n'existant pas dans toutes localités et les chômeurs n'étant pas toujours inscrits aux fonds existants.
- (5) Dont 103 à Paris, 60 dans les communes du reste du départ. de la Seine ; 101 dans les Bouches-du-Rhône et 165 dans le département du Tarn et 100 dans le Nord.
- (6) Dont 78 à Paris, 45 dans les communes du reste du départ. de la Seine ; 129 dans les Bouches-du-Rhône et 155 dans le département du Tarn et 64 dans le Nord.
- (7) Non compris ceux des territoires occupés.

La Documentation vivante

ETATS-UNIS. — Statistiques industrielles du Federal Reserve Board.

	Indices d'emploi de la main-d'œuvre (5)				Indices de production industrielle					
	base 100 : moyenne 1919				base 100 : moyenne 1919					
	Indice général	Mé-taux	Tex-tiles	Aliment	Indice général	Fonte	Acier	Coton	Laine	Meu-nerie
1919 moyenne.....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1924 décembre.....	94,3	85,7	96,2	93,2	117	119	133	111	102	82
1925 jan vier.....	94,6	87,5	97,4	90,2	127	134	151	115	100	94
— février.....	95,9	89,6	99,9	89,6	124	143	150	114	99	103
— mars.....	96,4	90,1	100	88,8	120	136	147	110	95	94
— avril.....	96,0	89,2	98,9	83,7	119	128	128	121	92	90
— mai.....	95,0	88,0	96,4	83,8	111	113	121	103	91	88
— juin.....	94,2	86,9	95,4	86,4	110	107	115	98	88	102
— juillet.....	93,1	85,6	93,3	85,4	113	105	110	99	87	122
— août.....	93,9	86,1	94,0	85,9	109	102	117	91	90	87

FRANCE. — Ouvriers étrangers introduits et rapatriés (1).

	octobre 1925				3 ^e trimestre 1925		2 ^e trim. 1925		Année 1924	
	intro-uits	rapa-triés	intro-uits	rapa-triés	intro-uits	rapa-triés	intro-uits	rapa-triés	intro-uits	rapa-triés
Belges.....	10.800	160	11.200	500	12.131	838	34.714	2.740		
Espagnols.....	900	1.340	12.000	3.300	2.042	3.646	14.982	13.805		
Portugais.....	350	500	900	1.300	1.937	1.032	14.206	7.093		
Italiens.....	3.500	3.070	7.400	8.200	16.985	5.879	97.577	23.920		
Tchéco-Slovaques.....	550	—	1.900	—	2.255	—	10.090	—		
Polonais.....	2.200	—	6.400	—	3.402	3	38.048	85		
Divers.....	1.350	—	2.600	100	3.801	—	29.748	105		
Totaux.....	19.650	5.070	41.800	13.400	47.553	11.398	239.365	47.752		

Constructions. — PARIS. — Demandes en autorisation de bâtir.

	Nomb. d'étages correspond. aux demandes (2)			Nomb. d'étages correspond. aux demandes (2)			
	Habitation	Industrie et Com.	Totaux	Habitation	Industrie et Com.	Totaux	
1913 moy. men.	571	11	582	1924 décembre..	366	82	448
1915 —	17	13	30	1925 janvier....	302	114	316
1917 —	7	26	33	— février.....	353	77	430
1918 —	4	15	19	— mars.....	385	104	489
1919 —	34	59	93	— avril.....	370	104	474
1920 —	47	77	124	— mai.....	363	93	456
1921 —	56	45	101	— juin.....	420	94	514
1922 —	132	60	192	— juillet.....	314	98	412
1923 —	256	65	301	— août.....	370	80	450
1924 oct.	239	62	301	— sept.....	211	52	263
— nov.	140	55	195	— oct.....	279	76	355

Mouvement de la Population.

	France			Allemagne				
	Nais. enf. vivants	Décès	Natal. Mort. Accr. (calc. p. l'année et p. 1.000 hab.)	Nat. (3) (calc. p. l'année et p. 1.000 hab.)	Mort. (3)	Accr.		
1913 Année.....	746.014	702.213	18,8	1,1	1913 Année ..	27,6	15,0	12,6
1920 —.....	834.411	674.621	21,3	17,2	4,1	25,9	15,1	10,8
1921 —.....	813.396	696.373	20,7	17,7	3,0	25,3	14,0	11,3
1922 —.....	759.846	689.267	19,4	17,6	1,8	22,8	14,3	8,5
1923 —.....	761.861	666.990	19,4	17,0	2,4	20,9	13,9	7,0
1924 —.....	752.101	679.885	19,2	17,3	1,9	20,4	12,2	8,2
1925 1 ^{er} trim.....	398.563	380.086	20,1	19,2	0,9	21,8	12,6	9,2
Ville de Paris (4)								
1913 Année.....	48.746	44.624	16,9	15,5	1,4	19,4	13,5	5,9
1920 —.....	55.774	43.135	19,0	14,7	4,3	17,5	16,0	1,5
1921 —.....	52.011	41.945	17,9	14,4	3,5	14,9	13,3	1,9
1922 —.....	46.949	40.583	16,1	13,9	2,2	11,5	14,4	-2,7
1923 —.....	46.733	40.325	16,0	13,8	2,2	9,4	12,1	-2,8
1924 —.....	46.063	41.633	15,7	14,2	1,5	10,1	11,6	-1,5
1925 10 pr. mois..	29.610	34.930	16,2	14,3	1,9			

(1) D'après *Bulletin du marché du travail*, chiffres calculés approximativement par nous à partir du 1^{er} juillet 1925 d'après les statistiques hebdomadaires du *Journal officiel*. — (2) Chiffres approximatifs. — (3) Mort-nés déduits. — (4) Les chiffres des naissances et des décès ne s'appliquent qu'à la population domiciliée. — (5) Chiffres modifiés par le *Federal Reserve Bulletin*.

Production.

Houille et lignite (milliers de tonnes).

FRANCE		moyenne de 9 mois					9 pr. mois	Personnel ouvrier	
		1913(1)	1921	1922	1923	1924	1925	en 1913	sept 1925
Nord	5.110,2	10.263,6	11.535,0	4.208,4	5.120,1	5.628,7	34.000	54.617	
Pas-de-Calais	15.431,4			11.463,3	14.114,7	15.571,3	96.700	128.774	
Moselle (1)	2.844,0	2.716,2	3.174,0	3.149,1	3.951,9	3.931,5	—	29.588	
Centre	9.200,7	8.071,2	8.511,0	9.318,6	9.652,5	9.568,8	66.400	89.638	
Autres régions ..	891,0	722,7	735,0	792,9	876,6	891,3	6.100	7.038	
Totaux (1)	32.477,3	21.773,7	23.955,0	28.932,3	33.715,8	35.591,6	203.200	303.655	
Bassin de la Sarre ..	—	7.222,5	8.430,0	6.847,0	10.524,0	9.554,0	—	72.179	

Année	Mois	Gr.-Bret. Houille	Etats-Unis Houille	Belgique Houille	Année	Mois	Pologne Houille
1925	9 pr. mois	187.900	388.800	17.260	1925	8 pr. mois	17.000
1924	moy. de 9 mois.	203.810	380.500	17.520	1924	moy. 8 m.	21.500
1923	—	211.050	443.400	17.190	1923	—	24.100
1922	—	190.200	311.100	15.900	1922	—	14.800
1921	—	124.400	344.500	16.320	1921	—	5.100
1913	—	219.000	387.800	17.130	1920	—	4.300

Tchéco-Slovaquie			Allemagne (2)				
Année	Mois	Houille	Lignite	Année	Mois	Houille	Lignite
1925	8 pr. mois	7.980	11.680	1925	9 pr. mois	98.200	102.200
1924	moy. de 8 mois.	9.580	13.670	1924	m. de 9 mois.	89.100	93.300
1923	—	7.730	10.810	1923	—	46.700	83.700
1922	—	6.610	12.630	1922	—	98.600	102.800
1921	—	7.770	14.340	1921	—	102.200	92.300
1920	—	7.420	13.130	1913	—	142.600	65.400

FRANCE. — Minerais de fer (milliers de tonnes).

FRANCE		moyenne de 9 mois					9 pr. mois	Stocks	Personnel ouvrier	
		1913(1)	1921	1922	1923	1924	1925	fin sept. 1925	en 1913	sept. 1925
Lorraine	30.835,0	9.930,0	14.993,0	16.560,0	10.533,0	24.810,0	1.650,0	35.340	26.325	
Normandie	575,0	385,0	440,0	570,0	660,0	920,0	300,0	2.808	2.059	
Anjou-Bretagne ...	290,0	110,0	140,0	250,0	295,0	315,0	60,0	1.471	853	
Pyrénées	295,0	90,0	40,0	160,0	205,0	230,0	30,0	2.168	1.090	
Autres régions	240,0	65,0	20,0	40,0	55,0	50,0	20,0	1.250	184	
Totaux (1)	32.335,0	10.510,0	15.630,0	17.530,0	11.745,0	26.325,0	2.060,0	43.037	30.511	

Sels de potasse (tonnes de potasse pure K²o)

moyenne de 9 mois					9 pr. mois	Huiles minérales (tonnes)					
1920	1922	1923	1924	1925	1925	moyenne de 9 mois					9 pr. mois
144.360	155.340	186.530	203.720	221.000	34.480	1920	1922	1923	1924	1925	50.600
						47.530	42.700	45.430			

Fonte (milliers de tonnes).

Année	Mois	France					Allemagne (2)					
		Gr.-Bret.	Et.-Un.	Belg.	Luxemb.	1924	8 pr. m.	1923	moy. 8 m.	1922	1921	1913
1925	9 pr. mois	6.240	4.840	27.500	2.040	1.740	1924	8 pr. m.	—	—	—	7.120
1924	moy. 9 mois.	5.740	5.580	23.700	2.100	1.630	1923	moy. 8 m.	—	—	—	5.210
1923	—	3.980	5.670	30.530	1.640	1.050	1922	—	—	—	—	3.290
1922	—	3.840	3.740	20.480	1.210	1.260	1921	—	—	—	—	6.260
1921	—	2.520	2.000	12.600	660	730	1920	—	—	—	—	5.230
1913	—	6.810	7.820	23.400	1.860	1.910	1913	—	—	—	—	11.180

Acier brut (milliers de tonnes).

Année	Mois	France					Allemagne (2)					
		Gr.-Bret.	Et.-Un.	Belg.	Luxemb.	1924 <th>8 pr. m.</th> <th>1923 <th>moy. 8 m.</th> <th>1922</th> <th>1921</th> <th>1913</th> </th>	8 pr. m.	1923 <th>moy. 8 m.</th> <th>1922</th> <th>1921</th> <th>1913</th>	moy. 8 m.	1922	1921	1913
1925	9 pr. mois	5.440	5.570	32.900	1.930	1.520	1924	8 pr. m.	—	—	—	8.750
1924	moy. 9 mois.	5.180	6.260	28.050	2.140	1.410	1923	moy. 8 m.	—	—	—	6.560
1923	—	3.730	6.470	33.140	1.710	900	1922	—	—	—	—	4.200
1922	—	3.360	4.450	26.340	1.170	1.050	1921	—	—	—	—	7.810
1921	—	2.330	2.830	14.650	600	580	1920	—	—	—	—	6.660
1913	—	5.230	5.840	23.080	1.850	910	1913	—	—	—	—	11.300

(1) Compris production d'Alsace et Lorraine. — (2) Dans ses limites successives; depuis 1920 sans la Sarre. — Fonte et acier d'après Stahl und Eisen.

Commerce extérieur ; Frets maritimes.

FRANCE	9 premiers mois			9 premiers mois		
	1913	1924	1925	1913	1924	1925
Importations :	Tonnes métriques			Milliers de francs		
Objets d'aliment.	3.878.183	4.262.579	3.701.368	1.271.720	6.565.907	6.464.487
Charbon	17.037.700	24.043.281	17.960.341	435.644	2.893.575	2.072.939
Aut.mat. néc. à l'ind.	10.706.865	13.301.894	12.255.357	3.193.759	16.012.118	17.102.887
Objets fabriqués	1.149.007	1.063.593	900.041	1.221.232	3.695.553	3.844.104
Totaux	32.771.755	42.671.347	34.817.107	6.122.355	29.157.153	29.484.417
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (2)</i>						
				1.181.615	1.506.320	1.471.880
Exportations :	Tonnes métriques			Milliers de francs		
Objets d'aliment.	910.006	1.103.769	962.340	587.253	2.841.246	2.463.804
Mat. néc. à l'ind.	13.061.957	17.399.536	18.554.899	1.352.494	7.666.737	8.847.862
Objets fabriqués	1.658.175	2.672.893	3.044.215	2.680.059	18.435.495	19.408.369
Colis postaux	24.897	25.468	27.791	398.985	1.397.319	1.496.913
Totaux	15.655.035	21.201.666	22.589.245	5.018.791	30.340.797	32.216.948
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (2)</i>						
				968.625	1.571.070	1.613.040
<i>Excédent des exportations. Pour cent des importations</i>						
				—	4 %	10 %
<i>Déficit des exportations. Pour cent des importations</i>						
				18 %	—	—

	ALLEMAGNE (1)			GRANDE-BRETAGNE		
	— milliers de marks-or —			— milliers de livres sterling —		
Importations :						
Alimentation	2.097.380	1.544.200	3.205.300	210.926	403.364	413.319
Matières premières	4.695.200	3.163.700	4.913.400	199.048	279.689	303.360
Demi-produits				145.568	221.449	243.714
Produits finis	1.066.570	1.275.700	1.567.500			
Divers	217.270	60.500	99.400	2.260	4.770	5.034
Totaux	8.076.520	6.044.100	9.785.600	557.802	909.272	965.447
<i>Eval. comparative en 1.000 dollars (2)</i>						
	1.923.830	1.439.700	2.330.930	2.716.495	3.924.600	4.658.920
Exportations :						
Alimentation	801.520	284.500	350.200	22.280	39.427	40.087
Matières premières	1.680.380	592.700	1.156.200	51.470	80.149	63.499
Demi-produits				309.427	460.492	462.627
Produits finis	5.083.720	3.658.000	4.843.700			
Divers	5.560	6.900	10.900	7.579	9.251	13.045
Totaux	7.571.180	4.542.100	6.361.000	390.756	589.319	579.258
<i>Eval. comparative en 1.000 dollars (2)</i>						
	1.803.460	1.081.930	1.515.190	1.902.980	2.567.180	2.796.620
<i>Excéd. des exp. (3)</i>						
	6 %	25 %	35 %	30 %	35 %	40 %

	ETATS-UNIS — milliers de dollars —					
	9 prem. mois 1913		9 prem. mois 1924		9 prem. mois 1925	
Importations	1.327.290		2.670.000		3.079.000	
Exportations	1.733.420		3.124.500		3.505.000	
Excéd. des export. (3)	31 %		17 %		14 %	

PAYS DIVERS. — Millions unités monétaires et évaluation en millions de dollars [2].														
Belgique			Italie			Espagne			Suisse		Russie			
6 pr. mois	mill. francs	mill. doll.	7 pr. mois	mill. francs	mill. doll.	An-née peset.	mill. doll.	8 pr. mois	mill. fr.	mill. doll.	6 pr. mois	mill. roub. or	mill. doll.	
Importations														
1925 . . .	8.470	430	1925	16.300	645	1924	2.950	390	1925	1.645	317	1925	151	78
1924 . . .	8.570	380	1924	10.930	550	1923	2.940	420	1924	1.595	285	1924	84	43
1913 . . .	2.320	450	1913	2.130	410	1913	1.305	252	1913	1.280	247	1913	685	353
Exportations														
1925 . . .	6.950	350	1925	9.960	395	1924	1.750	235	1925	1.375	265	1925	135	70
1924 . . .	6.720	300	1924	8.540	370	1923	1.530	220	1924	1.310	235	1924	151	78
1913 . . .	1.820	350	1913	1.470	285	1913	1.058	204	1913	920	178	1913	760	391

(1) Allemagne, pour 1913 et 1924, calculs sur moyennes mensuelles. (2) Cours moyen du change pour chaque époque. (3) Pour cent des importations.

La Documentation vivante

ETATS-UNIS. — Importation et Exportation d'Or.

	1 ^{er} août 1914	Milliers dollars				Excédent d'importat 1 ^{er} sept. 1914 à fin août 1924
	à fin 1921	Année 1922	Année 1923	Année 1924	9 pr.m. 1925	
Importations.....	—	275.170	322.715	319.721	59.830	
Exportations.....	—	36.875	28.643	61.648	204.273	
Excédent d'importations..	1.547.360	238.295	294.072	258.073	—144.443	2.193.357

Tonnage des principaux articles du commerce extérieur.

— tonnes métriques —

FRANCE	Importations			Exportations		
	Moyenne 1913	de 8 mois 1924	8 pr. mois 1925	Moyenne 1913	de 8 mois 1924	8 pr. mois 1925
Alimentation.....	3.674.640	3.781.920	2.770.740	971.120	1.088.800	856.440
Combustibles minéraux.....	15.709.920	22.093.680	16.915.300	1.171.760	1.963.960	3.147.580
Minerais de toute sorte.....	1.296.880	869.920	1.304.050	6.886.800	8.345.760	6.733.930
Produits chimiques.....	503.520	380.040	302.980	792.560	1.461.560	1.594.140
Textiles : matières, fils.....	699.360	536.160	515.500	198.400	152.920	111.660
— tissus.....	29.840	34.760	40.070	77.840	91.560	75.880
Papier, carton.....	20.240	103.400	96.860	43.280	41.520	43.780
Livres, publications.....	3.440	3.440	8.830	10.280	10.280	10.180
Poterie, Verre, porcel., etc.....	120.400	139.520	80.650	174.880	157.440	187.690
Fonte, Fer et produits.....	135.200	491.520	130.300	672.240	2.021.680	2.554.310
Cuivre et prod. en cuivre.....	77.760	105.400	81.540	21.440	17.560	13.580
Machines et pièces.....	147.600	108.120	107.360	54.800	110.120	109.580
Outils et ouvr. en métaux.....	52.480	56.600	28.940	99.520	197.600	329.510
Divers.....	7.012.400	8.956.720	7.788.390	3.551.680	3.929.760	4.154.300
Totaux.....	29.480.240	37.661.200	30.166.510	14.716.320	19.590.520	19.921.960

ALLEMAGNE

Alimentation.....	7.800.320	4.311.000	6.125.320	3.578.800	1.289.840	1.488.100
Combustibles minéraux.....	13.042.800	11.080.520	7.845.960	29.525.920	2.841.800	12.658.030
Minerais de toute sorte.....	10.182.800	2.251.880	9.718.340	1.812.080	133.040	374.180
Produits chimiques.....	1.347.200	526.120	788.950	2.982.160	1.138.640	1.904.410
Textiles : matières, fils.....	858.080	518.240	636.600	177.600	72.400	85.820
— tissus.....	14.640	21.360	18.410	90.880	59.600	62.990
Papier, carton.....	22.400	1.760	10.200	229.440	363.720	287.930
Livres, publications.....	3.840	1.120	1.930	11.200	5.160	4.920
Poterie, Verre, porcel., etc.....	22.320	12.760	41.860	281.760	181.840	204.320
Fonte, Fer et produits.....	426.320	885.120	1.077.560	4.439.840	1.319.280	2.215.790
Cuivre et prod. en cuivre.....	166.880	93.600	211.260	71.840	51.960	54.580
Machines et pièces.....	58.560	8.960	25.310	357.440	165.280	211.210
Produits électro-techniques.....	4.000	1.520	3.100	89.200	60.160	66.830
Divers.....	14.603.760	6.159.640	10.109.690	5.493.360	2.923.280	5.138.660
Totaux.....	48.553.920	25.873.600	36.704.500	49.141.520	10.606.000	24.757.770

Frêts maritimes.

Tonnage de quelques articles du comm. extér.	9 prem. mois			Nomb. indices de la Chamber of Shipping de Londres					
	1923	1924	1925	I. Base 100 pour moyenne de 1920		II. Base 100 = moyenne 1913			
	Importations			Indice Eaux Mar. États Unis					
	milliers de quintaux anglais			général, europ. Inde Unis généra!					
Grains et far.	135.784	151.563	116.902	1925 oct.....	24,54	28,59	23,88	22,73	104,9
Viande.....	24.044	23.629	23.392	— sept.....	23,27	27,14	25,77	14,95	99,4
	milliers de livres			— août.....	23,60	27,36	23,43	22,72	100,9
Coton brut.	705.292	901.266	1.185.609	— juillet.....	22,06	28,24	18,35	29,76	94,3
Laine brute	—	633.273	566.021	— juin.....	23,66	27,64	18,87	20,17	101,1
	milliers de gallons			— mai.....	24,27	28,10	20,74	27,85	103,7
Pétrole....	753.158	844.246	815.306	— avril.....	25,26	29,74	24,53	26,17	108,5
	Exportations			— mars.....	26,08	30,15	25,18	27,74	115,9
	milliers de tonnes anglaises			— février.....	28,77	30,24	30,31	32,49	122,1
Charbon... 59.473	46.792	37.465		— janvier.....	30,03	30,10	31,09	30,20	128,3
Far, fava, léz. 3.182	2.929	2.699		1924 décemb..	28,21	29,84	28,89	25,22	120,6
	milliers de yards carrés			— novemb.....	29,28	29,38	28,73	32,21	125,2
Tissus de cot. 3.097.217	3.341.389	3.059.042		— octobre.....	30,13	29,46	28,51	34,73	128,8
— de laine	159.230	168.628	140.492	— septemb.....	28,27	28,89	27,39	25,39	120,7
et peignés...				— août.....	27,84	29,13	27,02	32,17	118,8
				1923 moyenne	28,06	32,24	29,00	23,77	121,4
				1922 moyenne	29,73	34,05	24,85	27,84	126,7
				1921 moyenne	37,59	38,59	31,48	37,30	162,1
				1920 moyenne	100	100	100	100	427,4
				1913 moyenne	—	—	—	—	100

Prix. — Prix de gros ; Indices.

FRANCE. — Prix de gros de certaines marchandises :

	1925		1924		1923	1922	1920	1919	1914
	fin (1) oct.	fin sept.	fin oct.	fin oct.	fin oct.	fin oct.	fin oct.	fin oct.	fin juill.
Blé roux dispon. New-York bush	cents	173	1497/8	159	125	140	232	236	98 1/2
Coton Le Havre 50 kil.	fr.	604	646	500	685	433	425	470	78,50
Laine B. A. en suint Le Havre 100 kl. fr.		1.690	1.500	1.770	1.235	795	1.150	1.025	222,50
Fonte n° 3 P. L. Tonne départ	fr.	345	345	300	415	232,50	500	—	—
Caoutchouc Para Le Havre kil.	fr.	45	35	12,30	9,40	7,15	9,30	9,40	7,85

PAYS DIVERS. — Nombres indices des prix de gros : (2)

		1925		1924	1923	1922	1921	1920	1919
		oct.	sept.	Ann.	Ann.	Ann.	Ann.	(max.)	Ann.
<i>France.</i>									
	Indice général (45mat.)	584	567	499	428	333	352	600	364
	Dénrées alimentaires :								
	Aliments végétaux (8 mat.)	490	485	427	335	291	326	504	309
	Aliments animaux (8 mat.)	466	467	429	398	336	366	502	377
— fin du mois	Sucre, café, cacao (4 mat.)	492	507	506	482	338	352	458	259
base 100 :	Matières industrielles :								
juillet 1914 (3)	Minér. et mét. (7 mat.)	651	581	487	435	299	305	563	303
	Textiles (6 mat.)	782	761	684	528	368	334	898	419
	Divers (12 mat.)	623	609	504	442	365	402	644	430
<i>Grande-Bretagne.</i>									
	Indice général	130,2	132,7	140,0	129,9	132,1	159,6	266,1	205,6
	Dénrées alimentaires :								
	Aliments végétaux	105,4	109,4	122,4	97,9	107,8	142,4	240,6	175,9
	Aliments animaux	158,3	161,5	155,8	162,1	183,8	216,3	264,1	214,0
— fin du mois	Sucre, café, thé	81,2	80,9	104,2	103,0	81,7	87,0	209,9	147,8
base 100 :	Matières industrielles :								
moy. 1866-77.	Minéraux et métaux	155,5	154,8	161,7	154,6	136,6	183,6	290,6	209,0
	Textiles	156,1	158,5	170,1	142,4	140,8	146,6	297,7	228,9
	Divers	118,3	117,3	119,0	117,8	126,0	156,7	267,7	223,2
<i>Italie.</i>									
	Indice général	109,3	105,6	105,4	93,7	92,0	90,0	92,5	107,3
	Aliments végétaux	129,1	124,7	124,4	107,6	103,3	110,0	107,3	107,7
	Aliments animaux	120,1	116,3	118,0	110,1	109,4	105,0	117,3	124,2
— fin du mois	Produits chimiques	72,7	70,3	69,8	63,7	68,4	70,1	77,0	107,4
base 100 :	Textiles	109,9	103,3	105,4	94,4	86,3	73,8	64,7	94,1
moy. 1920.	Minéraux et métaux	77,1	74,2	73,0	66,2	65,1	62,2	67,1	101,0
	Mat. de construction	102,1	104,8	102,0	87,0	84,5	83,8	100,7	112,6
	Produits végétaux divers	134,7	130,0	129,4	98,0	112,7	112,5	110,6	108,7
	Divers	111,6	107,8	107,3	98,1	94,6	92,1	96,4	105,1
<i>Etats-Unis.</i>									
		1925		1924	1923	1922	1921	1920	1919
		nov.	oct.	Ann.	Ann.	Ann.	Ann.	(max.)	Ann.
Dun's Review	Céréales	31.390	30.597	33.396	30.138	26.557	27.301	36.965	49.243
— déb. du mois-	Viandes	23.062	23.345	17.009	16.558	16.419	14.408	21.884	22.625
Total	Lait et légumes	25.809	24.207	21.064	21.652	20.928	21.012	28.963	26.532
de 300 art.	Autres aliments	19.686	19.490	19.880	19.980	18.297	18.325	25.246	23.604
env. compens.	Habillement	37.423	37.844	39.169	39.482	33.877	29.934	53.696	45.175
	Métaux	23.055	22.802	22.938	23.693	21.908	23.658	30.994	26.873
	Divers	36.734	36.542	35.866	38.285	34.237	36.159	46.684	36.794
Totaux		197.159	194.827	189.322	189.788	172.223	170.797	263.832	230.846

Monnaie or : base 100 juillet 1914 Monnaie papier : base 1 juillet 1914

		1925		1924	1923	1922	1921	1920	1914
		oct.	sept.	oct.	oct.	oct.	janv.	janv.	juill.
<i>Allemagne (4)</i>									
	Indice général	144,0	144,5	140,7	49.071**	945	21	20	1
Frankfurter	Alimentation	137,9	140,5	139,7	41.028**	890	20	20	1
Zeitung	Textiles ; cuirs	183,7	186,7	178,7	42.293**	1.539	23	26	1
fin du	Minér. et mét.	138,5	136,5	131,2	89.978**	1.290	28	27	1
mois (3)	Divers	131,3	130,9	126,2	33.398**	720	18	11	1
	Prod. ind. finis	143,1	142,3	139,0	41.682**	577	17	15	1

(1) Au cours du change 152 fr. 20 les 100 kil.

(2) Pour réduction des Indices à même base, voir ci-après tableau des prix et changes.

(3) La Frankfurter Zeitung ne publie plus depuis 1925 d'indices que pour la fin du mois.

(4)* = 000.

(5) Indices pareils rectifiés.

La Documentation vivante

PAYS DIVERS. — Indices généraux avec réduction à parité du dollar (1).

Base 100 = prix d'avant-guerre.

	Belgique		Suisse		Espagne		Pologne		Japon		Russie Et-Un.	
	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.
1922 moy. an.	367	146	168	166	176	141	73(8)	73	196	189	—	144
1923 —	497	134	181	173	172	129	86(8)	86	199	194	—	158
1924 —	573	138	175	165	183	126	110(8)	110	207	171	172(9)	158
1925 juill....	559	134	160	160	188	141	120(8)	118	198	163	175(9)	165
— août....	567	133	159	184	184	139	124(8)	115	200	164	173(9)	163

Indices des Prix de détail.

FRANCE. — Dépenses-indices en francs de la *Statistique générale de la France*, caractérisant la variation de prix de 13 denrées (2).

	Paris	France ent.	Nord	Est	Sud-Est	Midi	Ouest	Als.-Lor.	
1925 oct.....	4.650	1925 3 ^e trim....	4.510	4.610	4.480	4.560	4.470	4.310	4.740
— sep.....	4.630	— 2 ^e trim....	4.348	4.462	4.289	4.423	4.275	4.134	4.522
— août.....	4.540	— 1 ^{er} —	4.423	4.577	4.384	4.418	4.301	4.253	4.577
— juill.....	4.530	1924 3 ^e —	4.013	4.110	4.032	4.097	3.928	3.785	4.184
1924 oct.....	4.120	1923 3 ^e —	3.506	3.644	3.548	3.463	3.424	3.311	3.747
1923 oct.....	3.750	1922 3 ^e —	3.387	3.491	3.442	3.386	3.332	3.202	3.532
1922 oct.....	3.120	1921 3 ^e —	3.320	3.506	3.268	3.327	3.213	3.150	3.256
1921 oct.....	3.560	1920 4 ^e max....	4.519	4.693	4.456	4.522	4.423	4.345	4.530
1920 nov. (max.)	4.577	1919 3 ^e —	2.897	2.904	2.880	3.009	3.006	2.712	2.976
1919 oct.....	3.040	1918 3 ^e —	2.446	2.485	2.356	2.607	2.460	2.305	—
1918 oct.....	2.550	1917 3 ^e —	1.845	1.944	1.765	1.936	1.861	1.699	—
1914 juillet.....	1.075	1914 3 ^e —	1.004	1.089	988	1.018	988	942	1.084

Alimentation et Coût de la vie (3).

PAYS DIVERS. — Indices sur 100 en juillet 1914.

	France		Gde-Bretagne	Italie (Milan)	Etats-Unis		Allemagne (10)	
	Coût de la vie	Aliment.	Coût de la vie	Alimen- tation	Coût de la vie	Alimen- tation	Coût de la vie	Alimen- tation
1925 oct.....	—	433	176	172	—	—	143,5	150,5
— sept....	—	431	176	172	624	643	—	156
— août....	401	451	423	174	170	610	621	—
— mai....	390	435	418	172	166	—	599	—
— fév....	386	442	410	179	178	592	610	—
1924 nov....	377	428	396	181	180	562	567	173
— août....	367	401	368	172	166	511	507	171
— mai....	366	395	378	169	160	518	519	169
— février.	365	401	384	178	176	517	516	170
1923 nov....	845	875	355	177	176	502	503	173
— août....	331	351	328	173	168	483	490	172
— mai....	331	339	325	169	160	490	499	170
— fév....	324	332	316	178	171	497	500	169
1922 nov....	300	315	297	180	176	505	516	170
1920 nov....	370	452	426	269	282	511	515	198
1919 juill....	238	289	261	215	217	280	310	175
1914 juill....	100	100	100	100	100	100	100	100

Réduction des indices ci-dessus à parité du dollar (1) (4).

— oct....	—	100	176	172	—	—	—	—
1925 sept....	—	105	176	172	131	135	—	156
— août....	100	109	102	174	170	115	117	—
— mai....	103	115	110	172	166	—	119	—
— fév....	106	122	113	175	172	126	130	—
1924 nov....	103	117	108	171	170	126	128	173
— août....	103	113	103	158	158	118	117	171
— mai....	108	117	112	151	143	119	119	169
1923 nov....	99	108	102	159	159	114	114	173
1922 nov....	106	112	105	161	164	121	123	170
1920 nov....	115	140	132	191	200	95	96	198
1919 juill....	178	217	196	197	199	169	188	175
1914 juill....	100	100	100	100	100	100	100	100

(1) Ou évaluation approxim. en monnaie-or de chaque pays au cours des changes. (2) Pain, viande, lard, beurre, œufs, lait, fromage, pommes de terre, haricots, sucre, huile comest., pétrole, alcool à brûler: pour la consommation annuelle d'un ménage de 4 personnes. (3) Alimentation, chauffage, éclairage, habillement, logement. (4) Voir au tableau de la page suivante les coefficients mensuels sauf pour l'Allemagne pendant la période d'inflation. (5) Indices calculés sur nouvelles bases depuis fév. 1925. (6) Fin du mois pour coût de la vie, moyenne mensuelle pour alimentation. (7) A l'époque, la cote officielle allemande du mark était maintenue au-dessus de la parité mondiale réelle. (8) En zlotys. (9) Calculés en or (tchervonetz). (10) + = 000; calculs sur marks-or depuis 1924.

Indices des prix de gros ramené à 100 en juillet 1914

	France (Stat. gén.)	Gr.-Bret. (Bauerbek)	Italie (prof. Saché)	Etats-Unis (Yun's Review)	Allemag. (Frankfurter Zeitung) (1) (3)	(4)
Pair	—	—	—	—	—	—
1914 juillet....	100	100	100	100	—	—
1915 —.....	143	129	142	104	1 (1)	—
1916 —.....	188	158	210	121	—	0,950
1917 —.....	273	215	331	177	—	0,880
1918 —.....	344	234	467	194	—	0,910
1919 —.....	356	250	395	195	—	0,910
1920 novembre	470	272	730	177	17	0,750
1921 novembre	339	166	648	137	33	0,310
1922 novembre.	359	158	649	155	1.074	0,372
						0,282
1923 juillet....	415	151	619	156	283.599	0,271
août.....	421	152	618	157	3.063.358	0,895
septembre.	432	155	620	159	182.953*	0,239
octobre..	429	155	614	157	49.071**	0,882
novembre.	452	161	623	169	1.617***	0,980
décembre.	468	162	629	150	1.421***	0,980
1924 janvier...	505	166	632	160	137,0	0,227
février....	555	168	624	159	142,8	0,227
mars.....	510	166	631	156	147,3	0,228
avril.....	459	166	631	154	147,7	0,268
mai.....	408	165	622	153	140,9	0,986
juin.....	475	165	617	155	130,1	0,998
juillet....	491	168	618	157	134,2	0,247
août.....	487	167	624	158	133,2	0,244
sept.....	496	171	632	159	141,3	0,999
oct.....	507	177	656	162	140,7	0,988
novembre.	514	176	676	165	140,9	0,210
décembre.	518	179	697*	169	146,9	0,206
1925 janvier...	525	176	716	171	147,4	0,278
février....	526	174	720	169	146,3	0,980
mars.....	524	170	719	162	144,3	0,275
avril.....	523	167	717	161	142,3	0,980
mai.....	531	165	719	163	140,6	0,268
juin.....	554	159	744	164	142,6	0,986
juillet....	569	163	771	165	143,3	0,264
août.....	569	163	796	163	144,3	0,998
septembre.	567	161	786	163	144,5	0,242
octobre....	584	158	780	165	144,0	0,999

Valeur or de l'unité monétaire calculée sur le change du dollar

Réduction des indices du présent tabl. à parité du dollar, émise sous les changes, et Pourcentage corresp. ces prix par rapp. aux prix amér.

France		Grande-Bretag.		Italie		Allemagne	
Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix
—	—	—	—	—	—	—	—
100	100	100	100	100	100	100	100
136	131	126	121	121	116	—	—
165	136	155	130	169	140	—	—
248	140	211	119	240	136	—	—
313	161	229	118	268	138	—	—
267	137	229	117	239	123	—	—
146	82	193	109	137	77	99	56
126	92	136	99	139	102	73	53
127	82	146	94	155	100	99	65
127	81	142	91	138	88.	108	69
123	78	142	90	138	88	99	63
131	82	145	91	142	89	132	83
133	83	144	90	144	90	159	99
130	82	145	91	141	89	162(2)	102
127	80	145	91	141	89	42	89
121	76	145	90	140	87	137	86
126	79	148	93	140	87	143	90
122	78	146	94	139	89	147	94
148	96	148	96	146	95	147	95
139	91	148	97	143	93	141	92
128	83	146	94	139	90	130	84
131	83	151	96	138	88	134	85
137	86	154	97	144	91	133	84
137	86	157	99	144	91	141	89
137	85	163	101	148	91	141	87
140	85	166	101	152	92	141	85
145	86	172	102	155	92	147	88
146	85	172	101	155	91	147	86
145	86	171	101	153	91	146	86
140	86	167	103	152	94	144	89
140	87	165	102	152	94	142	88
140	86	165	101	151	93	141	87
137	84	159	97	147	90	143	87
139	84	163	99	147	89	143	87
138	85	163	100	150	92	144	88
138	85	161	99	145	101	144	88
134	81	157	95	141	98	144	87

(1) Pour la période de juillet 1914 à décembre 1923 : indice 1 en juillet 1914 et monnaie-papier ; depuis janvier 1924 : indice 100 en juillet 1914 et « monnaie-or ». — (2) Voir note (7) page précédente. — (3) * = 000. — (4) Pour plus de précision, les indices se rapportant généralement à la fin du mois sont comparés ici à l'indice américain au début du mois suivant.

I. Documentation vivante

II. — Statistiques générales.

Salaires. — Nombres-indices du niveau relatif des salaires réels dans différentes villes (1).

Base : Londres 1^{er} juillet 1924 = 100

	1 ^{er} juillet 1924	1 ^{er} octobre 1924	1 ^{er} janvier 1925	1 ^{er} avril 1925	1 ^{er} juillet 1925
Amsterdam	89	80	76	85	83
Berlin	55	59	57	63	63
Bruxelles	59	51	52	55	54
Copenhague	—	—	80	93	93
Lisbonne	32	27	38	33	31
Lodz	—	—	48	50	54
Londres	100	95	92	99	99
Madrid	57	45	52	55	53
Milan	46	47	41	45	46
Oslo	72	76	75	82	79
Ottawa	173	154	155	162	162
Paris	73	70	66	65	—
Philadelphie	214	208	203	195	180
Prague	56	54	54	49	48
Rome	46	45	44	45	45
Stockholm	81	75	74	72	74
Sydney	—	137	143	149	138
Tallin (Estonie)	—	—	—	—	36
Vienne	47	44	44	41	42
Varsovie	—	—	43	46	49

Réparations. = France. Tableau récapitulatif de la répartition des livraisons de combustibles de réparations pour l'ensemble de l'année 1924 (2).

	Charbon tonnes	Cokes divers tonnes	Lignites tonnes	Totaux tonnes
I. Chemins de fer	1.650.456	—	1.170	1.651.626
II. Importateurs	87.389	—	60	87.449
III. Secteurs électriques	214.855	—	—	214.855
IV. Navigation rhénane	122.680	—	—	122.680
V. Métallurgie	47.034	43.921	13.232	104.187
VI. Industries diverses	23.989	20	2.649	26.658
VII. Négociants :				
Alsace-Lorraine	945.348	74.424	310.462	1.330.234
Est-Nord-Est	72.020	4.123	79.542	155.685
Région parisienne	156.405	2.045	78.704	237.154
Régions diverses	45	392	2.025	2.462
VIII. Coke métallurgique	3.320.221	124.572	487.844	3.932.990
IX. Fines à coke	—	—	—	4.139.194
				676.147

Total général 8.748.331

Constructions navales. -- Tonnage brut des navires à vapeur, à moteurs et à voiles de 100 tonneaux bruts et au-dessus, lancés ou en construction (3), milliers de tonnes.

	3 ^e trim. 1925		2 ^e trim. 1925		Navires en construction			
	Navir. comm.	Navir. lancés	Navir. comm.	Navir. lancés	31 sept. 1925	30 juin 1925	31 mars 1925	31 déc. 1924
Royaume-Uni	261	239	190	298	1.041	1.094	1.165	1.297
Etats-Unis	30	29	43	42	70	92	82	58
Japon	2	23	24	3	53	60	42	39
France	16	13	4	26	150	169	187	197
Allemagne	22	87	47	119	307	407	405	355
Italie	91	16	61	43	270	213	164	155
Pays-Bas	38	8	18	19	128	101	120	125
Autres pays	45	61	35	43	188	234	232	244
Totaux	505	476	422	593	2.207	2.370	2.397	2.470

(1) *Bulletin International du Travail* de Genève. Ces indices représentent, en pourcentage des chiffres relatifs aux ouvriers britanniques, le pouvoir d'achat du salaire d'ouvriers appartenant à certaines professions semblables dans chacune des villes : ce pouvoir d'achat étant évalué d'après les consommations alimentaires habituelles dans le pays. Le Bureau international du Travail fait remarquer que ces indices ne peuvent avoir une signification absolue. (2) *Journal officiel* du 19 mars 1925. (3) D'après le *Lloyd's Register*.

Commerce général (1). -- Froment.

Exportations.

Importations

	Douze mois 1 ^{er} août-31 juillet			Douze mois 1 ^{er} août-31 juillet	
	1924-25 / milliers de quintaux	1923-24 / milliers de quintaux		1924-25 / milliers de quintaux	1923-24 / milliers de quintaux
Espagne	1,8	2,7	Allemagne	15.488,6	3.086,7
Yougo-Slavie	1.713,0	1.059,7	Autriche	2.200,0	1.661,0
Hongrie	1.289,8	1.607,4	Belgique	11.759,0	11.642,3
Roumanie	221,7	1.254,7	Danemark	1.598,7	1.937,3
Canada	39.995,4	79.585,2	Esthonie	71,2	137,9
Etats-Unis	53.556,4	20.146,8	France	8.959,3	14.937,2
Argentine	31.425,3	44.626,9	Grande-Bretagne	55.521,3	56.532,1
Chili	1.799,4	1.284,8	Grèce	4.148,0	3.682,2
Inde britannique	9.257,5	4.719,6	Italie	25.738,2	21.192,7
Algérie	590,6	2.290,8	Lettonie	527,2	445,6
Tunisie	299,2	822,0	Norvège	805,6	871,1
Australie	27.752,2	16.676,4	Pays-Bas	6.495,4	5.742,8
Totaux	167.962,3	174.077,0	Suède	2.696,9	3.027,7
(Import. ens. des mêmes pays)	(3.045,1)	(7.947,4)	Suisse	3.779,7	4.655,5
			Tchéco-Slovaquie	1.828,1	1.237,2
			Japon	3.976,5	7.878,3
			Syrie et Liban	437,1	27,7
			Egypte	275,8	46,9
			Nouvelle-Zélande	646,5	520,2
			Totaux	146.953,7	139.261,9
			(Export. ens. des m. mes pays)	(1.602,6)	(1.233,3)

Coton.

Etats-Unis	19.152,9	13.507,2	Allemagne	3.473,4	2.525,0
Argentine	50,0	62,9	Autriche	293,0	283,0
Inde britannique	7.512,9	6.312,2	Belgique	714,0	706,9
Syrie et Liban	11,3	15,2	Danemark	49,2	59,8
Egypte	3.243,0	3.167,0	Espagne	741,1	477,1
Australie	23,5	16,3	Esthonie	46,7	34,7
Totaux	29.993,6	23.080,8	Filande	63,8	78,5
(Import. ens. des mêmes pays)	898,2	(841,4)	France	3.349,7	2.940,5
			Grande-Bretagne	8.400,4	6.562,9
			Grèce : (a)	1,5	2,1
			(b)	20,8	11,3
			Hongrie	27,0	23,4
			Italie	2.377,9	1.984,1
			Lettonie	11,2	6,4
			Norvège	31,1	26,0
			Pays-Bas	338,4	161,2
			Pologne	542,0	414,5
			Suède	195,5	206,7
			Suisse	298,0	272,8
			Tchéco-Slovaquie	1.255,7	1.135,0
			Canada	512,7	395,7
			Ceylan	8,9	10,3
			Japon : (a)	34,5	45,6
			(b)	5.535,5	4.588,1
			Algérie	1,6	2,0
			Totaux	28.323,6	22.953,6
			(Export. ens. des mêmes pays)	(1.465,6)	(1.483,1)

Automobilisme. -- Pays divers. Circulation des véhicules automobiles au 1^{er} janvier 1925.

	Voit. tour.	Camions	motoc.		Voit. tour.	Camions	Motoc.
Etats-Unis	15.597.600	2.142.600	139.700	Argentine	120.000	5.000	2.900
Canada	597.300	93.400	8.000	Belgique	54.400	34.300	45.700
Grande-Bretagne	567.700	203.200	495.600	Italie	65.000	35.000	60.000
France	460.000	115.000	102.000	Espagne	60.000	10.000	7.000
Australie	180.000	18.000	55.000	Autres pays	758.800	169.600	215.500
Allemagne	154.200	65.800	130.600	Totaux	18.615.000	2.891.900	1.262.000

(1) Bulletin de l'Institut international d'agriculture de Rome, septembre 1925. (a) coton brut ; (b) coton égrené.

BULLETINS D'ABONNEMENT

A REMPLIR ET A RETOURNER

à **FRANCE** et **MONDE** ou à la **FRANCE VIVANTE**

3, Rue Tronchet, PARIS (VIII^e)

Compte de chèques postaux : N° 291-82 — Paris

Nom : _____

Prénom : _____

Demeurant à _____ Département : _____

Rue _____

(SIGNATURE)

Veillez m'inscrire pour un abonnement de $\left. \begin{array}{l} \text{un an (1)} \\ \text{six mois (1)} \end{array} \right\}$
à la revue **FRANCE** et **MONDE**.

Ci-joint la somme de $\left. \begin{array}{l} 50 \text{ francs (1)} \\ 30 \text{ francs (1)} \end{array} \right\}$ en (2) _____

Veillez m'inscrire pour un abonnement d'un an à la
FRANCE VIVANTE.

Ci-joint la somme de 15 francs en (2) _____

Veillez m'adresser un numéro spécimen de
la **FRANCE VIVANTE** et de **FRANCE** et **MONDE**,
sans engagement de ma part.

(1) Biffer les formules non choisies.

(2) Bon de poste, mandat-poste, chèque ou chèque postal.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS ET DU MIDI

A partir du 14 décembre 1924 et pendant toute la durée de la Saison d'hiver, les relations rapides entre Paris-Quai-d'Orsay et les Stations d'Hiver des Pyrénées Centrales et Orientales s'établiront comme suit :

19 h. 50 ↓	D. Paris-Orsay	A. ↑	8 h. 54
11 h. 23 ↓	A. Luchon	D. ↓	17 h. 27
17 h. 00 ↓	D. Paris-Orsay	A. ↑	10 h. 55
8 h. 49 ↓	A. Villefranche-Vernet-les-Bains	D. ↓	18 h. 54
10 h. 30 ↓	A. Font-Romeu-Odeillo-Via	D. ↓	17 h. 21

Voitures directes : 1^{re} et 2^e Classes et W.-L. de Paris à Luchon et de Paris à Villefranche-Vernet-les-Bains et inversement.

W.-R. de Toulouse à Luchon, de Luchon à Montauban et de Villefranche à Toulouse.

Reg. Comm. Seine N° 46487.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES PAPETERIES

DE

LA HAYE-DESCARTES

Société Anonyme au capital de 2.500.000 francs

Siège Social : BALESMES (I.-&-L.)

M. CH. VIGREUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. M. ROUSSEL, CHEF DE LA MAISON DE VENTE

MAISON DE VENTE :

19, RUE DES ARCHIVES, 19, PARIS (IV^e)

TÉLÉPHONE : ARCHIVES 26-16



L'EAU
DENTIFRICE DE
BOTOT

est le SEUL Dentifrice approuvé
par l'Académie de Médecine
de Paris

Exiger la signature *M. F. Botot*
BOTOT, 10, rue de la Paix, PARIS

L'Eau Dentifrice de BOTOT dont la formule fut inventée en 1755 par M. F. BOTOT, chirurgien de Louis XV, a été le premier en date de tous les dentifrices.

A base de macération de plantes et d'essences végétales particulièrement antiseptiques, elle est actuellement fabriquée par la

Société d'Exploitation des Produits **BOTOT**
(J. BRACH & Cie) Société en commandite par actions au capital de 3.400.000 francs.

Depuis longtemps la Maison BOTOT avait vulgarisé l'emploi des dentifrices par ses tubes de pâte dentifrice et par son savon dentifrice en boîte aluminium.

L'Usine de Levallois fabrique annuellement par millions chacun de ces 2 articles, utilisant pour cela les méthodes les plus rationnelles et les plus saines.



Vient de paraître

NOS PETITS HOMMES D'ÉTAT

PAR

PROBUS

Un volume 7 fr.

En vente à la **LIBRAIRIE DES RÉNOVATEURS**
3, rue Tronchet, Paris (VIII^e).

Établissements André BRULLIARD,
Saint-Dizier.

Le Gérant
Alphonse NOEL

